

Le carrefour congolais

Pour la collaboration entre les recherches anthropologiques,
les programmes de développement, les médias et
les entreprises en RDC

« *Mfualanse mfualanga anyi ?* »
« *parler français, est-ce de l'argent ?* »



La revue du Département d'anthropologie
de l'Université de Kinshasa

Vol 11 N° 3 - juin 2026

Le carrefour congolais

Pour la collaboration entre les recherches anthropologiques,
les programmes de développement, les médias et les
entreprises en DRC

« *Mfualanse mfualanga anyi ?* »

« parler français, est-ce de l'argent ? »

La revue du Département d'anthropologie de l'Université de
Kinshasa

Vol 11 No 3 – juin 2026

ISSN 2665-9875

© 2026

Éditions Kimpa Vita

En couverture : Lé d'un ntshak

Au Royaume du signe

1988, éditions Adam Biro

Équipe Éditoriale

Directrice de rédaction et de publication : Julie Ndaya Tshiteku (UNIKIN)
julie.ndaya@unikin.ac.cd / j.ndaya@gmail.com

Rédacteur en chef adjoint : Delphin Kayembe Katayi (UNIKIN)
delkayembe@gmail.com

Directeur de publication adjoint : Gaby Bamana (Normandale, Bloomington
MN, USA) gabybamana@gmail.com

Chargé de liaison : Gauthier Musenge Mwanza (UNIKIN)

Graphiste éditorial : Karel Duran

Conseil Éditorial

Basile Osokonda Okenge (professeur à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
basile.osokonda@gmail.com

Léon Tsambu (Professeur à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
leon.tsambu@gmail.com

Pius Mosima (Professeur à l'Université Bamenda/Cameroun)
piusmosima@yahoo.com

Samuel T. L. Yemey (Professeur au 'Good Samaritan Theological
University/USA) syemey26@gmail.com

Katrien Pype (Professeure à l'Université Catholique de Louvain
KULeuven/Belgique) katrien.pype@kuleuven.be

Bruno Lapika Dimonfu (Professeur à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
lapikadi@yahoo.fr

Maalu Bungi Crispin (Professeur à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
crismaalu@gmail.com

Jean Debéthel Bitumba (Doctorant à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
jeanbit3@gmail.com

Bambie Ceuppens (Chercheure au musée de Tervuren/Belgique)
bambi.ceuppens@africamuseum.be

Mfuamba Katende (Professeur à l'Institut Supérieur Pédagogique
ISP/Kananga) mazarink59@gmail.com

Ignace Ndongola (Professeur à l'Université de Kinshasa UNIKIN)
ignacendongola@yahoo.fr

Points de vente :

-Bureau du Département d'anthropologie/UNIKIN

-Local 3

Contact :

info@lecarrefourcongolais.org

Téléphone : +243 822 945 496 / +243 824 064 360

La revue du Département d'Anthropologie de l'Université
de Kinshasa

Volume 11 Numéro 3

juin 2026

Sommaire

Les Contributeurs	7
Éditorial par Julie Ndaya Tshiteku	11
Élite intellectuelle locale face aux problèmes de développement en milieux ruraux en R.D.Congo Cas du territoire de Lupatapata dans la province du Kasai Oriental par Joseph Boaz Kalonji Nkongolo	15
Église comme agence matrimoniale à Kinshasa : entre quête spirituelle, stratégies affectives et recomposition des sociabilités urbaines par Sylvain Shomba Kinyamba	33
Participation citoyenne et gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo : cas de la zone économique spéciale Kin-Malebo, réalités, pratiques et limites par Eder Kitapandi Luzau	61
Analyse des facteurs déterminants de l'absentéisme et le présentéisme des agents de l'administration publique congolaise : cas du territoire d'Idiofa par Alkalpa Isampengi Seguin	83
Développement durable de la province du Kwango : Pour un modèle du management public à travers le partenariat public-privé par David Kuzietuka Ngemba, Grâce Nyong Mbuta & Chancelvie Ngyengo Makuma.....	101
Expansion des établissements d'enseignements supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa : « Enjeux, défis et perspectives » par Obendus Aterlong Alain & Indondo Patrick	137
La fréquentation des bars par les enfants à Butembo en République Démocratique du Congo par Arsène Kambale Kaputu, Fabrice Muhindo Kasondoli, Ranulph Hangi Muvughealava & Kazi Mbusa Kasisivahwa	149

Problématique de la prolifération des groupements traditionnels dans le territoire d'Ilebo par Mbomo Kakweyi Marcelin	167
Leçons pratiques des accords politiques en République Démocratique du Congo de 1960 à nos jours par Marcel-Pitshou Masala Mangituka	185
Conséquences de l'orpaillage artisanale sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans le Territoire de Seke-Banza par Théophile Keni Lungu, Honoré Belesi Katula, Camille Nsimanda & Fils Milau	215

Les Contributeurs

Alkalpa Isampengi Seguin est chef de travaux, Institut Supérieur de Commerce d'Idiofa (ISC-Idiofa)

Belesi Katula Honoré est affilié au laboratoire systémique, biodiversité, conservation de la nature et savoir endogène, département des sciences et génie de l'environnement, faculté des sciences de l'Université de Kinshasa

Boaz Kalonji Nkongolo Joseph est doctorant à la faculté des sciences sociales, politiques et administratives, Université de Kinshasa. Il est directeur des services des affaires sociales de la même université.

Hangi Muvughealava Ranulph est assistant à droit, domaine des sciences juridiques, politiques et administratives, Université de l'Assomption au Congo, Butembo, République démocratique du Congo. Il est reconnu pour ses travaux sur la gouvernance juridique, les droits de l'homme et les réformes institutionnelles en Afrique centrale.

Indondo Patrick est chef de travaux, Institut Supérieur de Commerce d'Idiofa (ISC-Idiofa), Kwilu, RDC

Kambale Kaputu Arsène est assistant en sciences politiques et administratives, domaine des sciences juridiques, politiques et administratives, à l'Université Officielle de Ruwenzori, Butembo (Nord-Kivu), il s'est distingué par ses travaux sur la gouvernance, le pluralisme politique et les dynamiques institutionnelles de la République démocratique du Congo (RDC).
Son ORCID-ID est : <https://orcid.org/0009-0006-0831-6319>

Keni Lungu Théophile est chef de travaux au département de gestion et commerce des ressources naturelles, Institut Supérieur de Commerce de Matadi, Kongo Central

Kitapandi Luzau Eder est assistant chercheur à la faculté des sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kinshasa

Kuzietuka Ngemba David est chef de travaux à l'Université du Kwango, Kenge-Ville/Province du Kwango-RDC et doctorant en sciences politiques et administratives de l'Université de Kinshasa, domaine de recherche : science administrative, management public et leadership politique

Masala Mangituka Marcel Pitshou est professeur à l'Université de Kinshasa. Il est politologue. Ses recherches explorent les questions de développement, de la gouvernance locale et la décentralisation en RDC

Professeur Masala est l'auteur de plusieurs publications dont entre autres : *Décentralisation financière victime d'une gouvernance personnalisée en R.D. Congo : regard sur l'exécution des budgets de quelques communes de la ville de Kinshasa* (MES, 2020), *Défis et enjeux de la décentralisation à l'épreuve de la bonne gouvernance des finances publiques dans la commune de Lemba* (Revue congolaise des sciences politiques et administratives, Université de Kinshasa, 2020), *Services publics et gouvernance responsable dans la ville-province de Kinshasa* (Ziglobitha, 2026)

Mbomo Kakweyi Marcelin est chef de travaux, Institut Supérieur de Technique Médicale, Ilebo

Mbusa Kasisivahwa Kazi est chef de travaux en sociologie, domaine des sciences de l'homme et de la société, Université officielle de Ruwenzori, Butembo. Son travail se distingue par l'intégration de la recherche scientifique et de la politique publique dans un contexte de reconstruction post-conflit

Milau Fils est affilié au laboratoire de gestion des ressources naturelles, faculté des sciences agronomiques de l'Université de Kinshasa

Muhindo Kasondoli Fabrice est assistant en études du genre, domaine des sciences de l'homme et de la société, Université officielle de Ruwenzori, Butembo. Son travail met en lumière la représentation politique des femmes et leur rôle dans la gouvernance nationale et locale

Ngyengo Makuma Chancelvie est assistante de deuxième mandat à l'Université du Kwango, Kenge-Ville/Province du Kwango-RDC, domaine de recherche : sciences et gestion de l'environnement

Nsimanda Camille est affilié au laboratoire d'écotoxicologie ERGS, département de l'environnement, faculté des sciences, Université de Kinshasa

Nyong Mbuta Grâce est assistante de deuxième mandat à l'Université du Kwango, Kenge-Ville/Province du Kwango-RDC, domaine de recherche : santé publique

Obendus Aterlong Alain est chef de travaux, Institut Supérieur de Commerce d'Idiofa (ISC-Idiofa), Kwilu/RDC

Shomba Kinyamba Sylvain est socio-anthropologue. Il est professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa, directeur de la « chaire de dynamique sociale » (centre de recherches sociales congolaises), rédacteur en chef de la revue *mouvement et enjeux sociaux* et membre titulaire de l'Académie congolaise des sciences

Professeur Shomba est connu pour ses recherches sur les dynamiques sociales en République démocratique du Congo, en particulier la vie urbaine à Kinshasa, la délinquance juvénile, le développement communautaire et l'enseignement supérieur

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications académiques sur la société congolaise et la culture urbaine de Kinshasa. Parmi ses œuvres notables on peut citer : *Kinshasa mégapolis malade des dérives existentielles* — analyse des transformations sociales à Kinshasa ; *Contingences sociales en République démocratique du Congo* — essais sur les enjeux sociaux et politiques en RDC ; *Critique de l'université congolaise par l'université* — critique du système universitaire congolais

Éditorial

par Julie Ndaya Tshiteku

Au moment où ce numéro du *Carrefour congolais*¹ était sur le point d'être édité, se tenait à l'Université de Mbuji-Mayi un premier congrès d'études congolaises dont le thème sonnait ainsi : gouvernance et conscience des savoirs dans le devenir du pays. Par hasard, ce thème coïncide avec la majorité des articles regroupés dans ce numéro. Et bien que les intitulés de leurs communications soient différents, ils ont dans leur contenu un dénominateur commun : la gouvernance du pays, assurée par une élite considérée comme un capital intellectuel, composée de personnes supposées avoir acquis par l'éducation un savoir destiné à développer le pays et à répondre aux problèmes quotidiens de ceux qu'ils gouvernent, laisse à désirer. Pourtant, l'éducation, pour reprendre les mots de Nelson Mandela, est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde et l'ouvrir aux transformations sociales. On pourrait alors se demander quels sont ces savoirs transmis par l'éducation à l'intelligentsia congolaise et qui la rendent apathique face au redressement du pays.

Les auteurs réunis dans ce numéro interrogent toutes ces questions. L'étude de cas présentée par Joseph Boas Kalonji, intitulée « L'élite

¹ Exceptionnellement, le *Carrefour congolais* est paru plusieurs fois cette année. Cela s'explique par l'accroissement des demandes de publication, causé par la migration de l'ancien système PADEM vers le système LMD. Le *Carrefour* paraît normalement deux fois par an : un numéro thématique et un numéro varié. À partir de maintenant, nous revenons à la norme initiale de deux éditions par an.

intellectuelle locale face aux problèmes de développement en milieux ruraux en RDC : cas du territoire de Lupatapata », et qui a inspiré le titre du numéro, interroge l'intelligentsia de la République démocratique du Congo sur la revitalisation du pays. L'auteur remarque que, bien que les élites se présentent comme détenteurs d'un savoir, ils ne semblent pas en mesure de trouver des solutions adéquates aux problèmes de la population. Dans « Leçons pratiques des accords politiques en République démocratique du Congo de 1960 à nos jours », Marcel-Pitshou Masala Mangituka montre que cette même élite, qui prend part aux négociations politiques pour leurs sujets, n'est mue que par des compromis tactiques. Les échecs de ces négociations sont causés par des décalages entre les sujets de négociation, la méconnaissance des réalités locales et la personnalisation du pouvoir. C'est à la même conclusion qu'arrivent David Kuzietuka Ngemba, Grâce Nyong Mbuta Chancelvie et Ngyengo Makuma dans leur article « Développement durable de la province du Kwango : pour un modèle de management public à travers le partenariat public-privé ». Les auteurs observent que, si la réforme constitutionnelle avait pour but de rapprocher l'élite dirigeante de ses administrés et de permettre aux dirigeants de mieux connaître les problèmes réels afin de répondre aux attentes de la population, le lien entre la gouvernance et la réponse à ces problèmes reste quasi inexistant. Eder Kitapandi Luzau lui aussi aborde cette question dans son article « La participation citoyenne et la gouvernance environnementale en République démocratique du Congo. Cas de la zone économique spéciale Kin-Malebo : réalités, pratiques et limites ». Il montre que, si la participation citoyenne est devenue un principe central des projets environnementaux en RDC, elle ne produit pas les effets escomptés. L'auteur analyse les modalités d'implication des communautés locales et leurs incidences sur la gouvernance des projets. Il remarque qu'il y a dissociation entre la participation institutionnelle et l'engagement réel des citoyens. Et puis, dans « Analyse des facteurs déterminants de l'absentéisme et du présentéisme des agents de l'administration publique congolaise : cas du territoire d'Idiofa », Alkalpa Isampengi Seguin identifie et explique les raisons qui poussent les agents à s'absenter ou à se présenter à leur travail

sans être productifs. L'auteur relève plusieurs facteurs expliquant ces phénomènes, notamment les faibles rémunérations, le manque de motivation et l'absence de reconnaissance.

Dans la suite, d'autres sujets sont abordés et éclairent les transformations en cours dans la société congolaise. C'est le cas de l'article de Sylvain Shomba Kinyamba qui examine dans son article « *Église comme agence matrimoniale à Kinshasa : entre quête spirituelle, stratégies affectives et recomposition des sociabilités urbaines* » le pragmatisme des églises instituées par les Congolais qui ne se limite pas uniquement à des lieux de prière. Dans un contexte urbain marqué principalement par l'instabilité des relations affectives et la crise des relations matrimoniales, les églises sont devenues des agences offrant divers services aux fidèles. Ce sont notamment les rencontres conjugales, la validation morale des partenaires et la sécurisation des unions. Des différentes autres problématiques, comme le cas de l'article « Problématique de la prolifération des groupements de fait dans le territoire d'Ilebo » de Mbomo Kakweyi Marcelin qui met en évidence les causes et les conséquences de la multiplication des groupements. L'auteur relève le manque d'une administration adéquate, dont le résultat est l'apparition des groupements dépourvus d'arrêté ministériel de reconnaissance, laissant place à la coexistence de deux chefs au sein d'un même groupement. Cette situation est source de conflits communautaires qui menacent la stabilité territoriale et fragilisent la cohésion sociale locale. De leur côté, Obendus Aterlong Alain et Indondo Patrick examinent dans « L'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa : enjeux, défis et perspectives ». Ils montrent la pression démographique constitue l'une des causes, de même que la décentralisation ou la libéralisation de l'enseignement. Toutefois, la multiplication de ces institutions d'enseignement aux infrastructures précaires représente un défi pour la qualité de la formation.

Théophile Keni Lungu, Honoré Belesi Katula, Camille Nsimanda et Fils Milau, dans leur article « Conséquences de l'orpaillage artisanal sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans le territoire de

Seke-Banza (Kongo Central, RDC) », observent que, dans cette entité où l'agriculture constituait l'activité principale de la population, l'extraction artisanale de l'or s'est ajoutée. Celle-ci est pratiquée par les paysans afin de pallier leur instabilité économique. Cependant, les auteurs remarquent que cette activité aurifère menace la sécurité alimentaire. Et enfin, Arsène Kambale Kaputu, Fabrice Muhindo Kasondoli, Ranulph Hangi Muvughealava et Kazi Mbusa Kasisivahwa, dans leur article « La fréquentation des bars par les enfants à Butembo en République démocratique du Congo », examinent les mobiles de la présence des mineurs dans les bars, en violation des dispositions sociales et juridiques. Les auteurs rapportent plusieurs motivations à cette présence, notamment la recherche du plaisir en compagnie des pairs.

**Élite intellectuelle locale face aux problèmes de développement en
milieux ruraux en R.D.Congo
Cas du territoire de Lupatapata dans la province du Kasai
Oriental**

par Joseph Boaz Kalonji Nkongolo

Résumé

La République démocratique du Congo, qui cherche à assurer son développement intégral, se doit de s'appuyer sur les 145 territoires qui la composent, dans l'optique d'impulser cet élan à partir de sa base essentiellement rurale.

Cet effort repose sur les épaules de l'élite intellectuelle, toutes disciplines confondues, afin d'y apporter sa contribution dans une collaboration interdisciplinaire favorisant et amplifiant la méritocratie, dans une dynamique de revitalisation des repères en vue de transformer les potentialités du territoire de Lupatapata en richesses. En effet, malgré les valeurs qu'elle incarne naturellement, sa population continue de souffrir, d'où la nécessité de réveiller toute son intelligentsia.

Mots-clés : élite intellectuelle, développement, sous-développement, potentialités locales, revitalisation, méritocratie.

1. Contexte

En République démocratique du Congo, plusieurs chercheurs se sont généralement penchés sur les problèmes de développement des milieux urbains qui composent notre pays. Pourtant, nous avons l'impérieux devoir de réfléchir au rôle de l'élite intellectuelle locale

face aux problèmes spécifiques des milieux ruraux, d'autant plus qu'il a été constaté que la majeure partie du territoire national est essentiellement rurale (Umusumbu, 2010-2011, p. 3).

Notre réflexion s'inscrit dans une démarche d'analyse et de recherche fondée sur certains indicateurs clés du développement ainsi que sur quelques faits touchant à la vie sociale, politique et économique de cette entité territoriale rurale de base qu'est le territoire de Lupatapata.

Dans cette étude, nous analysons principalement les facteurs qui freinent le développement, ainsi que la participation et la contribution de l'élite au processus de développement depuis 1960 jusqu'à nos jours.

Comme tout travail scientifique, la présente dissertation porte sur ce territoire, parmi les cinq que compte la province du Kasai Oriental. Celui-ci présente un grand intérêt en raison de l'impact politique, social, culturel et économique de ses dignes fils, tant au niveau national que provincial, d'une part, et de ses ressources naturelles ayant contribué au fonctionnement de la République démocratique du Congo, d'autre part.

Nous notons également que le territoire de Lupatapata, devenu monoethnique, est composé des secteurs de Kabala, Mudiba, Mulenda et Mukumbi (Omasombo, 2014, pp. 11-26).

Ce territoire, aujourd'hui totalement enclavé, est pourtant une terre riche en minerais et en cultures vivrières. Curieusement, sa population croupit paradoxalement dans une grande pauvreté.

Nous soulignons d'abord que parler du développement de la population congolaise revient avant tout à résoudre les problèmes des entités de base essentiellement rurales, étant donné que tout développement doit partir de la base (Idem).

Partant du constat malheureux d'une population de Lupatapata assise sur d'énormes richesses mais vivant dans la misère, notre étude se penche sur la conscience élitiste des personnalités émergentes, notamment des intellectuels ainsi que des leaders politiques et

économiques de la contrée, en vue de proposer des mécanismes de développement socio-économique, politique et culturel.

2. Problématique

Le territoire de Lupatapata, entité pratiquement enclavée de la province du Kasaï Oriental, est un site qui suscite depuis l'époque coloniale une grande attraction du monde extérieur en raison de son sous-sol riche en gisements de diamants, avant même la naissance de la ville de Mbujimayi sur les cendres du centre extra coutumier de Bakwanga, aux côtés de Bakwa-Nsumpi et Basangana.

L'objectif de ce travail est de répondre à la question principale suivante : à quel niveau et de quelle manière l'intellectuel — jadis objet des railleries des creuseurs et trafiquants de diamants qui disaient : « *mfualanse mfualanga anyi* ? », ce qui signifie : « parler français, est-ce de l'argent ? » — peut-il intervenir en apportant son expertise, non seulement pour répondre efficacement à cette ironie, mais surtout en mettant son savoir au service des populations comme remède aux maux qui rongent la République démocratique du Congo en général, et le territoire diamantifère de Lupatapata en particulier ?

L'histoire politique de notre pays renseigne qu'à la veille de l'indépendance, un fils de Lupatapata avait pris l'initiative de militer avec d'autres non seulement pour la libération du peuple congolais du joug colonial, mais aussi pour conduire ses frères et sœurs sur le sol de leurs ancêtres, en provenance de Luluabourg et d'Élisabethville, jusqu'à la création de l'actuelle province et de la ville de Mbujimayi. C'est donc grâce au savoir et aux moyens fournis par le sol et le sous-sol kasaïens que l'urbanisation des cités de Mwene-Ditu, Ngandajika, Tshilenge, Miabi, Kabeya-Kamuanga, Katanda et Lukalaba a été rendue possible.

Fort de sa formation en anthropologie, sténographie anglaise, philosophie, droit et sciences politiques, ainsi que des cours par correspondance de l'Institut national d'études supérieures de Belgique, Joseph Ngalula (Mbaya et Kabwika, 2012, pp. 20-21) avait réussi à conduire le peuple sud-kasaïen vers le travail de la terre afin d'assurer

son pain quotidien. Il avait également convaincu la société de production minière locale de contribuer financièrement à la survie de la province. Ainsi, lors de la paie des travailleurs de la MIBA, les signes monétaires circulaient régulièrement, à la grande satisfaction des opérateurs économiques et des artisans indépendants.

Notre génération se souvient encore de l'enseignement de qualité dispensé dans des écoles modernes aux classes spacieuses, qui ont résisté à l'usure du temps jusqu'à ce jour. L'éducation de base était assurée aux enfants, aux jeunes garçons et filles ainsi qu'aux adultes, conformément aux cours de morale civique et à la culture kasaïenne léguée par les ancêtres.

Malgré les grandes distances séparant les villages de Lupatapata des centres scolaires, les parents s'efforçaient non seulement de cultiver la terre, mais aussi de creuser le diamant afin de maintenir leurs enfants assidus à l'école, minimisant ainsi les coûts liés aux fournitures scolaires et les longues marches nécessaires pour assurer leur instruction.

Le constat actuel est qu'à la suite de la libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant, la province du Kasai Oriental en général, et le territoire de Lupatapata en particulier, ont connu une détérioration du tissu économique, l'abandon des activités agricoles ainsi que la déscolarisation des enfants. Par ailleurs, les revenus générés par le diamant ne sont pas réinvestis rationnellement dans les secteurs productifs (Maninga & Mbikayi, 2008).

En outre, la Société minière de Bakwanga (MIBA) et Sengamines, qui ont exploité la quasi-totalité des terres de Lupatapata, n'ont pas permis à la population ni aux familles locales de s'épanouir. Cette contrée est restée dépourvue d'infrastructures de base. Les routes, les écoles et les dispensaires hérités du pouvoir colonial et de la Première République sont totalement détruits, au point que les hommes, les femmes et les enfants parcourent de longues distances à pied pour atteindre la ville de Mbuji-Mayi. Les écoliers suivent les cours dans des

classes en rameaux, assis sur des troncs d'arbres, tandis que les femmes enceintes accouchent derrière leurs cases, comme aux temps anciens.

Le diamant, contrairement à son incidence socio-économique positive d'autrefois, a donc engendré de nombreux problèmes au sein de la population, tant sur le plan éducatif, sanitaire qu'urbanistique. Il s'est formé dans cette partie de la province un petit groupe de nouveaux riches, à moitié instruits mais dynamiques et créatifs, aux côtés d'une grande majorité vivant dans une pauvreté profonde (Tshimanga Mulangala, 2009).

De nos jours, il en résulte l'exode rural, des conflits liés au pouvoir coutumier, des affrontements ethnico-tribaux, des pratiques fétichistes endeillant des familles ainsi qu'une haine fratricide qui gangrène cette population. Parmi ces pratiques odieuses, nous relevons notamment le jet de mauvais sort associé à l'ulcère de Buruli (*Mbasu*) (Mabika Kalanda, 1963).

De cet état des lieux découlent les questionnements suivants :

- Quelle contribution, ou mieux, quelle expertise l'élite intellectuelle de Lupatapata peut-elle apporter afin de canaliser les efforts politico-économiques vers le développement de cette contrée ?
- Quelles approches stratégiques adopter pour éradiquer la pauvreté qui mine cette entité rurale de base ?
- Sur quels types d'acteurs faut-il s'appuyer pour relever ce défi ?
- Quels en sont les instruments ?

3. Revue de la littérature et cadre théorique

À ce sujet, bon nombre d'auteurs ont orienté leurs réflexions sur les élites politiques, le développement des milieux urbains ainsi que le management participatif des actions publiques de revitalisation urbaine de certains chefs-lieux de provinces. En ce qui nous concerne, nous n'avons recensé que trois travaux en raison de leur pertinence par

rapport à l'orientation de cette étude. Leur quintessence est présentée dans les lignes qui suivent.

Théo Macaire Kamirar a démontré, dans son étude intitulée « La coopération décentralisée et les actions publiques de développement socio-économique d'une entité provinciale : pour un management participatif des actions publiques de revitalisation urbaine à Kinshasa », que le succès des actions publiques de revitalisation urbaine exige la mise en place des stratégies rationnelles suivantes :

La concertation, fondée sur la notion d'« action concertée », qui constitue un modèle d'action collective impliquant une multiplicité de partenaires ;

L'intersection, basée sur la notion d'« action intersectorielle », dont la préoccupation fondamentale est de dépasser les liens entre les organisations et de faire davantage référence à la contribution ou à l'influence des différents secteurs d'activités ;

Le contrat de ville, qui constitue une stratégie contractuelle permettant d'obtenir la contribution active des partenaires non étatiques à l'action publique et de créer un cadre stable de coopération entre des acteurs porteurs de rationalités divergentes ;

Enfin, la participation de la population, reflet du « management participatif » ou du « mode de gestion participative », qui demeure un enjeu majeur dans l'ensemble des démarches de revitalisation urbaine (Théo Macaire Kamirar, 2010, p. 3).

Joël Lisenga Bolila propose, dans son étude intitulée « Élitisme politiques locales et développement de la ville de Kisangani postcoloniale : enjeux de leadership ou évidence du nationalisme » (Lisenga Bolili, 2010), comme solution et perspective d'avenir, la mise en place d'un cadre et/ou d'un climat d'entente et d'harmonie au sein de l'élite politique locale, ainsi qu'une bonne pratique du nationalisme susceptible de relever le défi du développement économique, social et culturel de la ville de Kisangani durant cette période postcoloniale. Dominique Tshienke Kanyonga conclut, dans son étude « Mbuji mayi :

diamant et pauvreté d'une ville. Approche sociologique », qu'en guise de solutions aux problèmes soulevés dans la recherche des causes profondes de la pauvreté et du sous-développement actuels de la ville de Mbuji-Mayi, les négociants en diamant doivent non seulement investir l'argent gagné dans l'agriculture, l'élevage et le commerce, s'associer en petits groupes pour acquérir des instruments de travail, et changer leurs comportements en matière de gestion et de dépenses financières, mais aussi et surtout collaborer étroitement avec les intellectuels et autres chercheurs impliqués (Tshienke Kanyongam 2007).

Tout en reconnaissant le mérite de ces auteurs, qui ont presque tous travaillé sur les problèmes de développement des milieux urbains de la République démocratique du Congo, tout en évoquant l'implication des élites politiques, économiques et intellectuelles, ils n'ont toutefois pas précisé à quel niveau cette dernière est concernée ni la contribution spécifique qu'elle est appelée à apporter dans cet effort de réduction de la pauvreté pour le développement intégral de la population congolaise en général.

Ainsi, la présente étude a l'avantage de se pencher sur ce que l'un des auteurs cités appelle les « intellectuels et autres chercheurs impliqués » dans la recherche de solutions durables aux problèmes du bien-être de la population de notre pays.

4. Méthodologie

Dans la perspective de Pinto R. et Grawitz M., la méthode est définie comme l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, démontre et vérifie (Pinto R. et Grawitz M., 1971, p. 282).

En effet, les sciences humaines et sociales ont montré que, pour appréhender un phénomène ou un fait, il est nécessaire de recourir à des méthodes appropriées. Considérant l'objet de cette étude, nous avons opté pour la méthode d'analyse stratégique, secondée par l'histoire

immédiate, et accompagnée des techniques documentaires ainsi que de l'observation participante.

Dans cette logique, nous considérons la méthode d'analyse stratégique comme celle qui vise l'identification des jeux et des stratégies d'action, des objectifs, des ressources et des sources qu'un acteur peut combiner afin d'atteindre les objectifs que l'organisation s'est assignés.

Par ailleurs, pour recueillir les données utiles au traitement de nos questions de recherche, nous nous sommes servis de l'histoire immédiate, qui constitue l'une des branches de l'histoire classique ayant pour objet la connaissance scientifique des sociétés contemporaines en crise, engagées de manière de plus en plus consciente dans le processus de transformation pratique de leurs conditions d'existence. Son champ est limité dans le temps, puisqu'il s'agit d'une histoire vivante supposant qu'une bonne partie des acteurs et témoins de la période considérée puissent être interrogés. Ce champ est également limité quant à son objet, dans la mesure où seules les sociétés en crise sont visées. Les paramètres de base sont donc : la crise, la prise de conscience et la participation.

Notre choix méthodologique est motivé par le fait que les nombreux maux qui rongent la vie de la population de Lupatapata constituent une situation à éradiquer à travers des mécanismes combinant des stratégies managériales, un système de prise de conscience ainsi qu'un contrôle rigoureux dans la gestion du patrimoine hérité de nos ancêtres.

En outre, au-delà des techniques documentaires, nous avons recouru à l'observation participante, étant nous-mêmes originaire et résident des milieux ruraux de Lupatapata.

Ainsi, ce cadre méthodologique nous a permis d'identifier les jeux et les stratégies d'action, ce qui a nécessité, entre autres, le repérage des objectifs, des ressources, des contraintes, des sources d'incertitude maîtrisées ainsi que des formes de pouvoir.

5. Analyse du concept

« L'Afrique est riche, mais beaucoup d'Africains sont pauvres et, de plus en plus nombreux, sombrent dans la misère », disait Joseph Ki-Zerbo (1992). La question du développement constitue un problème crucial pour la République démocratique du Congo. Pour définir le développement, on se réfère souvent à la définition classique proposée par l'économiste français François Perroux en 1961. Celui-ci définit le développement comme « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ».

Cette définition implique deux faits principaux. D'une part, la croissance peut se réaliser sans nécessairement entraîner le développement, notamment en cas de partage inégalitaire des richesses ou de captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population. D'autre part, il existe une forte interdépendance entre croissance et développement : le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale.

Enfin, le développement est un processus à long terme produisant des effets durables. Une brève période de croissance économique ne peut donc être assimilée au développement.

Quant au sous-développement, cette notion fut utilisée pour la première fois par le président américain Harry Truman en 1949, lors de son discours sur l'état de l'Union (Point IV). Il justifiait alors l'aide que les pays riches devaient apporter aux pays pauvres afin d'endiguer la montée du communisme. Par la suite, plusieurs dénominations se sont succédé.

En 1952, le démographe et économiste français Alfred Sauvy introduit la notion de « tiers-monde » pour qualifier les pays sous-développés. Dans les années 1970, à côté de cette notion politique de tiers-monde, l'Organisation des Nations unies (ONU) avance celle de « pays en voie de développement » (PVD), la notion de pays sous-développés étant jugée trop stigmatisante. Puis, dans les années 1980,

s'impose l'appellation « pays en développement » (PED), censée traduire le processus de progrès économiques et sociaux dans lequel sont engagés de nombreux pays pauvres. Cette expression traduit la volonté d'adopter une approche optimiste et positive du développement.

Aujourd'hui, la notion de « PED » cohabite avec celle du « Sud », qui insiste sur la localisation géographique des pays en développement par opposition au « Nord », ainsi qu'avec celle de « pays émergents », mettant l'accent sur le caractère imminent de leur développement, particulièrement pour les pays les plus avancés dans ce processus.

La dénomination du sous-développement a donc évolué vers une approche atténuant progressivement la vision conflictuelle qui caractérisait les années 1950 et 1960. Certains auteurs critiquent toutefois le caractère euphémisant de ces nouvelles appellations, estimant qu'elles masquent les causes profondes du sous-développement ainsi que les difficultés persistantes rencontrées par une partie des pays en développement.

C'est dans cet ordre d'idées que le président Mobutu, dans les années 1980, à travers son slogan « Objectif 80 », avait préféré l'expression « pays sous-équipés » à celle de « pays sous-développés », jugée plus péjorative et dégradante. Selon lui, l'Afrique était restée pauvre parce que l'Occident avait pillé et continuait de piller ses richesses.

Pour Mobutu, l'Occident est donc à la base du sous-développement de l'Afrique. La notion de « PED » demeure cependant très floue, comme le montre l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui laisse aux pays eux-mêmes le soin de s'auto-désigner comme tels.

Pour sa part, Bongeli (2018, pp. 2-4) définit le développement comme une perspective que l'on construit ou planifie pour soi-même, pour son pays et pour son milieu de vie. Selon lui, tel est précisément le travail de l'intellectuel : réfléchir à ce qui est bénéfique pour soi et pour

sa société. Il ajoute que ce n'est ni l'abondance ni l'économie à elles seules qui produisent le développement, car l'abondance ne profite souvent qu'à une catégorie d'individus. Le développement est plutôt un processus qui ne peut être improvisé

De son côté, Wetshodima (2022, p. 18) considère le développement comme un processus par lequel chaque peuple découvre et met en valeur les germes de croissance qu'il recèle. Cela amène à déduire que le développement n'est nullement un phénomène uniforme observable de la même manière dans tous les pays du monde, car les spécificités de chaque État devraient orienter sa manière de concevoir le bien-être de son peuple

C'est dans cette perspective, après avoir analysé les notions de développement et de sous-développement, que s'inscrit le thème de notre réflexion portant sur la question du développement dans les milieux ruraux des entités décentralisées. Nous avons ainsi choisi d'analyser les problèmes de développement dans le territoire de Lupatapata, dans la province du Kasaï Oriental, où nous avons passé notre enfance.

6. Résultats

Au regard des questions soulevées dans la problématique de cette étude, il convient de prendre en considération certains éléments socioculturels de la sagesse luba, notamment :

« *Mutshi udi ku tshianza ngudi ushipa nyoka* » (traduction : on ne donne que ce que l'on possède) ;

« *Meyi mbikonga* » (traduction : du choc des idées jaillit la lumière).

Dans l'histoire du peuple luba, auquel appartient la population du territoire de Lupatapata, nous avons identifié de grandes valeurs incarnées par plusieurs personnalités ayant laissé des repères susceptibles de servir de socle à l'impulsion des efforts de développement du terroir.

En effet, Henri Fayol, dans sa vision du management, souligne l'importance des ressources humaines, matérielles, financières et temporelles pour assurer une gestion efficace d'une organisation (cité par Mukendi Muntu, 2012, p. 22). Notre perception s'oriente d'abord vers le capital humain issu des familles nombreuses généralement engendrées au sein de cette contrée luba, avec son important poids démographique.

En raison d'une progéniture abondante issue de nombreuses unions, tant monogamiques que polygamiques ou occasionnelles, d'une part, et d'un flux d'arrivants attirés par les gisements de diamant, d'autre part, Lupatapata a vu naître et grandir des enfants dont certains ont marqué l'histoire sociopolitique et économique de la République démocratique du Congo.

C'est grâce à ces élites que l'africanisation de l'entreprise d'État KDL/BCK, la formation des jeunes Congolais par l'octroi de bourses d'études à l'étranger, la réforme de l'enseignement national, la construction de la première imprimerie au Sud-Kasaï ainsi que des camps résidentiels pour les hauts fonctionnaires à Mbujimayi et de grandes avenues à Bakwanga ont été réalisées avec succès. Comment alors négliger l'apport de cette élite intellectuelle que nous ne cessons d'identifier ?

Qu'en est-il de l'eau, de l'argile, du calcaire, de la brousse, de la forêt, des pierres, du petit bétail et du diamant, autant de ressources naturelles que de nombreux autres pays souhaiteraient posséder ? Avec un peu de vision, de savoir-faire, de volonté politique et de bonne foi, ces ressources peuvent servir à transformer les richesses du territoire de Lupatapata, de la province du Kasai Oriental et de toute la République démocratique du Congo.

Face aux préoccupations soulevées dans l'état des lieux de cette étude et à l'identification sommaire des potentialités de la population du territoire de Lupatapata, nous nous appuyons sur une approche théorique développée dans le cadre de recherches antérieures.

En effet, dans sa théorie de revitalisation de la ville de Kinshasa, le professeur Théo Macaire Kaminar (2010) préconise la concertation comme modèle de gestion de l'action collective. Il explique qu'une multiplicité de partenaires ainsi que la participation des populations — reflet du management participatif — constituent un enjeu majeur dans toute démarche de revitalisation d'une contrée. En clair, nous proposons une concertation permanente entre la classe politique, les opérateurs économiques et les intellectuels locaux. Ceux-ci devraient mettre en place des structures permanentes de concertation afin de bannir la mauvaise gouvernance, laquelle se traduit souvent par la tendance de certains cadres à utiliser les autres comme source d'enrichissement personnel, en se servant des populations comme tremplin. Une grande conscientisation de la population s'avère également nécessaire afin de favoriser un choix judicieux des représentants à tous les niveaux (Rezsohazy, 1971, p. 69).

C'est dans un esprit de concorde et de gestion participative que les structures de revitalisation pourraient collaborer régulièrement avec les institutions publiques provinciales et locales pour réaliser des projets tels que :

- la reconstruction des routes reliant les secteurs à la ville de Mbuji-Mayi
- la relance de l'agriculture et de l'élevage
- la réhabilitation et la construction des écoles
- la modernisation des marchés locaux
- la création de centres de santé
- la mise en œuvre d'œuvres sociales et caritatives
- la création de centres d'alphabétisation
- la promotion des activités sportives et culturelles
- la création d'une structure d'organisation et d'encadrement des exploitants de diamant
- l'ouverture de la chaîne Radio Télé Debut Lupatapata (RTDL)

Pour garantir la paix sociale, l'autorité coutumière, les Églises ainsi que les autres notabilités locales devront être mises à contribution afin de combattre le fléau des affrontements entre frères, familles et

villages voisins, qui vont parfois jusqu'à s'entretuer, y compris par des moyens occultes.

Enfin, au cœur de toutes ces initiatives, le recours aux différentes valeurs culturelles encore vivaces dans la mémoire collective luba doit demeurer essentiel afin de cimenter l'élan de revitalisation de cette partie non moins importante de notre République.

Conclusion

Comme annoncé dans l'introduction, le présent travail s'est voulu une démarche consacrée au territoire de Lupatapata. Sa réalisation s'inscrit dans le processus de recherche sur la revitalisation de cette entité politico-administrative déconcentrée. Il couvre une période allant de ses origines à nos jours et s'articule autour des points suivants : le contexte et la justification de l'étude consacrée à la responsabilité de l'élite intellectuelle locale de Lupatapata face aux problèmes de développement ; le cadre méthodologique, dans lequel ont été mobilisées l'approche d'analyse stratégique, l'histoire immédiate, les techniques documentaires ainsi que l'observation participante ; l'analyse des concepts de développement et de sous-développement ; l'analyse des résultats relatifs aux conditions de vie à Lupatapata ; enfin, l'examen des potentialités locales et des perspectives de développement du territoire de Lupatapata.

La science nous enseigne que, tout comme la médecine s'occupe du traitement du corps humain, le management s'intéresse au fonctionnement et à l'organisation des structures sociales. Par conséquent, l'apport du management dans le processus de développement du territoire de Lupatapata apparaît plus que nécessaire au regard des questionnements soulevés dans la problématique.

Après une longue observation de la situation malheureuse de cette population, qui continue de croupir dans la misère malgré les énormes richesses dont regorge son sous-sol, il apparaît indispensable de mettre en place un mécanisme de réveil et, mieux encore, de prise de

conscience des personnalités émergentes, des intellectuels ainsi que des leaders de tous horizons, en vue de la refondation de cette contrée.

Bibliographie

- Bongeli, E. (2018). *C'est quoi le développement ?* Séminaire de sociologie du développement, DEA, SPA.
- Kaminar, T. M. (2010). *La coopération décentralisée et les actions publiques de développement socio-économique d'une entité provinciale* (Thèse de doctorat, Université de Kinshasa). SPA, UNIKIN.
- Ki-Zerbo, J. (1992). *Vers un développement africain endogène*. Actes du colloque de Bamako. Paris.
- Lisenga Bolili, J. (2010). *Élites politiques locales et développement de la ville de Kisangani* (Thèse de doctorat, Université de Kinshasa). SPA, UNIKIN.
- Mabika Kalanda. (1963). *Tabalayi bana betu*. Bibliothèque UNIKIN.
- Maninga, S., & Mbikayi, F. (2008). *L'industrie du diamant en RDC : pour quel développement ?* Rapport de recherches n° 3.
- Mbaya, D., & Kabuika, D. (2012). *La vie et l'œuvre de J. Ngalula*. ISP Mbuji-Mayi.
- Monographie de la province du Kasai Oriental : Un nœud gordien dans l'espace congolais. (s.d.). CEP/UNIKIN.
- Mukendi Muntu, P. E. (2012). *Diagnostic des entreprises : Approches managériales*. Éditions CEPROMAD.
- Omasombo, J. (2014). *Monographie du Kasai Oriental*. CEP.
- Perroux, F. (1961). *Le capitalisme*. Presses Universitaires de France (PUF).
- Pinto, R., & Grawitz, M. (1971). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz.
- Rapport de CODECOR. (1990). Cité par Maninga, S., & Mbikayi, F.
- Rezsohazy, R. (1971). *Théorie et critique des faits sociaux*. Éditions La Renaissance du Livre.

- Sauvy, A. (1952). *Démographie et tiers-monde*. France.
- Tshienke Kanyonga, D. (2007). *Mbujimayi : diamant et pauvreté* (Mémoire de DES, Université de Kinshasa). UNIKIN.
- Tshimanga Mulangala. (2009). *Le rôle de l'artisan minier de diamant dans l'organisation régionale : cas de la ville de Mbuji-Mayi et ses environs au Kasai Oriental* (Thèse de doctorat en sciences géologiques, Université de Lubumbashi). UNILU.
- Truman, H. (1949). *Discours sur l'état de l'Union* (Point IV). Washington, DC.
- Umusumbu, J. (2010–2011). *Développement du territoire de Lubefu* (Mémoire de DES, Université de Kinshasa). SPA, UNIKIN.
- Wetshodima, G. (2022). *Séminaire des problèmes de développement des pays du tiers-monde*. DEA/DES, SPA.

Église comme agence matrimoniale à Kinshasa : entre quête spirituelle, stratégies affectives et recomposition des sociabilités urbaines

par Sylvain Shomba Kinyamba

Résumé

À Kinshasa, l'Église ne constitue plus uniquement un espace de prière, d'encadrement spirituel ou de moralisation sociale. Elle devient progressivement un lieu stratégique où se négocient, mieux se traitent divers dossiers parmi lesquels de rencontres conjugales, particulièrement dans un contexte urbain marqué par le chômage, la précarité économique, l'instabilité des relations affectives et la crise des institutions classiques de socialisation matrimoniale. Cet article analyse la manière dont certaines Églises, notamment pentecôtistes et de réveil, fonctionnent implicitement comme de véritables agences matrimoniales. À partir d'une lecture socio-anthropologique des dynamiques religieuses à Kinshasa, l'étude soutient que les assemblées religieuses produisent des espaces de sélection affective, de validation morale des partenaires et de sécurisation des unions. Enfin, elle met également en évidence les tensions entre spiritualité et instrumentalisation matrimoniale de la foi, ainsi que les mutations des normes conjugales dans la capitale congolaise.

Mots-clés : Église, mariage, agence, Kinshasa, pentecôtisme, sociabilité, stratégies matrimoniales, urbanité.

Abstract

In Kinshasa, the Church is no longer just a space for prayer, spiritual guidance, or social moralization. It is gradually becoming a strategic place where various matters, including marital encounters, are negotiated and better addressed, particularly in an urban context marked by unemployment, economic precariousness, instability of affective relationships, and the crisis of traditional matrimonial socialization institutions. This article analyzes how certain churches, particularly Pentecostal and revivalist ones, implicitly function as true matchmaking agencies. Based on a socio-anthropological reading of religious dynamics in Kinshasa, the study argues that religious assemblies create spaces for emotional selection, moral validation of partners, and securing unions. Finally, it also highlights the tensions between spirituality and the matrimonial instrumentalization of faith, as well as the changes in marital norms in the Congolese capital.

Keywords : Church, marriage, agency, Kinshasa, Pentecostalism, sociability, marriage strategies, urbanity.

Introduction

La ville de Kinshasa connaît depuis plusieurs décennies, une transformation profonde de ses structures sociales, économiques et culturelles. La crise économique persistante, le chômage massif des jeunes, l'effritement des solidarités familiales traditionnelles ainsi que l'instabilité croissante des relations affectives contribuent à redéfinir les modalités de formation des couples. Dans ce contexte urbain marqué par l'incertitude, les Églises apparaissent comme des espaces privilégiés de sociabilité, de confiance et de construction des relations matrimoniales.

Alors que les mécanismes traditionnels de mariage reposaient autrefois sur les médiations familiales, communautaires ou lignagères, les mutations urbaines ont progressivement déplacé ces fonctions vers d'autres institutions. À Kinshasa, les Églises, particulièrement les

Églises de réveil, jouent désormais un rôle déterminant dans la rencontre des partenaires, la légitimation des unions et la stabilisation conjugale (Corten, 2001 ; Mossière, 2012).

Cette réalité a donné naissance à une perception populaire selon laquelle *l'Église est devenue une agence matrimoniale*. Derrière cette formule ironique se cache pourtant une profonde recomposition des rapports sociaux, affectifs et religieux. Les cultes, les chorales, les groupes de prière, les cellules d'évangélisation, les retraites spirituelles et les activités de jeunesse deviennent autant d'opportunités de mise en relation matrimoniale.

La raison d'être de la présente réflexion consiste à saisir, sous l'angle anthropologique, la transformation de l'Église en espace de marché matrimonial urbain à Kinshasa. Sa structure s'articule en six points : la démarche méthodologique suivie ; un bref aperçu du contexte socioreligieux de Kinshasa ; l'Église comme espace où se nouent des liens matrimoniaux ; Kinshasa, entre spiritualité et marchandisation du mariage ; les églises pentecôtistes et la reconfiguration des normes conjugales ainsi qu'une lecture anthropologique du phénomène sous examen. Une brève conclusion met un terme à ce travail.

1. Démarche Méthodologique

Dans le cadre de cette étude portant sur l'Église comme agence matrimoniale à Kinshasa, la collecte des données a reposé essentiellement sur une démarche qualitative à visée sociologique et compréhensive centrée sur les représentations sociales, les pratiques religieuses et les dynamiques matrimoniales observées dans les communautés chrétiennes de la ville de Kinshasa. Cette orientation méthodologique se justifie par la nature même du phénomène étudié, lequel met en interaction les dimensions religieuses, affectives, culturelles et sociales dans un contexte urbain marqué par l'instabilité relationnelle et la recomposition des normes conjugales.

Pour recueillir les informations nécessaires à cette recherche, nous avons principalement utilisé l'entretien semi-directif comme

technique fondamentale de collecte des données. Cette technique a permis d'établir un cadre d'échange favorisant l'expression libre des perceptions, des expériences matrimoniales, des motivations religieuses ainsi que des représentations du mariage chrétien chez les enquêtés.

L'entretien semi-directif a été privilégié en raison de sa souplesse méthodologique permettant d'orienter les échanges autour des objectifs spécifiques de l'étude tout en laissant aux participants une liberté d'expression sur leur vécu relationnel et religieux. Les entretiens ont porté notamment sur : les perceptions du mariage chrétien ; le rôle de l'Église dans la rencontre des partenaires ; les critères de choix du conjoint ; les stratégies matrimoniales développées dans les espaces religieux ; les tensions entre spiritualité et intérêts sociaux ; les expériences vécues des couples formés dans les communautés religieuses.

Les entretiens ont été réalisés auprès de différentes catégories d'acteurs sociaux impliqués dans la vie ecclésiale, notamment : les jeunes célibataires ; les couples mariés religieusement ; les responsables de jeunesse ; les pasteurs ; les chantes ; les responsables des chorales ; les fidèles engagés dans les mouvements religieux.

Par ailleurs, l'observation directe a également été mobilisée comme technique complémentaire de collecte des données. Elle a permis d'observer les interactions sociales et relationnelles au sein des communautés religieuses, particulièrement dans : les groupes de jeunes ; les chorales ; les cultes ; les séminaires matrimoniaux ; les campagnes d'évangélisation ; les cellules de prière ; les activités de couples et de célibataires.

Cette observation a facilité une meilleure compréhension des mécanismes implicites de socialisation affective, des comportements relationnels et des formes de régulation matrimoniale présentes dans les Églises pentecôtistes et de réveil à Kinshasa.

La recherche documentaire a également constitué une source importante de production des données scientifiques. Elle a permis d'exploiter les ouvrages, articles scientifiques, mémoires, thèses et

travaux sociologiques portant sur : la sociologie des religions ; le pentecôtisme africain ; les transformations familiales ; les dynamiques urbaines ; les stratégies matrimoniales ; les recompositions des normes conjugales en Afrique.

Les données recueillies ont été analysées selon une approche qualitative fondée sur l'analyse sociologique interprétative et l'analyse de contenu thématique. Cette approche a permis d'examiner en profondeur les représentations sociales du mariage, les pratiques relationnelles observées dans les Églises ainsi que les mécanismes de régulation affective produits par les communautés religieuses.

En effet, l'analyse des données s'est appuyée sur une démarche interprétative consistant à : identifier les principales motivations de fréquentation matrimoniale des Églises ; analyser les significations sociales attribuées au mariage chrétien ; examiner les mécanismes de sélection conjugale dans les espaces religieux ; étudier les stratégies matrimoniales développées par les fidèles ; comprendre le rôle des Églises dans la sécurisation morale des relations affectives ; évaluer les transformations des normes conjugales dans le contexte urbain de Kinshasa.

L'analyse thématique a permis de dégager plusieurs catégories centrales liées au phénomène étudié, notamment : l'Église comme espace de rencontre ; la religiosité comme capital matrimonial ; la moralisation des relations affectives ; la compétition symbolique dans les communautés religieuses ; la spiritualisation du mariage ; les nouvelles normes conjugales pentecôtistes.

Cette approche analytique a permis d'établir des liens entre les transformations du paysage religieux *kinois* et les nouvelles formes de construction conjugale observées dans les Églises contemporaines.

L'interprétation des résultats a été réalisée à la lumière des théories de la sociologie des religions, de la sociologie urbaine et de la sociologie de la famille. Une attention particulière a été accordée à la compréhension des réalités socioculturelles propres au contexte *kinois*,

marqué par la précarité économique, la crise des structures familiales traditionnelles et l'expansion des Églises pentecôtistes.

2. Contexte socioreligieux de Kinshasa

2.1. Une ville imbibée dans la religiosité

Kinshasa est souvent décrite comme l'une des métropoles africaines où la religion occupe une place exceptionnellement manifeste dans l'organisation de la vie sociale. Cet espace urbain est marqué par une présence massive des Églises, des croisades d'évangélisation, des veillées de prière, des cultes de délivrance et des activités religieuses quotidiennes qui rythment la vie surtout des quartiers populaires. La ville apparaît ainsi comme un véritable *marché religieux* caractérisé par une forte concurrence symbolique entre les différentes communautés chrétiennes (Corten, 2001).

Depuis les années 1980, la crise économique, les programmes d'ajustement structurel, l'effondrement progressif des services publics et l'affaiblissement de l'État ont contribué à renforcer le rôle social des Églises dans la capitale congolaise. Face aux insuffisances des institutions publiques, les communautés religieuses ont progressivement investi des fonctions autrefois assurées par l'État ou la famille : assistance sociale, encadrement moral, médiation des conflits, soutien psychologique, accompagnement des jeunes, voire aide financière ponctuelle (Mary, 2002).

Dans plusieurs communes de Kinshasa, l'Église constitue aujourd'hui l'un des rares espaces de socialisation relativement stables. Elle devient un lieu de refuge symbolique dans une ville marquée par le chômage massif, l'informalisation de l'économie, la précarité résidentielle et l'incertitude existentielle. Cette situation explique la prolifération des Églises dites *de réveil*, particulièrement pentecôtistes et charismatiques, qui proposent des discours centrés sur la délivrance, la réussite sociale, la guérison spirituelle et la prospérité individuelle (Shomba Kinyamba, 2023).

Au-delà de leur dimension strictement spirituelle, ces Églises jouent également un rôle identitaire fondamental. Elles offrent aux fidèles un sentiment d'appartenance collective dans un contexte urbain marqué par l'anonymat et la fragmentation sociale. Comme l'observe Mossière (2012), beaucoup de jeunes *kinois* cherchent dans les communautés religieuses non seulement Dieu, mais aussi une reconnaissance sociale, une stabilité émotionnelle et une perspective d'avenir.

La centralité de l'Église dans la vie urbaine de Kinshasa se manifeste également dans la régulation des comportements sociaux. Les pasteurs, prophètes et responsables ecclésiastiques exercent souvent une influence importante sur les choix de vie des fidèles : fréquentations, mariage, sexualité, habillement, gestion familiale ou encore projets professionnels. Dans plusieurs assemblées, la moralité religieuse devient une véritable norme sociale de respectabilité urbaine (Demart, 2013).

Cette influence est particulièrement forte chez les jeunes adultes confrontés à l'instabilité affective et économique. Dans une ville où les mécanismes classiques d'intégration sociale sont fragilisés, l'Église apparaît comme un espace capable de restaurer des repères normatifs, de reconstruire les solidarités et de produire de nouvelles formes de confiance interpersonnelle. La fréquentation religieuse devient ainsi une stratégie de sécurisation sociale autant qu'une pratique spirituelle.

Par ailleurs, le phénomène religieux à Kinshasa s'inscrit dans une logique de forte visibilité publique. Les cultes en plein air, les affiches géantes de croisades, les chaînes chrétiennes, les réseaux sociaux religieux et les campagnes de réveil contribuent à faire de la religion un élément structurant de l'espace urbain. Cette omniprésence du religieux favorise la constitution de réseaux sociaux internes aux Églises où se développent des relations d'amitié, d'affaires et progressivement des relations matrimoniales.

Ainsi, l'Église à Kinshasa dépasse largement sa fonction cultuelle traditionnelle. Elle devient *une institution totale au sens*

anthropologique du terme, influençant simultanément les dimensions spirituelles, économiques, affectives et relationnelles de la vie urbaine.

2.2. La crise des mécanismes traditionnels du mariage à Kinshasa

Dans les sociétés congolaises traditionnelles, le mariage ne relevait pas uniquement d'une relation privée entre deux individus. Il constituait avant tout une alliance entre familles, lignages et communautés. Le choix du conjoint était fortement encadré par les parents, les anciens et les autorités coutumières, lesquels veillaient à la compatibilité sociale, culturelle et morale des futurs époux (Balandier, 1955).

Le système matrimonial traditionnel reposait sur plusieurs mécanismes de régulation sociale : enquêtes familiales, médiations communautaires, négociations coutumières, contrôle moral collectif et solidarité intergénérationnelle. Les unions furent ainsi intégrées dans un réseau dense d'obligations sociales garantissant une certaine stabilité conjugale. La famille élargie jouait notamment un rôle déterminant dans la prévention des conflits conjugaux et dans la socialisation des jeunes au mariage.

Cependant, l'urbanisation rapide de Kinshasa a profondément fragilisé ces mécanismes traditionnels. La migration massive vers la capitale a progressivement détaché les individus de leurs structures communautaires d'origine. Beaucoup de jeunes vivent désormais loin de leurs familles élargies, dans des contextes urbains caractérisés par l'individualisation des trajectoires sociales et l'autonomisation progressive des choix affectifs (Devisch, 1996).

La crise économique a également contribué à désarticuler les anciennes formes de solidarité familiale. Les familles, confrontées elles-mêmes à des difficultés matérielles importantes, disposent de moins en moins des ressources nécessaires pour accompagner durablement les jeunes dans les processus matrimoniaux. La dot, les cérémonies coutumières et les obligations sociales liées au mariage deviennent souvent difficiles à assumer dans un contexte de précarité généralisée (Shomba, 2004).

À cela s'ajoute la montée d'une culture urbaine influencée par les médias, les réseaux sociaux et les modèles contemporains de relations affectives. Les jeunes générations développent progressivement des logiques conjugales davantage centrées sur les sentiments individuels, l'autonomie personnelle et les aspirations économiques. Cette mutation contribue à affaiblir l'autorité traditionnelle des familles dans le choix des partenaires.

Parallèlement, l'instabilité des relations amoureuses en milieu urbain nourrit une crise de confiance généralisée dans les rapports hommes-femmes. Les discours sur l'infidélité, les relations opportunistes, les violences conjugales, les abandons familiaux ou les unions motivées par des intérêts matériels deviennent récurrents dans l'espace social *kinois*. Cette situation renforce le besoin de cadres institutionnels capables de sécuriser moralement les relations affectives.

C'est précisément dans ce vide normatif et relationnel que les Églises vont progressivement s'imposer comme des espaces alternatifs de régulation matrimoniale. Elles proposent des critères de sélection fondés sur la moralité chrétienne, la discipline spirituelle, la réputation religieuse et la respectabilité communautaire. Être membre actif d'une Église devient alors un signe de sérieux matrimonial et de fiabilité sociale.

Les assemblées religieuses offrent également des mécanismes de contrôle relationnel relativement rassurants pour les familles et les individus. Les futurs partenaires y sont observés dans leurs comportements quotidiens, leur engagement spirituel, leur discipline morale et leur capacité d'intégration communautaire. Cette visibilité sociale contribue à réduire, au moins symboliquement, l'incertitude affective propre à la grande ville.

Ainsi, la montée du rôle matrimonial des Églises à Kinshasa ne peut être comprise indépendamment de la crise des anciennes structures de régulation conjugale. L'Église apparaît progressivement comme *une institution de substitution* capable de réorganiser les rapports affectifs

dans un contexte urbain marqué par la désintégration des cadres traditionnels et l'insécurité relationnelle.

3. L'église comme espace où se nouent des liens matrimoniaux

3.1. Les activités religieuses comme lieux de socialisation affective

À Kinshasa, les Églises constituent aujourd'hui de véritables espaces de sociabilité juvénile où se construisent progressivement des relations affectives susceptibles de déboucher sur le mariage. Les activités ecclésiales favorisent des interactions régulières entre hommes et femmes célibataires dans un cadre socialement valorisé et moralement encadré. Les chorales, groupes de jeunes, répétitions musicales, séminaires bibliques, campagnes d'évangélisation, retraites spirituelles, cellules de prière et services communautaires deviennent ainsi des lieux privilégiés de rapprochement relationnel.

Contrairement aux espaces profanes souvent perçus comme moralement risqués — bars, boîtes de nuit, espaces festifs ou réseaux relationnels urbains instables — l'Église offre un environnement jugé plus sécurisé pour développer des relations sentimentales. Les familles elles-mêmes considèrent généralement les rencontres issues du milieu religieux comme plus sérieuses et plus crédibles que celles nouées dans d'autres espaces urbains. Cette confiance sociale contribue à renforcer l'attractivité matrimoniale des communautés chrétiennes.

Dans plusieurs assemblées *kinoises*, particulièrement pentecôtistes et charismatiques (par exemple : le Ministère Chrétien du Combat Spirituel : Fondé par le couple Élisabeth et Joseph Olangi ; La Compassion du Pasteur Marcelo Tunasi ; l'Assemblée Chrétienne de Kinshasa de l'évêque Pascal Mukuna), les jeunes fréquentent régulièrement l'Église non seulement pour des motivations spirituelles, mais également dans l'espoir d'y rencontrer un futur conjoint. Cette réalité est devenue particulièrement visible dans les grandes communautés urbaines où la concentration des jeunes célibataires crée un véritable espace de circulation affective (Corten, 2001).

Le phénomène s'observe notamment dans les ministères de jeunesse où les interactions sont fréquentes et relativement encadrées. Les activités collectives — répétitions, évangélisations, voyages missionnaires, veillées de prière, actions caritatives — favorisent des formes de proximité émotionnelle qui permettent aux jeunes de mieux se connaître dans un cadre communautaire. Ces espaces produisent progressivement des relations fondées sur l'observation mutuelle des comportements, de la discipline spirituelle et des valeurs morales.

La musique religieuse joue également un rôle majeur dans cette dynamique matrimoniale. À Kinshasa, les chorales constituent souvent des espaces fortement fréquentés par les jeunes célibataires. Les répétitions régulières, les prestations musicales et les déplacements ecclésiastiques créent des opportunités constantes d'interactions sociales. Dans certains cas, les chorales deviennent même des espaces implicitement réputés pour la formation des couples.

Par ailleurs, le discours pastoral contribue largement à légitimer la rencontre conjugale au sein des Églises. Les prédications insistent fréquemment sur l'importance du mariage chrétien comme modèle de stabilité familiale, de protection spirituelle et d'ordre moral. Les fidèles sont souvent encouragés à choisir des partenaires *convertis*, *spirituellement matures* ou *nés de nouveau*, considérés comme plus fiables moralement et plus aptes à construire des unions durables (Weber, 1922).

Cette valorisation du mariage chrétien participe à la production d'un véritable imaginaire religieux du couple idéal. Le mariage n'est plus seulement présenté comme une union affective, mais comme une alliance spirituelle destinée à garantir la bénédiction divine, la stabilité familiale et la réussite sociale. Dans cette logique, le choix du conjoint devient également un choix religieux.

L'Église agit ainsi comme un espace de régulation affective où les relations amoureuses sont progressivement institutionnalisées et moralement encadrées. Les fréquentations y sont souvent surveillées, conseillées et parfois orientées par les responsables religieux. Certaines

assemblées imposent même des procédures spécifiques avant toute relation officielle : accompagnement spirituel, consultations pastorales, périodes de prière ou validation des responsables ecclésiastiques.

Dans plusieurs communautés de Kinshasa (Armée de Victoire - fondée et dirigée par le pasteur Sony Kafuta Rockman ; Centre Missionnaire Philadelphie - dirigé par le pasteur Roland Dalo ; Ministère Amen de l'Évangéliste Léopold Mutombo, ...), les témoignages de couples formés à l'Église occupent également une place importante dans les cultes et conférences. Ces récits contribuent à renforcer l'idée selon laquelle l'espace religieux constitue un lieu privilégié de réussite matrimoniale. L'Église devient alors non seulement *un lieu de culte, mais également une institution productrice de trajectoires conjugales socialement valorisées*.

D'un point de vue sociologique, cette fonction matrimoniale de l'Église traduit une recomposition des formes de socialisation urbaine. Face à la fragilité des structures traditionnelles de rencontre et à l'insécurité affective de la grande ville, les communautés religieuses apparaissent comme des espaces capables de réorganiser les relations sentimentales autour de normes morales relativement stabilisées.

3.2. La présentation de vertus religieuses comme capital matrimonial

Dans le contexte urbain de Kinshasa, la religiosité tend progressivement à devenir une ressource symbolique valorisée dans le marché matrimonial. L'engagement ecclésial ne relève plus uniquement de la foi personnelle ; il devient également un indicateur de crédibilité sociale, de discipline morale et de respectabilité publique. La fréquentation régulière d'une Église améliore souvent l'image sociale d'un individu et influence positivement sa perception comme partenaire potentiel.

Cette dynamique peut être analysée à travers la notion de *capital symbolique* développée par Pierre Bourdieu (1980). Dans l'univers religieux *kinois*, certaines positions ecclésiales procurent une reconnaissance sociale importante susceptible d'augmenter l'attractivité matrimoniale des individus. Être chantre, protocolaire,

moniteur d'école biblique, intercesseur ou responsable de jeunesse constitue, parfois, un véritable avantage dans les logiques de sélection conjugale.

Les hommes identifiés comme *serviteurs de Dieu* bénéficient fréquemment d'une forte valorisation sociale. Ils sont souvent perçus comme plus responsables, plus disciplinés, moins enclins à l'infidélité et davantage capables d'assumer une vie familiale stable. Cette image de sérieux spirituel devient un élément important dans les choix matrimoniaux, particulièrement chez les femmes recherchant une sécurité affective et morale dans un environnement urbain marqué par l'incertitude relationnelle.

De la même manière, les femmes fortement impliquées dans les activités religieuses acquièrent souvent une réputation de respectabilité conjugale. Les femmes actives dans les chorales, groupes de prière ou mouvements féminins sont généralement associées à des qualités valorisées socialement : modestie, fidélité, discipline, soumission religieuse et aptitude à la vie familiale. Leur visibilité dans l'espace ecclésial contribue à renforcer leur légitimité matrimoniale.

Ainsi, la religiosité fonctionne comme une forme de certification morale des partenaires. Dans une ville où les relations sentimentales sont fréquemment traversées par la méfiance, les tromperies et l'instabilité, l'appartenance religieuse devient un mécanisme de réduction symbolique du risque affectif. Les fidèles considèrent souvent qu'un partenaire engagé dans l'Église présente davantage de garanties morales qu'un partenaire extérieur à l'univers religieux.

Les Églises produisent également des mécanismes communautaires de surveillance sociale qui renforcent cette confiance matrimoniale. Les comportements des fidèles sont visibles et observables dans la communauté : ponctualité, discipline, engagement spirituel, manière de parler, relations interpersonnelles ou participation aux activités religieuses. Cette visibilité collective permet aux individus

d'évaluer progressivement la réputation morale des partenaires potentiels.

Dans certains cas, *les responsables religieux eux-mêmes interviennent directement dans les processus matrimoniaux*. Les pasteurs, anciens ou responsables de jeunesse jouent parfois un rôle de conseillers conjugaux, de médiateurs relationnels ou même d'intermédiaires matrimoniaux. Ils peuvent orienter certaines unions, donner des recommandations spirituelles ou décourager des relations jugées incompatibles avec les normes religieuses de la communauté.

Cette implication pastorale renforce le caractère institutionnel des relations affectives au sein des Églises. Le couple ne se construit plus uniquement sur une base privée ou émotionnelle ; il devient également un objet de validation communautaire et spirituelle. Le regard de l'Église influence alors fortement les trajectoires conjugales des fidèles.

Toutefois, cette valorisation matrimoniale de la religiosité n'est pas exempte d'ambiguïtés. Certains individus peuvent instrumentaliser leur engagement religieux afin d'améliorer leur image sociale ou d'accéder à des partenaires jugés plus avantageux sur le plan économique ou symbolique. La spiritualité devient alors, dans certains cas, *une stratégie de distinction relationnelle*.

Malgré ces dérives possibles, la réputation religieuse demeure aujourd'hui à Kinshasa, un élément central dans les mécanismes contemporains de construction conjugale. L'Église fonctionne ainsi comme *un espace de production de confiance sociale, de visibilité morale et de légitimation matrimoniale* dans une ville marquée par l'incertitude affective et la fragilité des liens sociaux.

4. Kinshasa : entre spiritualité et marchandisation du mariage

4.1. Les dérives du marché matrimonial religieux

Si l'Église apparaît à Kinshasa comme un espace privilégié de moralisation des relations affectives et de stabilisation conjugale, elle

n'échappe cependant pas aux dynamiques de compétition sociale propres au milieu urbain contemporain. L'instrumentalisation matrimoniale des communautés religieuses engendre progressivement plusieurs dérives qui transforment parfois l'espace spirituel en véritable marché relationnel.

Dans certaines assemblées, l'adhésion religieuse ne répond plus uniquement à une quête spirituelle ou existentielle. Elle peut également être motivée par des objectifs matrimoniaux, économiques ou statutaires. Plusieurs fidèles fréquentent certaines Églises dans l'espoir d'y rencontrer un conjoint disposant d'une stabilité financière, d'un capital social important ou d'une position ecclésiale valorisée. L'Église devient alors un espace stratégique de sélection conjugale dans lequel les individus tentent d'optimiser leurs opportunités relationnelles.

Cette réalité est particulièrement visible dans les grandes assemblées urbaines fréquentées par des catégories sociales relativement stables : cadres, entrepreneurs, commerçants prospères, diaspora de retour ou jeunes diplômés insérés professionnellement. Dans ces milieux, la participation religieuse peut parfois fonctionner comme une forme d'investissement social destiné à accéder à des partenaires considérés comme *de bonne qualité matrimoniale*.

La logique spirituelle tend ainsi à être traversée par des rapports de concurrence symbolique. Les individus cherchent à construire une image religieuse valorisante susceptible d'améliorer leur attractivité conjugale. La visibilité dans les activités ecclésiales, l'engagement spirituel affiché, les prises de parole publiques, les performances musicales ou la proximité avec les responsables religieux deviennent parfois des moyens indirects de séduction sociale.

Dans cette perspective, les pratiques religieuses peuvent être mobilisées comme des ressources de distinction sociale au sens de Goffman (1973). Les fidèles mettent en scène une identité spirituelle destinée à produire une impression favorable auprès de la communauté. La démonstration de piété, de discipline morale ou de dévouement

religieux participe alors à une stratégie de valorisation personnelle dans le marché matrimonial ecclésial.

Certaines Églises de prospérité (Ministère International le Bon Berger : dirigé par l'apôtre Marcel Kamba ; Cité Bethel : dirigée par le pasteur Moïse Mbiye ; Église Message du temps de la fin de l'Apôtre Baruti Kasongo, ...) accentuent davantage cette dynamique. Le discours théologique centré sur la bénédiction matérielle, la réussite économique et l'ascension sociale contribue à renforcer l'association entre spiritualité et statut social. Dans ces assemblées, le niveau de vie des fidèles ou la réussite économique du pasteur peuvent devenir des indicateurs implicites de prestige matrimonial (Mary, 2002).

Le pasteur lui-même acquiert parfois une forte centralité symbolique dans la hiérarchie matrimoniale interne à la communauté. Les fidèles proches des autorités religieuses bénéficient souvent d'un capital relationnel important. Certains responsables ecclésiastiques exercent ainsi une influence considérable dans les réseaux matrimoniaux internes à leurs assemblées.

Cette situation peut conduire à une forme de marchandisation implicite des relations affectives. Les critères spirituels officiellement valorisés — foi, moralité, prière, discipline — coexistent avec des critères économiques et statutaires souvent dissimulés mais fortement opératoires. Le mariage religieux peut alors devenir un espace où s'articulent simultanément aspiration spirituelle et stratégies de mobilité sociale (Mwene Batende, 2015).

Par ailleurs, cette concurrence matrimoniale religieuse produit parfois des tensions internes importantes. Des rivalités affectives émergent au sein des chorales, des groupes de jeunes ou des cellules de prière. Certaines relations sentimentales peuvent provoquer des divisions communautaires, des conflits de leadership ou des accusations de manipulation spirituelle.

Le phénomène devient encore plus complexe lorsque les logiques de pouvoir religieux interfèrent avec les relations conjugales. Bien souvent, des responsables ecclésiastiques utilisent leur autorité

spirituelle pour influencer les choix matrimoniaux des fidèles ou légitimer certaines relations affectives. Cette confusion entre pouvoir religieux et pouvoir relationnel peut favoriser des formes de domination symbolique particulièrement fortes.

Ainsi, loin d'être totalement préservé des logiques sociales urbaines, l'espace religieux *kinois* reproduit parfois les mécanismes de compétition, de hiérarchisation et de calcul stratégique présents dans d'autres sphères sociales. L'Église devient alors *un espace hybride où coexistent quête spirituelle, recherche affective, aspiration économique et stratégies de distinction sociale*.

4.2. Le paradoxe de la moralisation religieuse

Le rôle matrimonial des Églises à Kinshasa repose sur un paradoxe sociologique majeur. D'un côté, les communautés religieuses condamnent officiellement les unions motivées par l'intérêt matériel, les relations opportunistes et les logiques marchandes du mariage. Les prédications insistent fréquemment sur l'amour sincère, la fidélité, la pureté morale et la construction spirituelle du couple chrétien. Le mariage y est présenté comme une alliance sacrée fondée sur des valeurs spirituelles et non sur des calculs économiques.

Cependant, dans la pratique, les espaces religieux participent indirectement à la reproduction de certaines logiques matérialistes et statutaires. Les unions formées au sein des Églises peuvent également répondre à des stratégies de sécurisation économique, d'ascension sociale ou de protection symbolique. Le religieux n'efface donc pas les rapports sociaux ; il les reconfigure à travers un langage spirituel.

Dans plusieurs communautés *kinoises* (Ministère Amen ; Ministère Chrétien du Combat Spirituel ; Armée de Victoire,...), les femmes accordent souvent une attention particulière à la stabilité financière des hommes engagés religieusement. Le fidèle disposant d'un emploi stable, d'un commerce prospère ou d'une position ecclésiale influente bénéficie généralement d'une attractivité matrimoniale plus importante. La figure de *l'homme de Dieu*

responsable devient ainsi un idéal conjugal *associant simultanément spiritualité et sécurité matérielle*.

Inversement, certains hommes recherchent prioritairement des femmes réputées *disciplinées spirituellement*, obéissantes, discrètes et fortement investies dans les activités religieuses. Ces qualités sont fréquemment associées à une plus grande stabilité conjugale et à une meilleure conformité aux normes traditionnelles du couple chrétien. La spiritualité féminine devient alors un critère stratégique dans les choix matrimoniaux masculins.

Le paradoxe réside précisément dans cette articulation entre *morale religieuse et calcul social*. Les acteurs religieux ne poursuivent pas uniquement des objectifs spirituels ; ils cherchent également à sécuriser leurs trajectoires affectives, économiques et sociales dans un environnement urbain marqué par l'incertitude. L'espace ecclésial devient ainsi un lieu où *la foi cohabite avec des logiques pragmatiques de sélection conjugale*.

Cette situation peut être interprétée à la lumière des analyses de Zygmunt Bauman (2003) sur la fragilité contemporaine des liens affectifs. Dans des sociétés marquées par l'instabilité relationnelle, les individus recherchent des cadres institutionnels capables de réduire l'incertitude émotionnelle. À Kinshasa, l'Église joue précisément cette fonction de sécurisation symbolique des relations sentimentales.

Le discours religieux produit alors une forme de rationalisation morale du mariage. Les critères économiques ou sociaux ne disparaissent pas ; ils sont reformulés à travers des catégories spirituelles telles que la *bénédiction*, la *vision divine*, la *stabilité spirituelle* ou l'*appel de Dieu*. Ainsi, ce qui relève parfois de stratégies sociales peut être interprété et légitimé dans un registre religieux.

Par ailleurs, les Églises contribuent également à la production de nouvelles hiérarchies matrimoniales. Certaines catégories de fidèles — pasteurs, chantres célèbres, responsables de jeunesse, entrepreneurs chrétiens — occupent des positions particulièrement valorisées dans le

marché matrimonial religieux. La proximité avec le pouvoir spirituel devient alors un facteur de prestige relationnel.

Cette dynamique révèle que le religieux ne constitue pas un espace totalement séparé des réalités sociales urbaines. Au contraire, les communautés ecclésiales apparaissent comme des lieux de recomposition des rapports de pouvoir, des hiérarchies sociales et des stratégies matrimoniales contemporaines.

Ainsi, l'Église *kinoise* contemporaine fonctionne comme un espace profondément ambivalent : elle moralise les relations affectives tout en participant indirectement à leur rationalisation sociale ; elle condamne les logiques matérialistes tout en produisant de nouvelles formes de capital matrimonial ; elle prône l'amour spirituel tout en servant parfois de cadre à des stratégies de mobilité sociale. Cette ambiguïté constitue précisément l'un des traits majeurs de la recomposition religieuse et conjugale dans le contexte urbain de Kinshasa.

5. Les églises pentecôtistes et la reconfiguration des normes conjugales

Les Églises pentecôtistes et charismatiques occupent aujourd'hui une place centrale dans la transformation des représentations du mariage et de la famille à Kinshasa. Depuis leur expansion spectaculaire à partir des années 1980, ces communautés religieuses ont progressivement imposé de nouvelles normes conjugales qui influencent fortement les comportements affectifs, les rapports hommes-femmes et les modèles familiaux urbains (Demart, 2013).

Dans un contexte marqué par l'instabilité économique, la fragilité des unions et la crise des mécanismes traditionnels de régulation matrimoniale, les Églises pentecôtistes se présentent comme des institutions capables de restaurer l'ordre moral et la stabilité familiale (référence poignante : Ministère Chrétien du Combat Spirituel). Elles développent un discours insistant sur la sanctification

du mariage, la discipline conjugale et la protection spirituelle du foyer contre les forces du mal (Ndaya Tshiteku, 2008).

Cette vision du mariage repose sur une forte spiritualisation de la vie conjugale. Le couple n'est plus perçu uniquement comme une union affective ou sociale, mais comme une institution spirituelle placée sous le regard de Dieu et soumise à des exigences religieuses spécifiques. Les difficultés conjugales sont fréquemment interprétées non seulement comme des problèmes psychologiques ou économiques, mais également comme les conséquences de combats spirituels, de malédictions familiales ou d'attaques démoniaques (Ndaya Tshiteku, 2012).

Dans cette logique, les Églises pentecôtistes de Kinshasa insistent particulièrement sur plusieurs principes devenus centraux dans la culture matrimoniale chrétienne contemporaine :

- la fidélité conjugale ;
- la soumission spirituelle ;
- la prière dans le couple ;
- la réussite familiale ;
- la lutte contre l'infidélité ;
- la protection spirituelle du mariage.

La fidélité conjugale occupe une place essentielle dans les prédications pentecôtistes. Dans une ville où les discours sur l'infidélité masculine, les *deuxièmes bureaux* et l'instabilité relationnelle sont omniprésents, les Églises présentent le mariage chrétien comme un espace de loyauté morale et de pureté relationnelle. L'homme fidèle devient ainsi une figure valorisée de respectabilité religieuse et sociale.

Parallèlement, les communautés pentecôtistes développent une forte pédagogie de la soumission spirituelle au sein du couple. Inspirées de certaines lectures bibliques, plusieurs assemblées enseignent que *l'harmonie familiale repose sur une organisation hiérarchique du foyer où l'homme apparaît comme chef spirituel et la femme comme partenaire appelée à soutenir la vision conjugale du mari*. Cette

conception contribue à redéfinir les rapports de genre dans le mariage chrétien contemporain.

Cependant, cette soumission est généralement présentée comme réciproque dans le cadre d'un idéal d'amour, de respect et de complémentarité spirituelle. Les pasteurs insistent fréquemment sur la responsabilité morale de l'homme envers sa famille : protection, fidélité, travail, encadrement spirituel et stabilité émotionnelle.

La prière conjugale constitue également un élément fondamental de la culture matrimoniale pentecôtiste. Les couples sont encouragés à prier ensemble, à participer aux cultes familiaux et à intégrer Dieu dans toutes les dimensions de leur relation. Cette spiritualisation du quotidien conjugal vise à renforcer la cohésion émotionnelle du couple tout en produisant un sentiment de protection divine face aux menaces extérieures.

Dans plusieurs assemblées déjà citées de *Kinshasa*, le mariage chrétien est également associé à l'idée de réussite familiale. La stabilité du foyer, la réussite économique du ménage, la réussite scolaire des enfants ou encore l'absence de conflits majeurs sont souvent interprétées comme des signes visibles de bénédiction divine. Cette théologie de la réussite conjugale renforce fortement l'attractivité sociale des couples religieux.

La lutte contre l'infidélité devient alors une véritable croisade morale dans les Églises pentecôtistes. Les pasteurs dénoncent fréquemment les comportements considérés comme destructeurs pour le foyer : adultère, irresponsabilité parentale, violences conjugales ou sexualité extraconjugale. Les conférences matrimoniales, séminaires pour couples et programmes de restauration familiale occupent ainsi une place importante dans la vie ecclésiale.

Par ailleurs, les Églises pentecôtistes introduisent une forte dimension spirituelle dans la gestion des conflits conjugaux. Les problèmes matrimoniaux sont parfois interprétés comme le résultat d'attaques mystiques, de jalousies familiales, d'esprits de divorce ou de malédictions générationnelles. Cette lecture spirituelle conduit à

développer des pratiques spécifiques : prières de délivrance, jeûnes, consultations pastorales et accompagnement prophétique des couples.

Certaines figures religieuses influentes en RDC, comme Maman Olangi et Papa Olangi, ont joué un rôle déterminant dans la diffusion de cette culture conjugale chrétienne. À travers leurs enseignements sur le foyer, les séminaires matrimoniaux et les mouvements de réveil familial, ils ont largement contribué à populariser une théologie centrée sur la sanctification du couple, la discipline familiale et le combat spirituel dans le mariage.

Leur influence dépasse largement le cadre strictement religieux. Ils ont participé à la production d'un imaginaire matrimonial chrétien fortement ancré dans le chef de leurs fidèles pour qui, le mariage apparaît simultanément comme une institution spirituelle, un espace de stabilité sociale et un signe de réussite morale.

D'un point de vue anthropologique, les Églises pentecôtistes contribuent ainsi à la recomposition des normes conjugales urbaines. Elles ne se contentent pas d'encadrer les unions ; elles produisent de nouvelles représentations du couple, de la sexualité, des rôles familiaux et de la réussite conjugale. Dans une ville marquée par la précarité affective et l'incertitude sociale, elles apparaissent comme des institutions capables de reconstruire des cadres normatifs relativement stables autour de la famille chrétienne.

Néanmoins, cette recomposition n'est pas exempte de tensions. Les normes conjugales pentecôtistes entrent de temps en temps, en contradiction avec certaines aspirations contemporaines liées à l'autonomie individuelle, à l'égalité de genre ou à la transformation des modèles familiaux urbains. Elles traduisent ainsi de nos jours, les négociations permanentes entre tradition, modernité et religiosité dans la mégapole Kinshasa.

6. Lecture anthropologique du phénomène

Du point de vue anthropologique, le rôle matrimonial des Églises à Kinshasa ne peut être réduit à une simple dérive religieuse ou à une pratique anecdotique de la vie urbaine. Il s'inscrit plus largement dans les profondes transformations des mécanismes de socialisation, de régulation affective et de recomposition des liens sociaux dans un contexte marqué par l'instabilité économique, l'individualisation des trajectoires de vie et la crise des institutions traditionnelles.

L'Église fonctionne aujourd'hui comme une véritable institution de régulation affective dans un environnement urbain traversé par l'incertitude relationnelle. Face à l'affaiblissement des structures familiales classiques, à la montée des logiques individualistes et à la fragilité croissante des unions, les communautés religieuses apparaissent comme des espaces capables de produire de nouveaux cadres normatifs pour l'organisation de la vie conjugale. Dans cette perspective, elle remplit simultanément une série de fonctions socio-culturelles dont :

6.1. La fonction de socialisation

L'Église constitue d'abord un espace majeur de socialisation urbaine. Elle permet aux individus d'intégrer des normes, des valeurs et des comportements relatifs à la vie conjugale, à la sexualité et aux rapports familiaux. Les enseignements pastoraux, les séminaires matrimoniaux, les groupes de jeunes ou les cellules de prière participent à la formation d'un habitus relationnel chrétien fondé sur la fidélité, la discipline morale et la stabilité familiale.

Dans une ville où de nombreux jeunes connaissent des trajectoires sociales fragmentées et des repères affectifs instables, l'espace religieux fournit des modèles relationnels relativement structurés. Il contribue ainsi à encadrer les comportements amoureux et à réduire, au moins symboliquement, l'anomie sociale caractéristique des grandes métropoles africaines contemporaines (Durkheim, 1912).

6.2. La fonction de sécurisation morale

Dans le contexte *kinois*, les discours sur l'infidélité, les relations opportunistes, les violences conjugales ou les abandons familiaux nourrissent une forte méfiance entre hommes et femmes.

Face à cette crise de confiance, l'appartenance religieuse devient un mécanisme de réduction symbolique du risque affectif. Le partenaire engagé dans une communauté chrétienne est souvent perçu comme plus crédible, plus discipliné et plus apte à construire une relation stable. *La religiosité agit alors comme un dispositif de certification morale des individus.*

Cette sécurisation morale explique en grande partie pourquoi les familles et les jeunes adultes accordent une valeur particulière aux unions construites dans l'espace religieux. L'Église apparaît comme un cadre relativement protégé face aux incertitudes relationnelles de la vie urbaine.

6.3. La fonction de contrôle social

Les communautés religieuses exercent également une fonction de contrôle social particulièrement forte dans les trajectoires matrimoniales. Les comportements des fidèles y sont observés, évalués et parfois sanctionnés symboliquement par la communauté.

Les fréquentations amoureuses, les projets de mariage, les conflits conjugaux ou encore les séparations deviennent souvent des objets de régulation collective. Les pasteurs, anciens et responsables de jeunesse interviennent régulièrement dans la gestion des relations affectives à travers des conseils, des médiations ou des recommandations spirituelles.

Cette surveillance communautaire contribue à produire une discipline relationnelle relativement forte. Les individus adaptent parfois leurs comportements afin de préserver leur réputation religieuse et leur respectabilité matrimoniale au sein de la communauté.

Dans la perspective foucaldienne, l'Église peut ainsi être comprise comme un espace de production normative où les individus intériorisent des mécanismes de contrôle moral et relationnel (Mwene Batende, 2006).

6.4. La fonction de légitimation conjugale

L'espace religieux joue également un rôle central dans la légitimation symbolique des unions. Le mariage chrétien bénéficie, de nos jours, d'une forte valorisation sociale à Kinshasa. Être marié religieusement, confère souvent, une reconnaissance morale et communautaire importante.

Les cérémonies religieuses, les bénédictions pastorales et les validations communautaires participent à la sacralisation du couple. Le mariage apparaît alors non seulement comme une union sociale, mais également comme une alliance spirituelle reconnue par Dieu et par la communauté religieuse.

Cette légitimation contribue à renforcer la stabilité symbolique des unions dans un contexte urbain marqué par la fragilité des engagements affectifs.

6.5. La fonction de reconstruction identitaire

Enfin, les Églises remplissent la fonction de reconstruction identitaire. En effet, dans une ville caractérisée par la précarité économique, le chômage, l'instabilité résidentielle et les fractures sociales, de nombreux individus connaissent des formes de désorientation existentielle.

L'appartenance religieuse permet alors de reconstruire une identité valorisante fondée sur des catégories telles que : *homme de Dieu, femme vertueuse, couple chrétien* ou *famille bénie*. Ces identités religieuses offrent aux individus une reconnaissance sociale et une stabilité symbolique souvent absentes dans d'autres sphères de la vie urbaine.

Le mariage chrétien devient ainsi un marqueur identitaire important dans les trajectoires sociales contemporaines. Il permet d'accéder à une forme de respectabilité morale particulièrement valorisée à Kinshasa.

Conclusion

L'étude de l'Église comme agence matrimoniale à Kinshasa, révèle les profondes mutations des rapports sociaux dans le contexte urbain congolais. De nos jours, au-delà de leur fonction spirituelle, les Églises deviennent des espaces centraux de construction des relations affectives et matrimoniales.

Cette réalité traduit à la fois la crise des mécanismes classiques du mariage et la montée des nouvelles formes de sociabilité religieuse. Les communautés chrétiennes apparaissent désormais comme des lieux de sélection conjugale, de validation morale des partenaires et de sécurisation des unions.

Toutefois, cette transformation soulève également plusieurs ambiguïtés. Si l'Église favorise effectivement la stabilité conjugale et la moralisation des relations, elle est devenue, sans nul doute, aussi un espace de stratégies sociales, d'instrumentalisation affective et de marchandisation symbolique du mariage.

Loin d'être un simple lieu de culte, à Kinshasa, l'Église s'impose ainsi comme un acteur majeur de recomposition des dynamiques matrimoniales urbaines.

Bibliographie

- Balandier, G. (1955). *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. PUF.
- Bauman, Z. (2003). *Liquid love: On the frailty of human bonds*. Polity Press.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.
- Corten, A. (2001). *Les Églises de guérison à Kinshasa*. Université du Québec à Montréal.
- Demart, S. (2013). *Genre et transgression des normes morales et sexuelles dans les Églises pentecôtistes congolaises* (Thèse de doctorat, Université de Liège).
- Devisch, R. (1996). Healing hybridity in the prophetic churches in Kinshasa. *Social Compass*, 43(2), 225–232.
- Durkheim, É. (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse: Le système totémique en Australie*. Alcan.
- Goffman, E. (1973). *The presentation of self in everyday life*. Penguin Books. (Original work published 1959)
- Mary, A. (2002). *Le pentecôtisme africain et la recomposition des identités religieuses*. Karthala.
- Mossiére, G. (2012). Chercher un avenir et trouver la face de Dieu: Expériences d'anomie et nouvelles frontières sociales à Kinshasa. In M. Gomez-Perez & M. Leblanc (Eds.), *L'Afrique des générations*. Karthala.
- Mwene Batende, G. (2006). Kinshasa à l'heure des Églises: Enjeux spirituels et problématique du développement. In *Technoscience, savoirs endogènes et formes de vie spirituelle: Défis et enjeux pour une ré-invention de l'Afrique*. Éditions Noraf.
- Mwene Batende, G. (2015). Heureux ceux qui sèment: Églises de réveil et paupérisation des adeptes à Kinshasa. *Mouvements et Enjeux Sociaux*.

- Ndaya Tshiteku, J. (2008). *“Prendre le bic”: Le Combat Spirituel congolais et les transformations sociales* (Doctoral dissertation, Erasmus University Rotterdam / African Studies Centre Leiden).
- Ndaya Tshiteku, J. (2012). Purification in the healing rituals of the Congolese migrant Church “Le Combat Spirituel”. In P. Rösch & U. Simon (Eds.), *How purity is made* (pp. 437–450). Harrassowitz Verlag.
- Shomba Kinyamba, S. (2004). *Kinshasa: Mégapolis malade de dérives existentielles*. L’Harmattan.
- Shomba Kinyamba, S. (2023). Églises de réveil: Une nouvelle forme de sociabilité à Kinshasa. *Mouvements et Enjeux Sociaux*, (127), 1–12.
- Weber, M. (1922/1978). *Economy and society: An outline of interpretive sociology* (G. Roth & C. Wittich, Eds.). University of California Press.

Participation citoyenne et gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo : cas de la zone économique spéciale Kin-Malebo, réalités, pratiques et limites

par Eder Kitapandi Luzau

Résumé

La participation citoyenne est devenue un principe central des projets environnementaux en République Démocratique du Congo (RDC), le cas de la zone économique spéciale Kin-Malebo, sans toujours produire les effets escomptés. L'étude est fondée sur la méthode qualitative, associant les entretiens et l'observation du terrain. Cet article examine les modalités concrètes d'implication des communautés locales et leurs incidences sur la gouvernance des projets dans la zone économique spéciale Kin-Malebo. Il met en évidence une dissociation persistante entre participation institutionnelle et engagement réel des citoyens. Les résultats de la recherche montrent que des dispositifs participatifs ancrés dans les savoirs locaux améliorent la durabilité et l'acceptabilité sociale des projets environnementaux.

Mots clés : Participation citoyenne, Gouvernance environnementale, République Démocratique du Congo, Kinshasa.

Abstract

Citizen participation has become a central principle in environmental projects in the Democratic Republic of the Congo. Yet it does not always yield the expected outcomes. Drawing in-depth interviews and field observations. This

article examines the concrete modalities of local community involvement and their implications for project governance. It reveals a persistent disconnect between institutionalized participation and genuine citizen engagement. The finding indicate that participatory frameworks anchored in local knowledge improve the sustainability and social acceptability of environmental projects.

Keywords: Citizen participation Environmental governance, Democratic Republic of Congo, Kinshasa.

Introduction

Les enjeux environnementaux contemporains mettent à l'épreuve les modes classiques de gouvernance publique, en particulier dans les États caractérisés par une forte dépendance aux ressources naturelles et une structuration institutionnelle inachevée. En République Démocratique du Congo (RDC), la dégradation accélérée des écosystèmes, la pression extractive, l'urbanisation non maîtrisée et la vulnérabilité accrue des populations aux risques environnementaux interrogent la capacité de l'action publique à produire des régulations à la fois efficaces et socialement légitimes.

Dans ce contexte, la participation citoyenne s'impose progressivement comme un référent normatif central des politiques environnementales, souvent, présentée comme un levier de transparence, de redevabilité et d'appropriation collective des décisions. « La réussite d'un projet réside dans sa capacité à le rendre écologiquement viable et socialement acceptable en intégrant dès en amont les citoyens. L'intégration environnementale doit donc aboutir à englober chaque prise de décision sur l'ensemble du projet » (Masson, 2019, p58). « Lorsque la consultation des acteurs est réalisée tardivement, cela envoie le message que les éléments apportés durant la consultation n'ont pas été considérés pour la décision finale » (Paré, 2021, p10).

Toutefois, l'inscription croissante de la participation dans les textes juridiques, les stratégies nationales et les programmes soutenus par les partenaires internationaux ne garantit pas son effectivité dans les pratiques.

En RDC, les dispositifs se déploient dans un environnement institutionnel marqué par la centralisation persistante des décisions, la fragmentation des compétences entre niveaux de gouvernance et la faiblesse des capacités administratives locales. Dès lors, la participation citoyenne oscille entre injonction procédurale et expérience politique inaboutie, soulevant la question de son rôle réel dans la gouvernance environnementale au-delà de sa fonction symbolique.

La littérature internationale sur la gouvernance environnementale met en évidence le potentiel de la participation pour améliorer la qualité des décisions publiques, réduire les conflits d'usage et renforcer la justice environnementale. « La participation du public apparaît donc comme une *nécessité transversale* et ne doit pas seulement se manifester en fin de processus, mais à chaque étape de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), du dépôt de l'avis de projet jusqu'à la prise de décisions par les autorités environnementales » (André et al., 2010). De plus, « l'utilisation de ses diverses formes de participations dès les phases de construction et d'implantation accroît et démontre que le Maître d'ouvrage (MO) tient en respect les populations locales en les informant de l'avancement du projet, des observations et des engagements » (Masson, 2019, p40). L'objectif est d'assurer une participation continue et de maintenir un degré d'acceptabilité sociale en communiquant continuellement les résultats des suivis, de surveillance et des performances environnementales. Le MO « doit pouvoir rester ouvert à l'échange, aux commentaires et plaintes des populations locales afin de bénéficier de toutes les informations et répercussions du projet sur la vie quotidienne des peuples locaux » (André et al., 2010) ».

Cependant, ces travaux, restent largement ancrés dans des contextes institutionnels stabilisés, laissant dans l'ombre les configurations où l'État coexiste avec des formes hybrides d'autorité,

des régulations coutumières et des acteurs non étatiques influents. L'analyse de la RDC permet ainsi de déplacer le regard vers des espaces où la participation citoyenne ne relève pas seulement d'un choix démocratique, mais d'un processus négocié au sein de rapports de pouvoir asymétriques et de contraintes socio-économiques fortes.

Malgré l'intégration progressive de la participation citoyenne dans les cadres juridiques et politiques environnementales en République démocratique du Congo, les résultats observables en matière de protection des ressources naturelles, de réduction des conflits environnementaux et de justice environnementale demeurent limités. Cette situation révèle un décalage persistant entre la connaissance formelle de la participation et son effectivité dans les processus décisionnels. « Les participants peuvent discuter et échanger des différentes versions du projet. Le but de cette réflexion est de formuler une recommandation qui vise à trancher, soit en faveur ou en défaveur du sujet de l'analyse. Pour structurer leur réflexion, les participants peuvent s'établir des objectifs, tels que limiter les impacts sur l'environnement et respecter les normes de l'aménagement. Le tout, en s'appuyant sur un processus de co-construction et codécision » (Blondiaux et al., 2018).

En pratique, les mécanismes participatifs sont souvent encadrés par des dispositifs institutionnels faiblement articulés, dominés par des logiques technocratiques ou centralisées, et peu sensible aux dynamiques territoriales et aux savoirs locaux.

Dans un contexte caractérisé par la pluralité des acteurs, la coexistence de normes étatiques et coutumières, ainsi que par des asymétries marquées de pouvoir entre institutions publiques, communautés locales et acteurs économiques, la participation citoyenne risque de se réduire à une fonction consultative, sans réelle capacité d'influence sur les décisions environnementales. « L'objectif d'intégrer les citoyens en amont permet entre autres d'identifier les besoins, les enjeux et les options de développement » (Côté, 2017).

Cet article se propose d'examiner les modalités concrètes de la participation citoyenne dans la gouvernance environnementale en RDC, en s'intéressant aux interactions entre acteurs publics, communautés locales et organisation de la société civile. Il s'agit de comprendre dans quelle mesure ces formes de participation contribuent à la construction de décisions environnementales plus inclusives et à la reconfiguration des rapports entre l'État et les citoyens.

Cette situation soulève une interrogation centrale : *la participation citoyenne en RDC constitue-t-elle un véritable levier de transformation de la gouvernance environnementale ou demeure-t-elle principalement un instrument de légitimation des politiques publiques existantes ?*

La problématique de cette recherche consiste ainsi à analyser les conditions institutionnelles, sociales et territoriales dans lesquelles la participation citoyenne peut dépasser son caractère procédural pour contribuer effectivement à une gouvernance environnementale plus inclusive, redevable et équitable en RDC.

Les hypothèses qui découlent de cette problématique sont les suivantes : La participation citoyenne en RDC n'exerce un effet significatif sur la gouvernance environnementale que lorsqu'elle est adossée à des mécanismes institutionnels permettant une redistribution effective du pouvoir décisionnel au profit des acteurs locaux. L'institutionnalisation formelle de la participation citoyenne, en l'absence de capacités administratives locales suffisantes, limite son influence réelle sur les décisions environnementales. Les asymétries de pouvoir entrent acteurs étatiques, économiques et communautaires tendent à confiner la participation citoyenne à un rôle consultatif, réduisant sa portée transformatrice. Les formes de la participation ancrées dans les dynamiques territoriales et les savoirs locaux produisent des effets plus substantiels en matière de gouvernance environnementale que les dispositifs participatifs standardisés. La coordination insuffisante entre les niveaux national, provincial et local affaiblit l'impact de la participation citoyenne sur la cohérence et l'efficacité des politiques environnementales. Lorsque la participation

citoyenne est associée à des mécanismes de redevabilité et transparence, elle contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de justice environnementale.

1. Méthodologie

Cette recherche adopte une approche qualitative, ancrée dans les cadres de la gouvernance multi-niveaux, de la décentralisation et de la justice environnementale, afin d'analyser la participation citoyenne dans la gouvernance environnementale en RDC. L'étude repose sur un cas urbain approfondi (Kinshasa), sélectionné en raison de la concentration des enjeux environnementaux et de la pluralité des arènes décisionnelles. Les données sont collectées par entretiens auprès de trois acteurs institutionnels, quatre organisations de la société civile et six leaders communautaires, complétées par deux focus groups avec des habitants exposés aux risques environnementaux, ainsi que par une analyse documentaire des cadres normatifs et politiques.

2. Cadre théorique

2.1. Gouvernance environnementale et participation citoyenne : fondements conceptuels

La gouvernance environnementale se définit selon Elinor Ostrom, comme « l'ensemble des mécanismes institutionnels, des pratiques décisionnelles et des interactions entre acteurs publics, privés et civils autour des questions environnementales. Elle dépasse la simple régulation étatique pour inclure des processus collaboratifs et des arrangements institutionnels pluriels, répondant à l'interdépendance croissante des enjeux écologiques et sociaux », (Ostrom, 1990).

Dans ce cadre, la participation citoyenne n'est pas traitée comme un ajout normatif ou purement procédural, mais comme une dimension intrinsèque de la gouvernance environnementale qui influence la légitimité, la qualité des décisions et l'efficacité des politiques publiques. Cette dimension est « largement discutée dans les

études récentes, qui confirment l'importance de la participation structurée pour améliorer les résultats en matière environnementale, notamment quand la délégation effective de pouvoir aux citoyens est garantie », (Freeman, 1984, p. 23).

Sherry Arnstein a posé une distinction fondatrice entre participation symbolique et participation réelle, en soulignant que « la participation doit se traduire par un pouvoir décisionnel effectif des citoyens plutôt que par des apparences de consultation », (Arnstein, 1969, pp. 216-224).

2.2. Approche critique de la participation

Une part importante de la littérature interroge la dimension politique et normative de la participation citoyenne. Kubler et al. montrent que « la multiplication des dispositifs participatifs peut parfois servir davantage à renforcer la gouvernabilité qu'à démocratiser réellement les processus décisionnels, une critique particulièrement pertinente dans des contextes où l'État mobilise la participation pour accroître l'acceptabilité des politiques publiques sans transfert de pouvoir réel aux citoyens », (Kubler et al., 2021).

Ce point est crucial pour comprendre la RDC où les cadres institutionnels peuvent proclamer la participation citoyenne tout en restant formellement déclaratifs ou inefficaces dans la mise en œuvre (par manque de ressources, de volonté politique ou de cohérence institutionnelle).

2.3. Gouvernance multi-niveau et décentralisation

La gouvernance multi-niveau constitue un cadre analytique permettant d'examiner l'interaction des différents niveaux de décision (local, provincial, national et international) dans les politiques environnementales. Ce paradigme met en exergue la circulation des normes, des ressources et des responsabilités, ainsi que les tensions qui en résultent, notamment dans les contextes de décentralisation inachevée. « L'insuffisance de pouvoirs effectifs au niveau local limite

souvent la capacité des citoyens à exercer une influence significative sur les décisions environnementales », (Dlamini et al., 2025, p. 249).

Cette approche est particulièrement utile pour la RDC dans la mesure où les mécanismes centralisés sont souvent dysfonctionnels, entravant la coproduction des politiques environnementales et la prise en compte des préoccupations locales.

Le cadre théorique mobilisé articule des approches institutionnelles, critiques et multi-niveaux, permettant de comprendre la participation citoyenne non seulement comme un processus complexe influencé par des structures de pouvoir, des capacités institutionnelles et des arrangements opérationnels. Cette ambition analytique est essentielle pour une analyse contextuelle en RDC, où les défis environnementaux, exploitation des ressources naturelles, gestion des déchets, changements climatiques, nécessitent des formes innovantes de gouvernance et de participation.

3. Participation citoyenne et gouvernance environnementale en RDC : Réalités, pratiques et limites

En République Démocratique du Congo, la participation citoyenne occupe une place ambivalente dans les discours et les pratiques de la gouvernance environnementale. Si elle est formellement reconnue comme un principe structurant de l'action publique environnementale, son effectivité demeure largement conditionnée par des dynamiques institutionnelles, politiques et sociales qui en limitent la portée transformative. « Dans un contexte général, il est bien souvent compliqué pour une compagnie minière de faire accepter la validation de son projet à l'ensemble des citoyens, et cela pour diverses problématiques qu'elles soient d'ordres environnementales, de santé publique ou même sociales » (Masson, 2019). L'analyse des réalités congolaises révèle ainsi un écart persistant entre l'affirmation normative de la participation et les pratiques concrètes observées sur le terrain.

Sur le plan institutionnel, la gouvernance environnementale en RDC s'inscrit dans un cadre juridique relativement fourni, marqué notamment par la constitution de 2006, la loi-cadre n°11/009 du 09 juillet 2011 relative aux principes fondamentaux à la protection de l'environnement, les textes relatifs à la décentralisation ainsi que par l'adhésion du pays à plusieurs conventions internationales environnementales. Ces instruments consacrent, de manière explicite ou implicite, le droit des citoyens et des communautés locales à être informés, consultés et associés aux décisions affectant leur environnement. « Le principe de participation publique est quant à lui représentatif des dispositifs mis en place permettant de faire intervenir le public sur les décisions qui le concerne tout en « intégrant ses préoccupations, besoins et les valeurs de la collectivité (Gauthier & Gagnon, 2013). Ce terme désigne donc « l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile » (Thibault et al., 2000) et pouvant influencer la décision publique (Breux et al., 2004).

Toutefois, cette reconnaissance demeure largement procédurale. Elle se traduit plus souvent par des obligations formelles de consultation que par une réelle redistribution du pouvoir décisionnel au profit des acteurs locaux.

Dans la pratique, les mécanismes de participation citoyenne prennent des formes hétérogènes, allant des consultations publiques organisées dans le cadre des études d'impact environnemental, aux dispositifs communautaires mis en place autour de projets extractifs, forestiers ou d'infrastructures. Ces espaces participatifs, bien que nombreux, restent généralement ponctuels, faiblement institutionnalisés et étroitement encadrés par les autorités publiques ou les promoteurs de projets. Pour ce faire, les outils de démocratie participative permettent de considérer des enjeux qui leur sont propres. La participation y est souvent conçue comme un outil de légitimation des décisions déjà prises plutôt que comme un processus délibératif ouvert permettant d'influencer substantiellement les orientations des politiques environnementales. « Les limitations de la démocratie directe

sont la prise de décision par le promoteur et l'imposition du projet aux citoyens. Pour remédier à cela, il faut inclure les parties prenantes en amont du processus », (Paré, 2021).

L'un des droits saillant des pratiques participatives en RDC réside dans la forte asymétrie de pouvoir entre les différents acteurs impliqués. Les institutions, les entreprises privées, notamment dans les secteurs minier et forestier, ainsi que les partenaires techniques et financiers disposent de ressources informationnelles, techniques et financières largement supérieures à celles des communautés locales et des organisations de la société civile. Cette asymétrie limite la capacité des citoyens à formuler des positions informées, à négocier sur un pied d'égalité et à faire valoir leurs intérêts environnementaux et socio-économiques. Dans ce contexte, la participation tend à se réduire à une influence réelle sur les processus décisionnels. « Il n'existe pas de consensus sur la définition de l'acceptabilité sociale, ce qui nuit à son application. De ce fait, il faut donc établir un processus de consultation publique clair et défini afin qu'il soit applicable pour plusieurs types de projets. Pour ce faire, les outils de démocratie participative viennent accentuer la place des citoyens dans le processus de consultation et même dans le processus décisionnel du projet. En terminant, le dialogue entre les parties prenantes est la clé d'une consultation publique afin de favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet » (Paré, 2021).

Par ailleurs, les conditions socio-économiques dans lesquelles évoluent une grande partie de la population congolaise constituent un frein majeur à une participation citoyenne effective. La précarité économique, l'insécurité foncière, le faible accès à l'information environnementale et les inégalités territoriales réduisent considérablement les marges d'engagement des citoyens dans les processus de gouvernance environnementale. « La démocratie participative assure l'implication en amont des parties prenantes et ainsi de considérer des enjeux qui leur sont propres, tels que le droit à l'information, la qualité de vie et les impacts environnementaux du projet » (Paré, 2021, p10).

Pour de nombreuses communautés, les priorités immédiates liées à la survie quotidienne relèguent les enjeux environnementaux au second plan, ou les abordent principalement sous l'angle de l'accès aux ressources plutôt que de leur durabilité. « Les individus ayant peu de moyens pour se nourrir ou se loger, risquent de moins se préoccuper des changements climatiques et des impacts des gestes qu'ils posent » (Tremblay, 2021). Dans ce cas, « le promoteur peut proposer une politique environnementale pour concrétiser ses engagements ». (Champagne, 2020).

La participation citoyenne se trouve également affectée par des contraintes d'ordre politique et administratif. Le fonctionnement centralisé de l'État, malgré le cadre formel de la décentralisation, limite l'autonomie réelle des entités territoriales décentralisées dans la gestion environnementale. Les autorités locales disposent souvent de compétences floues, de moyens limités et d'une faible capacité d'arbitrage face aux décisions prises au niveau central ou sous l'influence d'acteurs externes. « Dans ces conditions, on ne peut comprendre les processus de gouvernance que par l'analyse des pratiques informelles des multiples acteurs qui, se disputant légitimité et autorité, composent et décomposent. Ainsi, en dehors de ces stratégies leur assurant survie et pouvoir discrétionnaire, les fonctionnaires à eux seuls n'ont en réalité que peu d'impact sur la mise en œuvre des politiques publiques et sur le maintien de l'autorité de l'État et de ses institutions » (Perazzone, 2020, p. 5).

Dans ce contexte, les initiatives participatives locales peinent à s'inscrire dans des dynamiques durables et cohérentes de gouvernance environnementale. « Cependant, l'influence sur la décision finale exercée par l'opinion des citoyens va dépendre du modèle de participation publique choisie par les instances et les modalités d'organisation (Breux et al., 2004) ».

Les organisations de la société civile jouent néanmoins un rôle non négligeable dans la structuration de formes alternatives de participation citoyenne. A travers des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation communautaire, elles contribuent à

renforcer la visibilité des enjeux environnementaux et à créer des espaces de dialogue entre citoyen et décideurs. Toutefois, leur action reste souvent tributaire de financements extérieurs et exposée à des contraintes politiques qui limitent leur capacité d'influence à long terme. Cette dépendance fragilise la continuité des processus participatifs et posé la question de leur appropriation réelle par les communautés concernées.

L'analyse des pratiques participatives en RDC met également en évidence une tension persistance entre les logiques de développement économique et les exigences de protection environnementale. Dans un pays où l'exploitation des ressources naturelles constitue un pilier central de l'économie nationale, la participation citoyenne est fréquemment instrumentalisée pour atténuer les conflits sociaux plutôt que pour repenser les modèles de gouvernance des ressources. Les consultations publiques servent alors davantage à gérer les résistances locales qu'à intégrer les savoirs, les besoins et les aspirations des populations dans les choix stratégiques de développement.

La faiblesse des mécanismes de redevabilité et de suivi des décisions environnementales limite considérablement l'impact de la participation citoyenne. Les engagements pris à l'issue des consultations sont rarement contraignants, et les voies de recours accessibles aux citoyens en cas de non-respect demeurent peu affectives. Cette situation alimente un sentiment de méfiance à l'égard des processus participatifs et contribue à l'érosion progressive de la confiance entre les citoyens et les institutions publiques.

Ainsi, loin d'être absente, la participation citoyenne en matière de gouvernance environnementale en RDC apparaît marquée par une effectivité inégale, fragmentée et largement conditionnée par des rapports de pouvoir structurels. Elle oscille entre reconnaissance normative, pratiques formelles et appropriations locales limitées, sans parvenir à s'imposer comme un véritable levier de transformation de l'action publique environnementale. Cette réalité appelle à une réflexion approfondie sur les conditions politiques, institutionnelles et

sociales nécessaires à l'émergence d'une gouvernance environnementale réellement participative, capable de dépasser la logique consultative pour s'inscrire dans une dynamique de codécision et de justice environnementale.

4. Reconfigurations possibles et perspectives d'une gouvernance environnementale participative en RDC

La question de la participation citoyenne en matière de gouvernance environnementale en RDC ne peut être abordée uniquement sous l'angle de ses insuffisances actuelles. Elle invite plutôt à une réflexion plus large sur les conditions de sa reconfiguration dans un contexte marqué par des contraintes structurelles fortes, mais aussi par des dynamiques locales d'innovation institutionnelle souvent peu visibles. En ce sens, penser l'avenir de la gouvernance environnementale participative en RDC suppose de dépasser une lecture normative de la participation pour l'inscrire dans une approche pragmatique, attentive aux rapports de pouvoir aux capacités institutionnelles et aux formes locales de régulation sociale.

Une première piste de reconfiguration concerne la redéfinition même des finalités de la participation citoyenne. Dans de nombreux dispositifs existants, la participation est envisagée comme une fin en soi, répondant à des exigences procédurales imposées par les cadres juridiques nationaux ou par les conditionnalités des partenaires internationaux. Or, une gouvernance environnementale participative véritablement transformatrice suppose de concevoir la participation comme un moyen d'infléchir les décisions publiques, de redistribuer le pouvoir et de produire des compromis socialement légitimes. Cette perspective implique un déplacement du centre de gravité de la gouvernance, en reconnaissant aux citoyens et aux communautés locales un rôle actif dans la définition des priorités environnementales, et non une simple fonction consultative.

La consolidation des capacités institutionnelles des acteurs publics locaux constitue un levier central dans cette dynamique. Malgré

les principes de la décentralisation, les entités territoriales décentralisées demeurent largement dépendantes des niveaux central et provincial pour la conduite des politiques environnementales. Le renforcement des compétences techniques, juridiques et financières des autorités locales apparaît dès lors comme une condition indispensable à l'émergence de processus participatifs crédibles. Sans une administration locale capable d'organiser, d'encadrer et de valoriser la participation citoyenne, les dispositifs participatifs risquent de rester fragmentés et peu influents sur les décisions structurantes.

Parallèlement, la reconnaissance et l'intégration des savoirs locaux dans les processus de gouvernance environnementale ouvrent des perspectives importantes. Les communautés congolaises disposent de connaissances empiriques fines sur la gestion des ressources naturelles, forgées par des pratiques anciennes d'exploitation, de conservation et d'adaptation aux conditions écologiques. Pourtant, ces savoirs restent largement marginalisés au profit d'expertises technico-scientifiques exogènes. Une gouvernance participative renouvelée gagnerait à articuler ces différentes formes de connaissance, non dans une longue folklorique, mais comme des ressources cognitives à part entière, susceptibles d'améliorer la pertinence et l'acceptabilité des politiques environnementales.

La reconfiguration de la gouvernance environnementale participative passe également par une transformation des relations entre l'État, les acteurs économiques et la société civile. Dans le contexte congolais, les projets liés à l'exploitation des ressources naturelles sont souvent le principal lieu d'expression de la participation citoyenne. Toutefois, ces espaces sont fortement asymétriques et dominés par des intérêts économiques puissants. L'enjeu n'est donc pas seulement d'élargir les espaces de participation, mais de renforcer les mécanismes de régulation et de redevabilité qui permettent aux citoyens d'exercer un contrôle effectif sur les décisions et leurs impacts environnementaux. La mise en place de dispositifs de suivi participatif, de mécanismes de plainte accessibles et de cadres de dialogue permanents constitue à cet égard une piste prometteuse.

Dans cette perspective, le rôle de la société civile mérite d'être repensé au-delà de sa fonction d'intermédiation. Si les organisations non gouvernementales ont largement contribué à diffuser les normes participatives et environnementales, leur dépendance vis-à-vis des financements extérieurs limite souvent leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques endogènes durables. Une gouvernance environnementale participative plus robuste suppose un ancrage plus fort des initiatives citoyennes dans les territoires, favorisant l'émergence de formes d'auto-organisation communautaire et de leadership local. Cette évolution implique également une reconnaissance politique accrue de ces acteurs, ainsi qu'une protection de l'espace civique nécessaire à l'expression des revendications environnementales.

La dimension multi-niveau de la gouvernance environnementale constitue un autre axe central de reconfiguration. Les enjeux environnementaux en RDC s'inscrivent à la fois dans des dynamiques locales, nationales et globales, notamment à travers les politiques climatiques, forestières et de biodiversité. La participation citoyenne ne peut dès lors être pensée de manière isolée à un seul niveau de gouvernance. Elle doit être articulée à des mécanismes de coordination verticale et horizontale permettant aux préoccupations locales de remonter vers les arènes décisionnelles nationales et internationales. Cette articulation demeure aujourd'hui faible, ce qui contribue à la déconnexion entre les engagements environnementaux globaux et les réalités vécues par les populations locales.

La perspective d'une gouvernance environnementale participative en RDC ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la justice environnementale. Les effets des dégradations environnementales et des politiques de conservation ne sont ni socialement ni spatialement neutres. Une participation citoyenne substantielle devrait permettre de rendre visibles ces inégalités, de reconnaître les groupes les plus vulnérables et de corriger les déséquilibres dans la distribution des coûts et des bénéfices liés à la gestion des ressources naturelles. En ce sens, la participation ne relève

pas uniquement d'une amélioration des procédures décisionnelles, mais d'un projet politique visant à rééquilibrer les rapports entre État, marché et société dans la gestion de l'environnement. « Donc, le dialogue entre l'institution et les parties prenantes permet le développement d'un lien de confiance. Ce lien est significatif pour l'acceptation du projet par la communauté » (Droin & Alix-Séguin, 2020).

Les perspectives de reconfiguration de la gouvernance environnementale participative en RDC reposent moins sur l'invention de nouveaux dispositifs que sur la transformation des logiques qui sous-tendent l'action publique environnementale. Il s'agit de passer d'une participation substantielle, capable d'influencer les choix collectifs et de renforcer la légitimité des politiques environnementales. Cette transformation, profondément politique, dépendra de la capacité des acteurs à reconnaître la participation citoyenne non comme une ressource stratégique pour répondre aux défis environnementaux et sociaux auxquels le pays est confronté.

5. Harmonisation argumentaire entre participation citoyenne, reconfigurations possibles et perspectives d'une gouvernance environnementale participative en RDC

Les analyses développées dans le point deux ont mis en évidence une participation citoyenne en RDC marquée par une reconnaissance normative contrastant fortement avec une effectivité limitée dans les pratiques de gouvernance environnementale. Loin d'être marginale, la participation s'inscrit dans des dispositifs institutionnels multiples, mais demeure largement cantonnée à des formes consultatives, faiblement capables d'influencer les décisions publiques. Cette situation résulte de contraintes structurelles liées aux asymétries de pouvoir, à la faiblesse des capacités institutionnelles locales et à la prédominance de logiques économiques sur les impératifs environnementaux et sociaux. En ce sens, la participation citoyenne apparaît moins comme un levier de transformation que comme un mécanisme d'accompagnement des décisions déjà stabilisées.

Cette lecture critique des pratiques existantes constitue le point de départ nécessaire du point trois. En effet, les limites identifiées ne renvoient pas à une absence de participation, mais à la manière dont celle-ci est conçue, encadrée et mobilisée dans les processus de gouvernance environnementale. Les reconfigurations envisagées dans la troisième partie s'inscrivent ainsi dans une logique de continuité analytique : il s'agit de répondre aux dysfonctionnements observés, non par une multiplication des dispositifs participatifs, mais par une transformation des logiques institutionnelles et politiques qui en conditionnent l'effectivité.

Alors que le point deux souligne le caractère largement procédural et asymétrique de la participation citoyenne, le point trois opère un déplacement conceptuel vers une participation substantielle, étendue comme capacité réelle d'influence sur la décision publique. Ce déplacement s'appuie sur le constat que les mécanismes existants échouent moins par défaut de cadre juridique que par insuffisance de redistribution du pouvoir entre acteurs. Les perspectives de reconfiguration proposées prolongent ainsi l'analyse empirique en mettant en avant le renforcement des capacités institutionnelles locales, l'intégration des savoirs citoyens et la consolidation des mécanismes de redevabilité comme réponses directes aux limites mises en évidence précédemment.

De même, la tension observée dans le point deux entre participation citoyenne et logiques extractives trouvent dans le point deux un prolongement analytique centré sur la justice environnementale. Les pratiques participatives actuelles, souvent instrumentalisées pour atténuer les conflits, peinent à prendre en charge les inégalités socio-environnementales produites par les modèles de développement dominant. En proposant une gouvernance environnementale participative orientée vers la correction de ces déséquilibres, le point deux ne rompt pas avec le diagnostic établi, mais en approfondit les implications normatives et politiques.

L'articulation entre les deux points repose également sur une cohérence d'échelle. Là où le point trois met en lumière la

fragmentation des pratiques participatives et leur faible articulation entre niveaux de gouvernance, le point deux introduit une lecture multi-niveau de la participation citoyenne. Cette approche permet de penser la remontée des préoccupations locales vers les arènes nationales et internationales, répondant ainsi à la déconnexion identifiée entre engagements environnementaux globaux et réalités territoriales. La participation citoyenne cesse alors d'être envisagée comme un simple mécanisme local pour devenir un élément structurant de la gouvernance environnementale à différentes échelles.

L'harmonisation entre les points deux et trois se traduit par une continuité normative assumée. Le point deux adopte une posture analytique critique, mettant en évidence les limites et les contradictions des pratiques existantes, tandis que le point trois s'inscrit dans une démarche prospective et réflexive, orientée vers la transformation de l'action publique. Cette progression du constat empirique vers la proposition analytique renforce la cohésion globale de l'étude et évite l'écueil d'une conclusion prescriptive déconnectée des réalités observées.

Ainsi, loin de constituer deux sections autonomes, les points deux et trois forment un continuum argumentatif. Le second établit le diagnostic d'une participation citoyenne contrainte et inégalement effective, tandis que le troisième en tire les implications théoriques et politiques en esquissant les conditions d'une gouvernance environnementale participative plus substantielle en RDC.

Conclusion

La participation citoyenne dans la gouvernance environnementale en RDC demeure marquée par un écart persistant entre les principes affirmés dans les cadres normatifs et les pratiques effectives observées sur le terrain. Si les dispositifs participatifs se sont multipliés, leur portée réelle reste limitée par des asymétries de pouvoir, une faible capacité institutionnelle et une gouvernance multiniveau peu articulée. Dans de nombreux cas, la participation tend à se réduire à des

mécanismes consultatifs à faible influence décisionnelle, ce qui limite son potentiel transformateur et alimente une forme de désenchantement citoyen vis-à-vis de l'action publique environnementale.

L'analyse met également en évidence des dynamiques locales porteuses, où des acteurs communautaires et des organisations de la société civile parviennent, dans des contextes spécifiques à réinvestir les espaces participatifs et à peser sur certaines décisions environnementales. Ces expériences suggèrent que le renforcement de la participation ne saurait se limiter à une logique procédurale, mais exige une reconfiguration plus approfondie des rapports entre l'État, les citoyens et les territoires. Une gouvernance environnementale plus inclusive en RDC suppose ainsi la consolidation des mécanismes de redevabilité, la reconnaissance des savoirs locaux et la création de conditions effectives d'un pouvoir d'agir citoyen, condition essentielle d'une gestion durable et socialement juste des ressources naturelles.

Bibliographie

- André, P., Delisle, C. E., & Revéret, J.-P. (2010). *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable* (3e éd.). Presses internationales Polytechnique.
- Arnstein, S.R. (1969). A ladder of Citizen participation. *Journal of the American Planning Association*, 35 (4), 216-224.
<https://doi.org/10.1080/01944366908977225>.
- Blondiaux, L., Levebvre, R., Courant, D., & Font Fabregas, J. (2018). Qu'est-ce qu'un jury citoyen ? [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=oxjPf49_9dE
- Breux, S., Bherer, L. Et Collin, J.-P. (2004). Les mécanismes de la participation publique à la gestion municipale. Notes de recherche, remises à la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau. Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche sur l'Innovation municipale (GRIM). 27 102 018.
- Champagne, M. (2020). Acceptabilité sociale d'un projet de développement minier ; questionnaires d'analyse. JFD Éditions.
- Côté, G. (2017). Évaluation des impacts, contexte et évolution. Notes de cours, inédite, Université de Sherbrooke, Québec, Canada.
- Dlamini, D. B., Zivhave, M., & Thwala, W. (2025). Interrogating the multilevel governance of climate change responses in Mbabane, Eswatini. *Discover Environment*, 3, 249. <https://doi.org/10.1007/s44274-025-00451-z>
- Droin, N. & Alix-Seguin, C. (2020). Projet d'infrastructure portuaire et engagement des communautés ; Le cas de Contrecoeur sous l'angle de l'acceptabilité sociale. Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure, Québec, Canada.
- Freeman, R.E. (1984). *Strategic management : A stakeholder approach*. Boston, MA. Pittman.
- Gauthier, M. & Gagnon, L. (2013). La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : principes,

conditions de réussite, enjeux et dispositifs. *Les cahiers du CRGRNT* (No. 1307), Université du Québec en Outaouais.

- Kübler, D., Rochat, P.-E., Woo, S.-Y. & Van der Heiden, N. (2020). Renforcer la gouvernabilité plutôt qu’approfondir la démocratie : les raisons qui amènent les gouvernements locaux à introduire la gouvernance participative. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, . 86(3), 427-444.
<https://doi.org/10.3917/risa.863.0427>.
- Thibault, A., Lequin, M. & Tremblay, M. (2000). Cadre de référence de la participation publique:(démocratique, utile et crédible): proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec. Conseil de la santé et du bien-être.
- Masson, A. (2019). *Les mécanismes de participation citoyenne dans le processus d’évaluation des impacts environnementaux sur le projet Montagne d’Or en Guyane* (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke). <http://hdl.handle.net/11143/15590>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action*. Cambridge, New York, NY : Cambridge University Press.
- Paré, F. (2021). *Analyse d’outils de démocratie participative afin de favoriser l’acceptabilité sociale de projets urbanistiques au Québec* (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke).
<http://hdl.handle.net/11143/18499>
- Perazzone, S. (2020). « L’ennuyeux » formalisme d’État. Distanciation-discipline et gouvernance urbaine en République démocratique du Congo. *Politique africaine* 2(158), 223-254.
<https://doi.org/10.3917/polaf.158.0223>
- Tremblay, S. (2021). Transition territoriale dans son contexte global. Du concept à l’action [Séminaire]. CRDT- UQAC.

Analyse des facteurs déterminants de l'absentéisme et le présentéisme des agents de l'administration publique congolaise : cas du territoire d'Idiofa

par Alkalpa Isampengi Seguin

Résumé

Cette étude porte sur l'analyse des facteurs déterminants de l'absentéisme et du présentéisme au sein de l'administration publique congolaise, en prenant comme cas d'étude le territoire d'Idiofa. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par des dysfonctionnements organisationnels qui affectent la performance et l'efficacité des services publics.

L'objectif principal de la recherche est d'identifier et d'expliquer les causes profondes qui poussent les agents soit à s'absenter régulièrement de leur poste de travail (absentéisme), soit à être présents physiquement sans pour autant être productifs (présentéisme). L'étude met également en lumière les conséquences de ces comportements sur le rendement administratif.

Sur le plan méthodologique, l'auteur s'appuie sur une approche mixte combinant des enquêtes de terrain, des entretiens avec les agents publics et l'analyse documentaire. Cette démarche permet de recueillir des données qualitatives et quantitatives afin de mieux comprendre les réalités vécues par les agents.

Les résultats révèlent que plusieurs facteurs expliquent ces phénomènes. Parmi les déterminants de l'absentéisme figurent notamment :

- les faibles niveaux de rémunération ;

- les conditions de travail précaires ;
- le manque de motivation et de reconnaissance ;
- les problèmes de transport et d'éloignement ;
- ainsi que l'insuffisance de contrôle administratif.

En ce qui concerne le présentéisme, il est principalement lié à :

- la peur de sanctions administratives ;
- la pression hiérarchique ;
- l'absence de culture de performance ;
- et le manque d'engagement professionnel.

L'étude souligne que ces deux phénomènes ont des effets négatifs importants, notamment la baisse de productivité, la mauvaise qualité des services publics et la perte de confiance des citoyens envers l'administration.

En résumé, la recherche recommande la mise en place de réformes structurelles visant à améliorer les conditions de travail, à renforcer les mécanismes de contrôle, à valoriser les ressources humaines et à instaurer une culture de performance et de responsabilité au sein de l'administration publique.

Mots clés : Analyse, facteurs déterminants, absentéisme, présentéisme, administration publique, agent public, motivation, Idiofa.

Abstract

This study examines the determinants of absenteeism and presenteeism within the Congolese public administration, using the territory of Idiofa as a case study. It is set against a backdrop of organizational dysfunctions that negatively affect the performance and efficiency of public services. The main objective of the research is to identify and explain the underlying causes that lead public employees either to be regularly absent from their workplace (absenteeism) or to be physically present without being productive (presenteeism). The study also highlights the consequences of these behaviors on administrative performance.

Methodologically, the author adopts a mixed approach combining field surveys, interviews with public officials, and document analysis. This approach makes it possible to collect both qualitative and quantitative data in order to better understand the realities experienced by public employees.

The results reveal that several factors explain these phenomena. The determinants of absenteeism include low levels of remuneration, poor working conditions, lack of motivation and recognition, transportation difficulties and distance, as well as insufficient administrative control. As for presenteeism, it is mainly linked to fear of administrative sanctions, hierarchical pressure, absence of a performance culture, and lack of professional commitment.

The study emphasizes that these two phenomena have significant negative effects, including decreased productivity, poor quality of public services, and loss of citizens' trust in the administration.

In conclusion, the research recommends the implementation of structural reforms aimed at improving working conditions, strengthening control mechanisms, enhancing human resources, and fostering a culture of performance and accountability within the public administration.

Keywords : Analysis, determinants, absenteeism, presenteeism, public administration, public employee, motivation, Idiofa.

Introduction

L'administration publique constitue un pilier essentiel du fonctionnement de l'État, en ce qu'elle assure la mise en œuvre des politiques publiques et la fourniture des services essentiels à la population. En République Démocratique du Congo, la performance de cette administration demeure toutefois confrontée à de nombreux défis, parmi lesquels figurent les comportements organisationnels des agents publics, notamment l'absentéisme et le présentéisme.

L'absentéisme, entendu comme l'absence répétée et souvent injustifiée des agents à leur poste de travail, et le présentéisme, qui renvoie à la présence physique des agents sans réelle productivité, apparaissent comme des phénomènes préoccupants dans plusieurs administrations publiques. Ces comportements, bien que distincts, traduisent des dysfonctionnements organisationnels susceptibles d'affecter négativement l'efficacité, la qualité du service public ainsi que la crédibilité de l'État auprès des usagers.

Dans le contexte spécifique du territoire d'Idiofa, ces pratiques semblent s'inscrire dans un environnement marqué par des contraintes institutionnelles, socio-économiques et managériales particulières. L'insuffisance des mécanismes de contrôle, les conditions de travail parfois précaires, ainsi que les faiblesses dans la gestion des ressources humaines pourraient constituer des facteurs explicatifs de ces comportements.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les déterminants réels de l'absentéisme et du présentéisme au sein de l'administration publique congolaise. La compréhension de ces phénomènes s'avère indispensable pour proposer des mesures correctives susceptibles d'améliorer la performance administrative et la qualité des services rendus à la population.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude, qui se propose d'analyser les déterminants de l'absentéisme et du présentéisme des agents de l'administration publique congolaise, en prenant comme cadre d'étude le territoire d'Idiofa. Plus spécifiquement, il s'agira d'identifier les facteurs explicatifs de ces comportements et d'en apprécier les implications sur le fonctionnement des services publics.

Ainsi, la problématique centrale de cette recherche peut être formulée de la manière suivante : quels sont les facteurs explicatifs de l'absentéisme et du présentéisme des agents publics dans le territoire d'Idiofa, et dans quelle mesure ces phénomènes influencent-ils la performance de l'administration publique ?

Pour répondre à cette question, l'étude s'articule autour de l'hypothèse selon laquelle l'absentéisme et le présentéisme des agents publics dans le territoire d'Idiofa seraient principalement déterminés par des facteurs organisationnels, économiques et institutionnels, lesquels affecteraient significativement la performance des services publics.

Enfin, cette recherche présente un double intérêt. Sur le plan scientifique, elle contribue à enrichir les travaux relatifs aux comportements organisationnels dans les administrations publiques des pays en développement. Sur le plan pratique, elle vise à fournir des éléments d'aide à la décision pour les autorités administratives en vue de l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de la performance des services publics.

1. Cadre conceptuel et théorique

1.1. Cadre conceptuel

Dans le cadre de cette étude, il importe de définir les concepts fondamentaux afin de mieux cerner le champ d'analyse.

L'absentéisme désigne l'ensemble des absences d'un agent à son poste de travail, qu'elles soient justifiées ou non. Toutefois, dans une perspective organisationnelle, l'accent est mis sur les absences répétées et non planifiées, susceptibles de perturber le fonctionnement normal du service. Selon Gary Johns (2008), l'absentéisme constitue un indicateur significatif de dysfonctionnement organisationnel et reflète souvent un malaise au sein de l'environnement professionnel.

Le présentéisme, quant à lui, renvoie à la présence physique de l'agent sur son lieu de travail sans que celui-ci ne fournisse un rendement optimal. Ce phénomène, longtemps sous-estimé, est aujourd'hui reconnu comme un facteur important de baisse de productivité. Cary Cooper (1998) souligne que le présentéisme peut engendrer des coûts organisationnels parfois supérieurs à ceux de l'absentéisme.

L'administration publique se définit comme l'ensemble des structures étatiques chargées de la mise en œuvre des politiques publiques et de la fourniture des services à la population. Elle repose sur des principes fondamentaux tels que la continuité, l'égalité et la neutralité du service public, comme l'a mis en évidence Max Weber dans son analyse de la bureaucratie (1922/1971).

Enfin, la performance des services publics renvoie à la capacité de l'administration à atteindre ses objectifs avec efficacité, efficience et qualité. Elle se mesure notamment à travers la productivité des agents et la satisfaction des usagers.

1.2. Cadre théorique

L'analyse de l'absentéisme et du présentéisme s'inscrit dans plusieurs approches théoriques issues des sciences de gestion et de la sociologie des organisations.

La théorie de la motivation développée par Abraham Maslow (1943) met en évidence que les comportements des individus sont influencés par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Lorsque ces besoins ne sont pas satisfaits, les agents peuvent adopter des comportements de retrait tels que l'absentéisme.

Dans le même sens, la théorie bifactorielle de Frederick Herzberg (1959) distingue les facteurs d'hygiène et les facteurs de motivation. L'insuffisance des conditions de travail peut engendrer de l'insatisfaction, favorisant ainsi l'absentéisme, tandis que l'absence de reconnaissance peut conduire à un désengagement caractéristique du présentéisme.

Par ailleurs, la théorie de l'engagement organisationnel développée par John Meyer et Natalie Allen (1991) met en évidence que le degré d'attachement des agents à leur organisation influence leur comportement au travail. Un faible engagement organisationnel peut entraîner une baisse de l'implication professionnelle.

En outre, le modèle des exigences et des ressources professionnelles proposé par Arnold Bakker et Evangelia Demerouti (2007) explique que l'équilibre entre les exigences du travail et les ressources disponibles conditionne le bien-être et la performance des agents. Un déséquilibre peut conduire à l'épuisement professionnel et à des comportements de retrait.

Enfin, la théorie de l'agence développée par Michael Jensen et William Meckling (1976) met en évidence les divergences d'intérêts entre les agents et l'administration. En l'absence de mécanismes efficaces de contrôle, les agents peuvent adopter des comportements opportunistes.

2. Revue de la littérature

La question de l'absentéisme et du présentéisme au travail a suscité un intérêt croissant dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la sociologie des organisations et de la psychologie du travail. Ces phénomènes sont aujourd'hui considérés comme des indicateurs significatifs du fonctionnement organisationnel.

S'agissant de l'absentéisme, plusieurs auteurs ont mis en évidence son caractère multidimensionnel. Selon Gary Johns (2008), l'absentéisme ne se limite pas à une simple absence physique, mais constitue un comportement organisationnel influencé par des facteurs individuels et contextuels. Il peut ainsi refléter un désengagement progressif des agents vis-à-vis de leur travail.

Dans une perspective sociologique, Peter Blau souligne que les comportements des individus dans les organisations reposent sur des mécanismes d'échange social (1964). Lorsque les agents perçoivent un déséquilibre entre leurs contributions et les récompenses reçues, ils peuvent adopter des comportements de retrait, dont l'absentéisme constitue une forme manifeste.

Par ailleurs, la théorie de la conservation des ressources développée par Stevan Hobfoll (1989) met en évidence que les

individus cherchent à préserver leurs ressources physiques et psychologiques. Dans un environnement de travail perçu comme stressant ou contraignant, l'absentéisme peut apparaître comme une stratégie d'adaptation visant à éviter l'épuisement.

En ce qui concerne le présentéisme, les travaux de Cary Cooper (1998) ont contribué à mettre en lumière ce phénomène longtemps négligé. Le présentéisme se manifeste lorsque les employés sont présents physiquement, mais ne sont pas pleinement productifs en raison de problèmes de santé, de stress ou d'un manque de motivation.

Dans le même sens, Arnold Bakker et Evangelia Demerouti (2007), à travers le modèle des exigences et des ressources professionnelles, démontrent que le déséquilibre entre les exigences du travail et les ressources disponibles peut entraîner un épuisement professionnel. Ce dernier se traduit souvent par une baisse de performance malgré la présence physique de l'agent, caractéristique du présentéisme.

Dans le contexte des administrations publiques, les analyses s'inscrivent également dans une perspective institutionnelle. Max Weber (1922/1971) a montré que l'administration moderne repose sur des règles formelles, une hiérarchie structurée et une discipline organisationnelle. Toutefois, lorsque ces principes sont affaiblis, notamment en raison d'un déficit de contrôle ou de gouvernance, des comportements déviants peuvent émerger.

Les recherches menées dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, mettent en évidence des facteurs spécifiques. Elles soulignent que la faiblesse des rémunérations, les conditions de travail précaires et l'insuffisance des mécanismes de contrôle contribuent à favoriser l'absentéisme et le présentéisme. Dans certains cas, les agents publics développent des activités parallèles pour compenser leurs revenus, ce qui influence leur présence et leur engagement au travail.

De plus, le faible niveau d'engagement organisationnel constitue un facteur explicatif important. Comme le soulignent John

Meyer et Natalie Allen (1991), l'attachement des employés à leur organisation conditionne leur comportement professionnel. Un faible engagement peut se traduire par une implication réduite, favorisant ainsi le présentéisme ou l'absentéisme.

En somme, la littérature existante montre que l'absentéisme et le présentéisme sont des phénomènes complexes résultant de l'interaction de facteurs individuels, organisationnels et institutionnels. Toutefois, peu d'études ont spécifiquement analysé ces comportements dans le contexte de l'administration publique congolaise, en particulier à l'échelle locale comme celle du territoire d'Idiofa.

La présente étude se propose ainsi de combler cette lacune en apportant une analyse contextualisée des déterminants de ces phénomènes dans ce milieu spécifique.

3. Matériel et Méthodologie

3.1. Milieu d'étude

La présente étude a été menée dans le territoire d'Idiofa, situé dans la province du Kwilu en République Démocratique du Congo. Ce territoire se caractérise par une organisation administrative décentralisée comprenant plusieurs services publics, notamment les services territoriaux, administratifs et techniques. Le choix de ce milieu se justifie par la récurrence présumée des phénomènes d'absentéisme et de présentéisme au sein des services publics locaux, ainsi que par l'accessibilité des données.

3.2. Type et approche de recherche

Cette recherche s'inscrit dans une démarche descriptive et analytique. Elle vise, d'une part, à décrire les manifestations de l'absentéisme et du présentéisme, et d'autre part, à analyser les facteurs explicatifs de ces phénomènes. L'approche adoptée est à la fois quantitative et qualitative, permettant ainsi de mieux appréhender la complexité du phénomène étudié.

Selon Madeleine Grawitz (1996), la combinaison de ces approches permet d'obtenir une compréhension plus approfondie des réalités sociales.

3.3. Population d'étude et échantillonnage

La population cible de cette étude est constituée de l'ensemble des agents de l'administration publique œuvrant dans le territoire d'Idiofa. Il s'agit notamment des agents des services administratifs, financiers et techniques.

En raison de contraintes liées au temps et aux ressources, un échantillon a été sélectionné à partir de cette population. L'échantillonnage est de type non probabiliste, plus précisément par choix raisonné. Cette méthode consiste à sélectionner les individus en fonction de leur pertinence par rapport à l'objet de l'étude.

Comme le souligne Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, ce type d'échantillonnage est particulièrement adapté aux recherches exploratoires (1995).

3.4. Techniques de collecte des données

La collecte des données a reposé sur plusieurs techniques complémentaires :

Le questionnaire : administré aux agents publics afin de recueillir des informations sur leur présence au travail, leur niveau d'engagement et les facteurs influençant leur comportement.

L'entretien : réalisé auprès de certains responsables administratifs pour approfondir la compréhension des pratiques organisationnelles.

L'observation directe : permettant de constater les réalités du terrain, notamment en ce qui concerne la présence effective des agents.

Selon Maurice Angers, la triangulation des méthodes permet d'améliorer la validité des résultats (1996).

3.5. Techniques d'analyse des données

Les données collectées ont été traitées à l'aide de méthodes statistiques simples (fréquences, pourcentages) pour l'analyse quantitative, et d'une analyse thématique pour les données qualitatives.

L'analyse statistique permet de dégager des tendances générales, tandis que l'analyse qualitative vise à interpréter les discours des enquêtés afin de mieux comprendre les motivations sous-jacentes à leurs comportements.

3.6. Considérations éthiques

Dans le cadre de cette recherche, les principes éthiques ont été respectés. Les participants ont été informés de l'objectif de l'étude et leur consentement a été obtenu. L'anonymat et la confidentialité des données ont également été garantis afin de protéger les répondants.

4. Présentation des résultats

Cette section présente de manière descriptive les principaux résultats issus de l'enquête menée auprès des agents de l'administration publique du territoire d'Idiofa.

Les données collectées indiquent tout d'abord une présence significative de l'absentéisme au sein des services publics étudiés. Une proportion importante des enquêtés reconnaît que les absences au poste de travail sont fréquentes, qu'elles soient justifiées ou non. Ces absences sont observées de manière récurrente dans plusieurs services administratifs, ce qui perturbe le fonctionnement normal des activités.

Il ressort également que les principales raisons avancées pour expliquer l'absentéisme sont d'ordre socio-économique et organisationnel. Les agents évoquent notamment la faiblesse des rémunérations, les difficultés liées aux conditions de travail, ainsi que l'absence de mécanismes stricts de contrôle et de sanction. Certains enquêtés mentionnent également la nécessité de développer des activités parallèles pour subvenir à leurs besoins.

En ce qui concerne le présentéisme, les résultats montrent que de nombreux agents déclarent être présents à leur poste de travail sans pour autant être pleinement productifs. Ce phénomène est particulièrement observé dans les situations de faible motivation, de surcharge psychologique ou de manque d'encadrement.

Les enquêtes identifient plusieurs facteurs liés au présentéisme, notamment l'insuffisance de reconnaissance au travail, l'absence de perspectives d'avancement professionnel, ainsi que des conditions de travail jugées peu stimulantes. Certains agents affirment rester en poste principalement pour des raisons de discipline administrative, malgré un faible niveau d'engagement.

Par ailleurs, les résultats révèlent un faible niveau de supervision effective dans certains services administratifs. Cette situation est perçue comme un facteur favorisant à la fois l'absentéisme et le présentéisme, dans la mesure où le contrôle de la présence et de la performance des agents reste limité.

Enfin, les données indiquent que les comportements d'absentéisme et de présentéisme coexistent souvent au sein des mêmes services, traduisant ainsi un dysfonctionnement global dans la gestion des ressources humaines de l'administration publique locale.

5. Discussion des résultats

Les résultats obtenus dans cette étude mettent en évidence la coexistence marquée de l'absentéisme et du présentéisme au sein de l'administration publique dans le territoire d'Idiofa. Leur analyse permet de comprendre ces phénomènes comme le produit d'une interaction complexe entre facteurs organisationnels, socio-économiques et institutionnels.

S'agissant de l'absentéisme, les résultats révèlent qu'il est fortement lié à la faiblesse des rémunérations, aux conditions de travail difficiles et à l'insuffisance du contrôle administratif. Cette situation confirme les analyses de Gary Johns(2008), selon lesquelles

l'absentéisme est souvent une réponse comportementale à un environnement de travail insatisfaisant. Dans le contexte d'Idiofa, l'absentéisme peut ainsi être interprété comme une forme d'adaptation des agents face à des contraintes professionnelles et économiques.

Par ailleurs, les résultats montrent que plusieurs agents développent des activités parallèles afin de compenser leurs faibles revenus. Cette observation est cohérente avec la théorie de la conservation des ressources de Stevan Hobfoll (1989), qui postule que les individus cherchent à protéger et à reconstituer leurs ressources face aux situations de stress ou de perte. L'absentéisme devient alors une stratégie indirecte de gestion des contraintes économiques.

En ce qui concerne le présentéisme, les résultats indiquent que de nombreux agents sont présents physiquement sans être pleinement productifs. Ce phénomène est particulièrement associé à un manque de motivation, d'encadrement et de reconnaissance. Ces constats rejoignent les travaux de Cary Cooper (1998), qui souligne que le présentéisme est souvent lié à un climat organisationnel défavorable et à un stress professionnel élevé.

De plus, le modèle des exigences et des ressources professionnelles développé par Arnold Bakker et Evangelia Demerouti (2007) permet d'expliquer ces résultats. En effet, un déséquilibre entre des exigences professionnelles élevées et des ressources insuffisantes conduit à une détérioration du bien-être des agents, favorisant ainsi la baisse de performance malgré la présence au travail.

Les résultats confirment également le rôle central du faible engagement organisationnel dans les comportements observés. Comme le soulignent John Meyer et Natalie Allen (1991), un faible attachement à l'organisation se traduit par une implication réduite et une augmentation des comportements de retrait, qu'ils soient visibles (absentéisme) ou invisibles (présentéisme).

Enfin, l'insuffisance des mécanismes de contrôle et de supervision observée dans le contexte étudié peut être interprétée à la lumière de la théorie de l'agence développée par Michael Jensen et

William Meckling (1976). Selon cette approche, l'absence de dispositifs efficaces de suivi favorise les comportements opportunistes des agents et réduit l'efficacité organisationnelle.

En définitive, les résultats de cette étude confirment que l'absentéisme et le présentéisme dans l'administration publique congolaise, particulièrement dans le territoire d'Idiofa, ne peuvent être expliqués par un seul facteur. Ils résultent plutôt d'un ensemble de déterminants interconnectés, combinant contraintes économiques, faiblesses organisationnelles et insuffisances institutionnelles.

Recommandations

Au regard des résultats obtenus, plusieurs recommandations peuvent être formulées en vue d'améliorer la performance de l'administration publique locale.

Premièrement, il est nécessaire de renforcer les conditions de travail des agents publics. Cela passe notamment par l'amélioration des infrastructures administratives, la dotation en moyens de travail adéquats et la mise en place d'un environnement professionnel plus favorable à la productivité.

Deuxièmement, une revalorisation progressive de la rémunération des agents publics devrait être envisagée afin de réduire les comportements d'absentéisme liés aux difficultés économiques et à la recherche d'activités parallèles.

Troisièmement, il est recommandé de renforcer les mécanismes de contrôle et de supervision administrative. Un système de suivi rigoureux de la présence et de la performance des agents permettrait de limiter les comportements de désengagement.

Quatrièmement, la promotion de la motivation au travail doit être encouragée à travers la reconnaissance du mérite, la formation continue et les possibilités d'avancement professionnel. Ces éléments sont essentiels pour réduire le présentéisme lié au manque d'engagement.

Enfin, il est important de renforcer la culture de responsabilité et d'éthique professionnelle au sein de l'administration publique, afin de favoriser un meilleur engagement des agents envers le service public.

Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'analyser les déterminants de l'absentéisme et du présentéisme des agents de l'administration publique dans le territoire d'Idiofa. Elle s'inscrivait dans une perspective visant à comprendre les facteurs explicatifs de ces comportements ainsi que leurs implications sur le fonctionnement des services publics.

Les résultats obtenus montrent que l'absentéisme et le présentéisme constituent des phénomènes réels et récurrents au sein de l'administration publique locale. L'absentéisme est principalement lié aux conditions de travail précaires, à l'insuffisance de la rémunération et au manque de contrôle administratif. Quant au présentéisme, il est caractérisé par une présence physique des agents sans une productivité effective, souvent due à un manque de motivation, de reconnaissance et d'encadrement.

L'analyse a également révélé que ces deux comportements coexistent et traduisent un dysfonctionnement global de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique. Ils sont influencés par des facteurs organisationnels, économiques et institutionnels, confirmant ainsi les approches théoriques mobilisées dans cette recherche.

En définitive, l'absentéisme et le présentéisme apparaissent comme des indicateurs importants de la qualité du fonctionnement administratif et constituent des obstacles majeurs à l'efficacité du service public dans le territoire d'Idiofa.

Ainsi, cette étude ouvre la voie à une réflexion plus large sur la réforme de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique congolaise, en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer à

la fois les conditions de travail et les mécanismes de gouvernance administrative.

Bibliographie

- Angers, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Les Éditions CEC.
- Bakker, A. B., & Demerouti, E. (2007). The Job Demands–Resources Model : State of the Art. *Journal of Managerial Psychology*, 22(3), 309-328.
- Blau, P. M. (1964). *Exchange and Power in Social Life*. Wiley.
- Cooper, C. L. (1998). The changing nature of work. *Community, Work & Family*, 1(3), 313–317. <https://doi.org/10.1080/13668809808414238>
- Grawitz, M. (1996). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz.
- Herzberg, F. (1959). *Work and the Nature of Man*. World Publishing Company.
- Hobfoll, S. E. (1989). Conservation of Resources : A New Attempt at Conceptualizing Stress. *American Psychologist*, 44(3), 513-524.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- Johns, G. (2008). Absenteeism and Presenteeism : Not at Work or Not Working Well. In C. L. Cooper & J. Barling (Éds.), *The SAGE Handbook of Organizational Behavior : Volume I – Micro Approaches* (p. 160-177). SAGE Publications.
<https://doi.org/https://doi.org/10.4135/9781849200448.n10>
- Maslow, A. H. (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396.
- Meyer, J. P., & Allen, N. J. (1991). A Three-Component Conceptualization of Organizational Commitment. *Human Resource Management Review*, 1(1), 61-89.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.

Weber, M. (1971). *Économie et société*. Plon. (Édition originale 1922, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck))

Développement durable de la province du Kwango : Pour un modèle du management public à travers le partenariat public-privé

**par David Kuzietuka Ngemba, Grâce Nyong Mbuta & Chancelvie
Ngyengo Makuma**

Abstract

There is no doubt that the Constitution of February 18, 2006, mandated the expansion from 11 provinces to 25 provinces plus the city of Kinshasa. This expansion required certain provinces, including Bandundu, to be divided into three. Among these three new provinces is Kwango Province, for which leaders and administrators have a duty to consider its development.

Therefore, the aim of this study is to establish the relationship between public management and the sustainable development of a new province. In other words, we examine, through the actions taken by state and non-state actors, the effectiveness of sustainable development in Kwango Province. The aim, of course, is to analyze the respective contributions of state and non-state actors to the sustainable development process of the aforementioned province and to propose some solutions through public-private partnerships to achieve this development.

Keywords: Sustainable development, public management, and Public-private partnership.

Bokuse

Ezali polele ete Constitution du 18 février 2006 epesaki nzela na kobongwana ya bitúká na République démocratique du Congo, kolongwa na bitúká 11 kino kokóma 25 mpe engumba ya Kinshasa. Mbongwana oyo esalaki ete etúká ya kala ya Bandundu ekabwana na bitúká misato ya sika, mpe kati na yango ezali Kwango.

Bolukiluki oyo ezali koluka koyeba boyokani oyo ezali kati ya boyangeli ya Leta (management public) mpe bokoli ya seko (développement durable) na etúká oyo ya sika. Ezali mpe kotala misala ya bato ya Leta mpe bato ya mangomba to bibongiseli ya Leta te mpo na komemela bokoli ya seko na Kwango. Na suka, bolukiluki epesi mwa makanisi ya kosilisa mikakatano na nzela ya boyokani kati ya Leta mpe bakompanyi ya bato (partenariat public-privé) mpo na kosalisa bokoli ya etúká yango.

Maloba ya ntina : Bokoli ya seko, Boyangeli ya Leta, Boyokani kati ya Leta mpe bakompanyi ya bato.

Introduction

La République Démocratique du Congo dans sa globalité reste marquée par une double caractéristique : celle d'une société déchirée, désarticulée sinon divisée contre elle-même, et dans l'ensemble de ses composantes politiques, économiques et socioculturelles et celle d'un État en crise (PNUD, 2014, pp. 17-18). Ce qui fait même que le développement soit resté essentiellement un fait du discours. Son contenu spécifique pour la RDC, la stratégie de sa mise en œuvre, la mobilisation de ses acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, restent mal définis, et encore moins articulés. Dans le discours politique officiel comme dans le langage des acteurs socioéconomiques, le développement est conçu quasi exclusivement comme une question économique.

Il est facilement perceptible de constater la situation décrite ci-haut dans les Provinces de la République Démocratique du Congo. Ces dernières font également face à plusieurs problèmes de développement, bien que la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011 a préconisé, à travers les dispositions des articles 203 et 204 les matières concurrentes et exclusives considérées comme les compétences des Provinces congolaises.

Et, la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 telle que modifiée en 2013 a préconisé les principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces (DRC, 2008 | 2013).

Kwango est l'une des Provinces issues du démembrement de 2015. Outre la Ville de Kenge, la Province du Kwango comprend 05 Territoires, 06 Chefferies, 20 Secteurs, 05 Communes urbaines, 08 Communes rurales, 238 Groupements, 51 Quartiers et 5.845 Villages.

Réputée comme province à vocation agricole, sur le plan économique, elle s'appesantit sur la culture vivrière (manioc, maïs, arachide, igname, patate douce, pomme de terre, ...), les diamants, l'élevage du petit bétail (chèvres, moutons, porcs, canards, pigeons, ...), l'élevage des bovins, ... Sur le plan social, la Province dispose des ressources humaines capables et digne de booster son développement, bien que les conditions de vie et matérielles restent déplorables. Sur le plan environnemental, cette entité politico-administrative dispose en dehors du Parc-agro industriel de Bukanga-Lonzo, d'autres forêts et savanes qui peuvent être exploitées.

En fait, la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures, l'eau potable, l'énergie, les routes et la bonne vision de l'homme politique kwangolais constituent, par rapport à l'immensité non négligeable sur le terrain, quelques priorités que l'Exécutif de la nouvelle province du Kwango doit matérialiser.

Sur le plan politique, il s'observe des divergences politiciennes caractérisées par les motions de défiance initiées par les députés provinciaux contre les gouverneurs et plus souvent, le manque de

collaboration entre gouvernants d'un côté, et gouvernés, de l'autre. Ces motions cherchent toujours les intérêts des initiateurs au lieu de privilégier l'intérêt de la population. Cette situation politique bloque le décollage de la Province.

Sur le plan administratif, considérant le chef-lieu de la province et les différents territoires qui composent la Province du Kwango, il se fait remarquer des services administratifs qui sont composés presque des personnels non qualifiés, des effectifs pléthores des agents, habitués à la routine et souvent non disposés à concourir véritablement à la réalisation de l'intérêt collectif qui renvoie au développement.

Sur le plan socio-économique, la Province du Kwango présente des indicateurs macabres, entrevoyant la pauvreté et l'absence des opérateurs économiques à grande échelle, la non mobilisation de certains impôts dus à la Province, le manque du courant électrique au chef-lieu de la province et dans les différents territoires proches de Kenge, le chômage battant vraiment son plein, l'absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des autorités et animateurs des services provinciaux et locaux, l'inaccessibilité économique de la population aux soins de santé de base suite au faible revenu de la population.

A cela s'ajoute aussi, la présence des centres de santé et hospitaliers ainsi qu'hôpitaux qui ne réunissent pas du tout les conditions en la matière ; ce qui fait que l'état de santé de la population soit fortement détérioré, l'accès à l'eau potable ne dépasserait pas 30% en zone rurale et moins de la moitié des ménages utiliseraient des latrines et un système d'évacuation des déchets adéquats, la dégradation accentuée des infrastructures sanitaires et le manque d'équipement adéquat et appropriés dans la province. Cette situation sanitaire de la population kwangolaise est-elle justifiée à cause d'une politique sanitaire provinciale jugée insuffisante et inefficace marquée par l'absence d'un leadership transformationnel.

Sur le plan infrastructurel, la Province du Kwango ne dispose d'aucune route asphaltée à l'intérieur de ses territoires, excepté la nationale n°1 qui quitte Kinshasa et passe à Kenge, chef-lieu de la

Province pour mener à Kikwit. A dire vrai, les différents territoires de cette entité politico-administrative ne sont pas reliés en termes des routes, ce qui fait que toutes les denrées alimentaires produites dans les cinq territoires ne sont pas du tout exportées dans le chef-lieu de la province ni échangées entre territoires.

Sur le plan environnemental notons-le que, tous les peuples, même ceux appelés abusivement primitifs, ont évolué avec le temps et ont réussi à survivre dans un environnement fragile durant des siècles.

En outre, il se note dans la province du Kwango, la déforestation dans tous les Territoires, avec la vente systématique des plantes fruitiers aux boulangeries artisanales et d'autres plantes pour la fabrication des charbons de bois. Ce qui pourrait d'ores et déjà créer le problème du réchauffement climatique dans les jours avenir alors que certaines espèces d'arbres et espaces verts devaient en principe être protégés.

Mais, onze ans après son érection en Province avec six Gouverneurs à sa tête, le développement tarde. Les indicateurs sur les plans social, économique et environnemental restent au rouge. Conséquence, Kwango reste l'une des Provinces sous-développées de la République Démocratique du Congo.

L'une des causes majeures à la base de cette situation déplorable est bien l'élite politique dont la vision et les jeux ne permettent pas la Province du Kwango à décoller tant soi peu.

C'est pourquoi, la question qui nous hante dans cette recherche est de savoir que faire pour que cette entité politico-administrative puisse booster son développement durable ?

Étant donné qu'en matière de développement durable, la Province du Kwango est essentiellement confrontée aux problèmes liés à l'absence d'une volonté politique du pouvoir central, au non-respect de l'autonomie des provinces et des ETD, à la tutelle déguisée, à la répartition inégale des recettes à caractère national entre le pouvoir central et les provinces, à l'incapacité de gestion rationnelle des conflits, à la faible participation de la population, à la diversité ethnique, à

l'incapacité de mobilisation et de gestion orthodoxe des ressources, à la non organisation des élections locales de manière générale, à l'insécurité grandissante, à l'absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des animateurs des institutions et services provinciaux ; nous pensons que le management public peut véritablement constituer un socle stratégique, d'autant plus qu'il est principalement une idéologie et une pratique à travers lesquelles l'administration cherche à mettre le principe de performance au centre de sa modernisation et fait appel à des techniques issues du privé pour tendre vers cet idéal.

A ce titre, l'accent devrait être mis sur l'implication des acteurs de la place, en l'occurrence les acteurs étatiques (Institutions politiques nationales ; entreprises, établissements et services publics nationaux ; Assemblée provinciale ; Gouvernement provincial ; services publics provinciaux, urbain et locaux ; Provinces voisines et institutions publiques d'autres États) qui sont idéalement en quête de l'intérêt général et les acteurs non étatiques (Organisations sous-régionales, régionales et internationales ; confessions religieuses ; Organisations Non Gouvernementales ; entreprises privées et personnalités socio-politico-économiques), à la recherche du profit.

Cela conduira, sans doute, à la mise en relief de l'approche partenariale qui devra graviter autour des projets communs conçus dans un cadre de concertation dont le budget participatif, la promotion de l'entrepreneuriat et la revitalisation des acteurs étatiques constitueraient des soubassements.

Ainsi, cette étude aborde les points suivants : balisage conceptuel, acteurs du développement dans la province du Kwango, quelques actions de développement durable menées par différents acteurs, leurs pertinences et contraintes ainsi que le partenariat public-privé : solution du développement durable de la province du Kwango.

1. Balisage conceptuel

Plusieurs définitions peuvent être avancées en ce qui concerne les concepts de développement, développement durable, management public, partenariat public-privé et acteur.

Pour ce qui est de notre cas, nous avons retenu quelques définitions simplistes pour faciliter la compréhension aux différents lecteurs de cette étude.

En effet, le concept « développement » (Comeliau, 1991, p. 14) aujourd'hui ne désigne plus vraiment un mouvement clairement identifiable dans les sociétés, une direction générale du changement social. Il renvoie davantage à l'institutionnalisation des pratiques suscitées autour de lui, à tout le moins, en son nom.

Clément Kilutu Kakodi (2019, p. 23), pour sa part, se propose de dire que le développement inclut tous les problèmes liés à la condition de l'homme et à toutes ses aspirations dont l'accès à une bonne éducation, à la santé, à l'habitat, à l'alimentation, à l'énergie bon marché, à l'eau salubre, à l'allongement de l'espérance de vie, à un bon emploi,... ce sont des facteurs immatériels qui, associés aux éléments représentés par les indicateurs matériels de la croissance, amènent à considérer le développement comme un phénomène global et complexe. Comme tel, le processus devient avant tout, changement de société, profonde métamorphose de la vie sociale. Bref, le développement est le passage d'un état moins bon à un état meilleur. C'est donc un processus jamais atteint.

Pour notre part, le développement peut être entendu comme un processus de transformation mentale qui doit intégrer une volonté manifeste de tout être humain pour ainsi prendre en compte l'aspect sanitaire, éducationnel, énergétique, écologique, alimentaire, économique et politique. Bref, le développement reste une transformation mentale de l'état initial de tout être humain vers un nouvel état qui doit tenir compte de la dimension sociale en y intégrant une bonne volonté de changement. Le développement est finalement un changement social dans lequel toutes

les dimensions humaines sont impliquées et où le progrès technique joue un rôle déterminant.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est cette définition qui chemine la présente réflexion.

Pour ce qui est du management public (Kuzietuka, 2023, p. 21), il s'agit des procédés qu'on doit employer pour une bonne gestion, organisation et administration performante des affaires publiques et le bon rendement des services publics dans une entité donnée en intégrant une élite au centre de toute action afin de permettre le mieux possible, la réalisation de l'intérêt collectif.

Le Partenariat Public-Privé est une entente contractuelle entre des partenaires et stipule les résultats à atteindre pour améliorer la prestation de services publics. Cette entente établit un partage réel des responsabilités, des investissements, des risques et des bénéfices de manière à procurer des avantages mutuels qui favorisent l'atteinte des résultats (Khelladi, s.d.).

Pour Osborne et Gaebler (cité par Belhocine, Facal & Mazouz, 2005, p. 3), les PPP sont l'un des sept mécanismes privilégiés de réingénierie des gouvernements, avec la privatisation, la contractualisation, la décentralisation, la rémunération au rendement, le Management par résultats et l'orientation client.

S'agissant de l'acteur enfin, O'Neil et alii (1997) estiment, pour leur part, que c'est un individu ou un organisme, un groupe, une organisation (acteur collectif) qui a un intérêt et qui peut agir dans une problématique donnée.

Bien plus, l'acteur est celui dont le comportement (l'action) contribue à structurer un champ, c'est-à-dire à construire des régulations. L'analyse stratégique introduit le concept d'acteur au sens

théâtral de l'interprétation des rôles. Il ne peut être analysé indépendamment de son environnement. Celui-ci se manifeste directement ou indirectement à travers des réseaux et des relais, comme les fournisseurs, les banquiers, les sous-traitants, les agences de placement de la main d'œuvre, voire les syndicats ouvriers, les réseaux de représentants (associations de parents d'élèves, des élus politiques, etc.). Ces relais jouent un rôle double : celui d'informer l'organisation et celui de la représenter. Ils jouent aussi le rôle de réduction d'incertitude.

2. Acteurs du développement durable dans la province du Kwango

Par les fortes itérations des sphères politique, économique, sociale et environnementale et en raison des impacts de dégradation de l'écosystème, la démarche de développement durable fait appel à une grande diversité d'acteurs visant parfois des objectifs opposés (Libaert & Guérin, 2008, pp. 89-119)

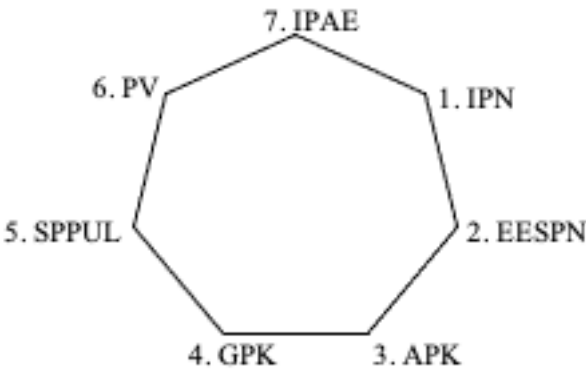
C'est pourquoi, dans ce point, nous catégorisons les groupes d'acteurs impliqués dans le processus du développement durable de la Province du Kwango en vue de relever, d'abord, leurs contributions respectives; ensuite, la pertinence de ces contributions et, enfin, dire un mot sur les différentes contraintes au développement durable de la Province du Kwango.

Deux catégories d'acteurs sont retenues en matière de développement durable dans la province du Kwango. Il s'agit des acteurs étatiques et non étatiques.

2.1. Acteurs étatiques

Sept principaux acteurs peuvent être retenus dans la sphère des acteurs étatiques. Ces derniers peuvent être schématisés de la manière ci-après :

Figure 1. Heptagone des acteurs étatiques du développement durable dans la province du Kwango



Légende :

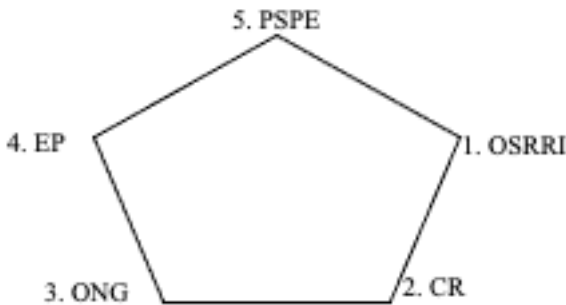
- 1. IPN = *Institutions Publiques Nationales*
- 2. EESPN = *Entreprises, Établissements et Services Publics Nationaux*
- 3. APK = *Assemblée Provinciale du Kwango*
- 4. GPK = *Gouvernement Provincial du Kwango*
- 5. SPPUL = *Services Publics Provinciaux, Urbains et Locaux*
- 6. PV = *Provinces Voisines*
- 7. IPAE = *Institutions Publiques d'Autres États*

Source : Nous-même, sur base de nos enquêtes.

2.2. Acteurs non étatiques

Si nous sommes parvenus à retenir sept principaux acteurs dans la sphère publique, il n'en est pas question dans le présent cas. Notons que cinq acteurs non étatiques ont été repris, schématisés de la manière ci-après :

Figure 2. Pentagone des acteurs non étatiques du développement durable



Légende :

1. *OSRRI* = *Organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux*
2. *CR* = *Confessions religieuses*
3. *ONG* = *Organisations Non Gouvernementales*
4. *EP* = *Entreprises privées*
5. *PSPE* = *Personnalités socio-politico-économiques*

Source : Nous-même, sur base de nos enquêtes.

3. Actions de développement durable menées par les différents acteurs

3.1. Acteurs étatiques

Nous procédons à dégager dans ce point, les différentes actions de développement durable menées par les différents acteurs étatiques suivants :

S'agissant des institutions politiques nationales, à travers le Gouvernement national, quelques actions ont été notées, à savoir : l'effectivité de la gratuité de l'enseignement au niveau primaire, la réhabilitation de quelques infrastructures de l'enseignement primaire, l'octroi de quelques produits pharmaceutiques et quelques matériels de labo dans les différentes zones de santé de la Province, l'octroi intempestif des rétrocessions, le lancement officiel à Kenge par le Premier Ministre Michel Sama Lukonde, du programme de développement à la base des 145 territoires de la RDC etc...

Pour ce qui est des entreprises, établissements et services publics nationaux, la REGIDESO rayonne plus ses actions à Kenge, Chef-lieu de la Province de Kwango. Les établissements publics, principalement ceux de l'enseignement supérieur et universitaire, continuent à jouer leur rôle dans la formation de l'élite kwangolaise. A travers l'Université du Kwango, UNIK en sigle, et tant d'autres Instituts supérieurs implantés dans la province, la population bénéficie des services via les différents diplômés qui sortent de ces institutions.

L'Assemblée provinciale, pour sa part, pose des actions de développement à travers le vote de certains édits et à travers les moyens

de contrôle qu'elle dispose. Pour les édits, il y a, par exemples : l'édit budgétaire (voté chaque année), l'édit portant protection de l'environnement et de paysage par la lutte antiérosif dans la Province du Kwango, l'édit portant protection de l'environnement face à la coupe anarchique du bois par les charbonniers dans la Province du Kwango, l'édit portant création du Fonds provincial pour le secteur éducatif dans la Province du Kwango.

Pour les moyens de contrôle, il nous a été révélé la motion de défiance contre les gouvernements des Gouverneurs Larousse Mavula Kabula, Jean-Marie Peti-Peti Tamata et Léopold Kangulumba Kakoma. Aussi, l'interpellation du Ministre provincial des Finances, Monsieur Tite Mund' Ngand', à travers une question orale avec débat, a été une preuve éloquente pour la révélation de beaucoup de faits entraînant le Vice-Gouverneur Léopold Kangulumba Kakoma à sa déchéance.

Depuis 2015, le gouvernement provincial a posé quelques actions suivantes sur le plan de développement² : la construction du siège de l'Assemblée provinciale du Kwango, la réhabilitation des écoles primaires et secondaires dont Institut Tuzolana/Panzi (Kasongo-Lunda), Institut Kisesele (Feshi), Institut Saint Ignace (Kasongo-Lunda), Institut Nzakimwena, EP Kapata (Kahemba), la réhabilitation du dortoir du Lycée Kikesa (Kasongo-Lunda), la réhabilitation de l'Hôpital secondaire Ipongi (Popo-Kabaka), la construction des forages d'eau à Popo-Kabaka, la réhabilitation d'un pavillon à l'Hôpital Général de Kenge 2, la réhabilitation du bureau de l'Administrateur de Territoire à Kenge 2, l'éclairage public allant de la barrière Covid jusqu'au quartier Peyeke, la construction du marché central de Kenge,...

S'agissant des services publics provinciaux, urbains et locaux, il y a lieu de noter que c'est la DGRKWA qui fait entrer les recettes en vue de permettre au gouvernement provincial d'exécuter son programme d'action. Cette Direction dispose des antennes et des

² Propos recueillis lors de notre entretien avec l'ancien l'Honorable Odoras Mukenzi Komina, le 17 novembre 2025.

quartiers fiscaux dans chaque territoire et perçoivent des taxes et impôts dues à la province³.

Sur le plan environnemental, la Division de l'environnement et développement durable a interdit, il y a peu, le déboisement des arbres aux alentours du chef-lieu de la Province.

3.2. Acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques que nous avons répertoriés dans le cadre de cette étude ont mené les actions ci-dessous.

En effet, parmi les organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux, il y a lieu de retenir : le PNUD, en tant que l'un des principaux organismes multilatéraux de développement, aide le gouvernement central à élaborer des politiques, à renforcer les capacités institutionnelles et à partager des solutions aux problèmes relatifs au développement durable, à la gouvernance démocratique, aux crises et aux changements climatiques, l'UNICEF à travers l'appui de quelques écoles en matériels (cahiers, sacs et stylos) ; assiste et scolarise quelques enfants orphelins, des enfants séparés de leurs parents, les enfants non accompagnés, les refoulés ; la défense des droits des enfants, etc.

Pour les confessions religieuses, nous avons les églises ci-après : catholique, protestante, de réveil, musulmane et kimbanguiste. Il est important de noter que ces églises jouent effectivement leur première mission qui est relative à l'évangélisation. Mais, elles s'occupent également des questions de développement économique et social.

Parmi ces églises, l'église catholique romaine vient en tête du point de vue des réalisations. Cela est confirmé par O. Lemfu Musasa (2020) qui reprend, dans son étude, quelques réalisations de cette confession religieuse. Il s'agit de l'autonomisation de la femme, à travers l'accès au financement inclusif à base communautaire et des

³ Propos recueillis lors de notre entretien avec Monsieur Philippe Mumbasa, Chef d'Antenne de la DGRKWA Panzi, le 18 décembre 2025.

microcrédits en milieu péri-urbain et rural pour la réduction des inégalités socioéconomiques basées sur le genre, la prise en charge des tuberculeux, la lutte contre le paludisme à travers le financement des projets de recherches agronomiques et pharmacologique, la prise en charge de la malnutrition chez les enfants, l'organisation des séminaires sur la santé de la reproduction et la planification familiale naturelle.

Par ailleurs, il y a lieu de reconnaître la construction des écoles, des foyers sociaux, des forages d'eau, des espaces de divertissement et des maisons de passage, les fermes agricoles, l'implantation de la Radio Communautaire Ntinu Ngemba, ... à travers la Province du Kwango comme actions de développement de l'église catholique romaine.

Les autres églises n'ont pas encore fait véritablement leur entrée dans le vif du développement. Elles continuent à observer la mission première de l'église qui est l'évangélisation. Cependant, il nous a été révélé de « la construction de deux écoles par deux églises de réveil dont la Borne et la Restauration ». Pour la première, il y évolue les cycles maternel, primaire et secondaire, tandis que pour la seconde, c'est seulement le cycle maternel. Notons aussi la sensibilisation des élites kwangolaises pour le développement à travers l'émission « École des leaders », l'œuvre de l'Église la borne.

Outre les entreprises dont les actions pullulent du jour au lendemain, dans la Province du Kwango, il y a aussi lieu d'indiquer quelques actions posées par certaines personnalités dans le sens du développement. Ces actions se présentent comme suit :

- Honorable Mboso Kodiapwanga : la prise en charge des frais d'examen d'État de tous les finalistes du cycle secondaire de l'édition 2021, la donation d'une quantité suffisante des ampoules pour lampadaires destinées à l'éclairage public de la Ville de Kenge et l'implantation de la Radio communautaire Ngoma Kwango ;
- Monsieur Freddy Mbakata : la construction d'un hôtel digne du milieu et de quelques maisons commerciales dans le chef-lieu de la province ;

- Monsieur Patrice Kitebi Kibol'mvul' : la construction d'un hôtel de renommée à Kenge (Travaux en cours), la construction de l'école Maziaputu à Kolokoso, l'autre dans le territoire de Kenge (route Kinshasa) dénommée Maman Beti Kitebi, l'aménagement du pont Kolokoso dans le secteur de Kolokoso, l'implantation de la Radio Communautaire du Renouveau au Kwango à Kenge et la construction d'un grand bâtiment commercial à Kenge ;
- Monsieur Jonathan Wata Bialusuka : la construction de la morgue de l'Hôpital Général de Référence de Kenge, l'implantation des radios communautaires à Kenge et à Popokabaka, la construction des bâtiments de l'Institut Supérieur Pédagogique de Popokabaka par ses propres frais, l'octroi des tôles dans les sous-divisions de Feshi et de Mwela-lembe, l'octroi des appareils de l'échographie à l'Hôpital Général de Référence de Feshi, la création et la construction des marchés à Kwango (Pont Kwango), Kimbao et à Popokabaka, la construction d'un hôtel digne de son nom à Kenge, la construction du marché dénommé « Makolo Ngulu » à Kahemba, la construction d'un bâtiment R+1 de 8 auditorios et deux bureaux, don accordé à l'Université du Kwango (travaux déjà réalisés à 60%) ;
- Monsieur Léopold Kangulumba Kakoma : la création des écoles dans le territoire de Feshi, la création de 17 hôpitaux secondaires dans les zones de santé suivantes : Ganaketi, Feshi et Kisanji ; l'implantation de la radio communautaire Lafalka à Feshi ; la construction d'une grande salle polyvalente à Feshi ;
- Monsieur Waditukila Masanza : la construction de deux hôtels et de deux salles de fête pour l'ONG Feshi Na Beto ainsi que l'aménagement du tronçon Maziamu-Feshi ;
- Honorable Doudou Kulungu : le don de 20 matelas à l'Hôpital secondaire de Kingwangala et sa réhabilitation (Kasongo-Lunda), la construction de l'EP Kulungu à Kingwangala (Kasongo-Lunda), l'érection des forages d'eau à Maigo, Panzi et Kingwangala (Kasongo-Lunda) et la construction de la

maison communale rurale de Kingwangala (Kasongo-Lunda) et la dotation des tôles à des écoles.

4. Pertinence des actions et problèmes de développement durable dans le Kwango

4.1. Pertinence des actions de développement menées dans la Province du Kwango

Après avoir présenté les actions phares menées par les différents acteurs impliqués, il est important d'analyser leur pertinence dans le développement durable de la Province du Kwango. Il s'agit en gros, des acteurs étatiques et non étatiques.

En effet, les actions de développement durable menées par les acteurs étatiques restent routinières. Les quelque peu d'actions menées, sont essentiellement centrées sur le chef-lieu de la Province, alors que la province du Kwango n'est pas seulement son chef-lieu.

Par ailleurs, soulignons que contrairement aux acteurs précédents, les non-étatiques restent, tant soit peu, pertinents dans ce qu'ils font.

Outre les réalisations des publics que nous avons mis en exergue dans les lignes précédentes, sur le plan de développement, la Province du Kwango est soutenue par des acteurs non étatiques. Le bien-être dans le Kwango est plus l'affaire des acteurs non étatiques. Les acteurs étatiques du niveau national ont commencé à donner de l'impulsion aux institutions politiques toujours en conflit.

C'est pourquoi, dans les lignes qui suivent, nous analysons les contraintes au développement durable de la Province du Kwango avant de proposer des pistes de solution idoines. Retenons que c'est sur base de ces contraintes que les pistes de solution seront dressées.

4.2. Contraintes au développement durable de la Province du Kwango

Au vu de l'état de lieux de la contribution des acteurs étatiques et non étatiques au développement durable de la Province du Kwango, il y a lieu de s'imaginer une panoplie de contraintes, certes, qui ne sont pas uniquement de l'apanage des institutions provinciales, mais qui sont corollaires à la complexité de la sphère développementaliste dans une nouvelle Province.

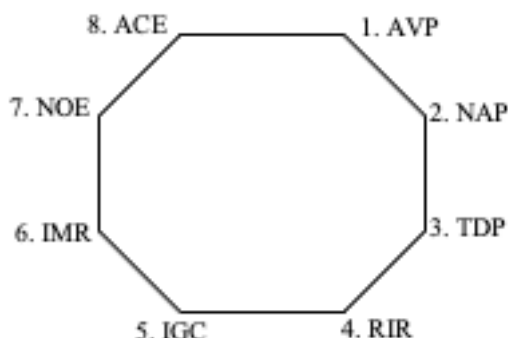
C'est pourquoi, E. Ramazani Shadary (2018, p. 345) évoque les faiblesses générales du processus de régionalisme politique en RDC. Pour nous, ces faiblesses constituent les goulots d'étranglement au développement durable de la Province du Kwango. Ces contraintes sont : l'absence d'une volonté politique, le non- respect de l'autonomie des Provinces et des ETD, la tutelle déguisée sur les Provinces, la répartition inégale des recettes, l'incapacité de gestion rationnelle de conflits, la faible participation citoyenne, la diversité ethnique, l'incapacité de mobilisation et de gestion des ressources, la non-organisation des élections locales, l'insécurité et l'absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des animateurs des institutions provinciales.

Dans les lignes qui suivent, nous énumérons, en regroupant, les contraintes de trois ordres, à savoir : politico-économico-administratif, social et environnemental, fondements même du développement durable.

4.2.1. Contraintes d'ordre politico-économico-administratif

Huit contraintes d'ordre politico-économico-administratif sont, ici, répertoriées. Ces dernières peuvent bien être figurées de la manière suivante :

Figure 3. Octogone des contraintes d'ordre politico-économico-administratif du DD dans la Province du Kwango



Légende :

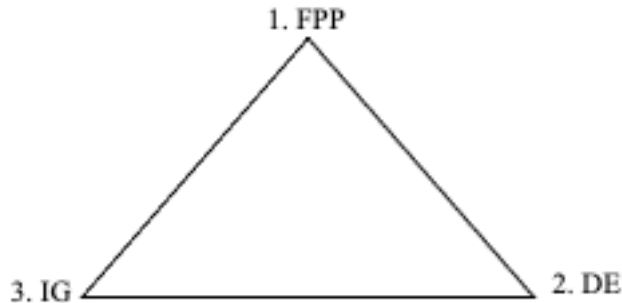
1. AVP = Absence d'une volonté politique
2. NAP = Non- respect de l'autonomie des Provinces et des ETD
3. TDP = Tutelle déguisée sur les Provinces
4. RIR = Répartition inégale des recettes
5. IGC = Incapacité de gestion rationnelle de conflits
6. IMR = Incapacité de mobilisation et de gestion des ressources
7. NOE = Non-organisation des élections locales
8. ACE = Absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des animateurs des institutions provinciales.

Source : Nous-même.

4.2.2. Contraintes d'ordre social

Sur le plan social, nous avons retenu trois principaux problèmes du développement durable dans la Province du Kwango, qui peuvent être repris dans le triangle ci-après :

Figure 4. Triangle des contraintes d'ordre social du développement durable dans la Province du Kwango

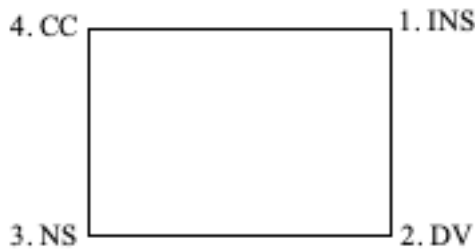


Légende :

- 1. FPP = Faible participation de la population
- 2. DE = Diversité ethnique
- 3. IG = Insécurité grandissante

Source : Nous-même.

Figure 5. Carré des contraintes d'ordre environnemental du développement durable dans la Province du Kwango



Légende :

- 1. INS = Insalubrité
- 2. DV = Destruction de la verdure
- 3. NS = Nuisances sonores
- 4. CC = Changement climatique

Source : Nous-même.

Ces quatre problèmes majeurs sont corolaires aux problématiques ci-après : l'absence de vulgarisation des lois environnementales dans la Province du Kwango, le manque de répression à l'encontre des spoliateurs et destructeurs des espaces verts ainsi que des déforesteurs, le manque de suivi et évaluation

réguliers des politiques publiques et projets environnementaux, la déforestation qui fait qu'aujourd'hui que les forêts soient en train de disparaître tant soit peu, et les espèces d'arbres laissées par les aïeux se retrouvent en pleine savane, la surpêche dans les marais, rivières ou ruisseaux. On ne laisse pas souvent un délai important pour favoriser la reproduction naturelle des poissons. La conséquence est que plusieurs espèces de poissons ont disparu et les marais se sont appauvris en poissons, la surchasse et le feu de brousse sont aussi à la base de la disparition d'espèces d'animaux, d'oiseaux et des denrées alimentaires, le non-respect de la jachère diminue la fertilité des sols et la croissance des cultures organiques, la pratique de l'agriculture itinérante ne favorise pas les productions agricoles à grande échelle et l'agriculture d'autosubsistance n'est pas rentable.

5. Atouts stratégiques pour booster le développement durable de la province du Kwango

5.1. Management par projet (projet territorial)

Dans cette étude, nous plaçons pour la mise à profit du partenariat qui devra booster le développement durable dans la Province du Kwango.

C'est pourquoi, un des moyens par lequel ce vœu peut être matérialisé, c'est le projet territorial.

A en croire Clément Kilutu Kakodi (2019, p. 131), le projet territorial dont question nous convoitons également dans notre démarche, est un document unique qui intègre ou fédère les actions à mener à court, à moyen et à long termes arrêtées par groupes thématiques en vue d'avoir une vision unique de développement. Ces actions doivent corroborer avec le diagnostic issu de la matrice « SWOT » fait par chaque groupe d'acteurs, voire sous-groupe thématique. Ce qui voudrait signifier que toutes les actions de développement qui pourront se faire dans la Commune, devront se focaliser sur ce document guide.

En effet, le projet territorial ici préconisé, n'est pas un seul projet mais c'est un document qui coordonne les projets conçus par les groupes thématiques respectifs. En quelque sorte, c'est un programme. Ces projets partent des rétrospectives en passant par le diagnostic puis l'évaluation. L'évaluation peut intervenir à tout moment en vue d'en imprimer certaines autres orientations. Ce qui justifie l'utilisation de l'approche qualité dans la structuration du dispositif de gestion de projet, dans la mise en œuvre du projet et dans son pilotage.

Le projet territorial ici proposé, devra être l'expression des acteurs étatiques et non étatiques réunis. Ces derniers, à partir du diagnostic posé chacun avec sa vision des choses, arriveront à monter des projets pour résoudre les problèmes de développement durable. Ces projets devront privilégier les piliers du développement durable. C'est de cette façon que les problèmes de développement trouveront solution, car deux logiques se convergeront pour trouver la solution unique.

5.2. Budget participatif

Après que les projets territoriaux soient conçus, les acteurs étatiques et non étatiques devront chercher les moyens pour leur mise en œuvre. Il s'agit d'arrêter un budget et de chercher les sources de son financement. C'est pourquoi, nous avons fait allusion au budget participatif.

La participation est une école de démocratie. Les budgets participatifs facilitent la démocratie. Sans les considérer comme un modèle à imiter mécaniquement, ils introduisent un espace d'expérimentation et de réflexion pour redonner une légitimité à l'autorité locale et à l'action politique (Urbanews, 2003, p. 3).

Au regard de ce qui précède, le Budget Participatif devra poursuivre quatre objectifs pour la Province du Kwango. Il s'agit de réorienter les ressources publiques vers les pauvres, créer de nouvelles relations entre le pouvoir politique et le citoyen, inventer une nouvelle culture politique et accentuer le sens de la citoyenneté.

De ces objectifs, le Budget Participatif devra comporter généralement quatre espaces différents : l'exécutif collégial qui initie le Budget Participatif, le législatif, conseil du secteur représentant l'ensemble des élus ; la société civile, c'est-à-dire l'ensemble des habitants pouvant participer de diverses façons, directement ou indirectement, la pyramide participative organisée en secteur, en groupement en village par thématique.

C'est pourquoi, pour G. Atshwel-Okel Muntungi (2014, p. 321), les principes qui sous-tendent le budget participatif sont les suivants : l'inclusion et la participation, l'équité, la redevabilité, la transparence, la durabilité, l'efficacité et l'engagement civique.

Par ailleurs, pour le cas de la Province du Kwango, le budget participatif devrait offrir les avantages tels que des investissements mieux ciblés donc plus efficaces car ce sont les citoyens bénéficiaires qui ont identifié les besoins et défini les priorités d'investissements, l'établissement d'une relation de confiance entre élus locaux et citoyens, car ces derniers définissent non seulement les priorités mais ils disposent également des outils nécessaires pour suivre et contrôler l'exécution du budget, l'amélioration de la contribution financière des citoyens qui connaissent mieux où vont les ressources financières de la collectivité locale, les capacités de planification, de négociation et de suivi des citoyens en particulier ceux qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables sont renforcées.

Cependant, considérant la particularité de la Province du Kwango, les étapes du cycle du budget participatif devraient être :

L'étape 1. La préparation au lancement

Pendant cette étape, il est possible d'organiser un forum au niveau des villages, des groupements, des secteurs ou des chefferies, voire des territoires représentant les différentes couches de la population pour présenter les différents objectifs à l'instar de présenter l'initiative ainsi que les raisons qui motivent son lancement, informer les populations sur les objectifs du BP et sur le processus pratique, faire une analyse collective dans la communauté rurale, mettre en place un

groupe d'apprentissage sur le budget participatif, définir les rôles et les responsabilités du conseil des citoyens, de l'Administration locale, des partenaires au développement, sélectionner et former les membres du comité de suivi et planifier la mise en œuvre du Budget Participatif.

L'étape 2. Le forum d'identification des problèmes et des priorités

Ce forum a pour objectifs d'identifier et de prioriser les contraintes, les actions pour faire face aux contraintes, d'inventorier les investissements collectifs réalisés dans chaque entité par la communauté et les autres partenaires et de choisir les délégués villageois pour représenter le village à la prochaine étape.

L'étape 3. Le forum des délégués

Il réunit les délégués de différentes entités. Le forum des délégués est organisé immédiatement après l'organisation des forums tenus dans les différentes entités. Il s'agit donc d'établir une liste consolidée des propositions. Il est important de signaler que les délégués n'ont pas pour rôle d'arbitrer ou de prendre une décision mais uniquement d'effectuer un travail de synthèse sur base d'un travail objectif en tenant compte des priorités d'actions.

L'étape 4. Le forum communautaire

Il réunit les délégués de différentes entités autour du Gouvernement provincial. Il permet aux délégués de présenter au Gouvernement les résultats issus du forum des délégués, c'est-à-dire le tableau de priorisation avec des acteurs. Ce forum tient lieu de débat d'orientation budgétaire avec la particularité que ces débats sont alimentés par les propositions issues des forums locaux et avec la présence des délégués des différentes entités. Ceci constitue une différence de taille avec la pratique en cours d'élaboration du budget classique où c'est le Président de conseil qui fait les propositions qui sont ensuite discutées par les membres du conseil pour arrêter des priorités.

L'étape 5. L'élaboration du budget

Sur la base des résultats du forum communautaire, le Gouvernement provincial élabore le projet de budget à déposer à l'Assemblée provinciale.

L'étape 6. Le vote du budget

Cette étape se déroule comme prévu dans le cadre du processus classique de budgétisation. En effet, le vote du budget est une prérogative que la loi confère aux élus. Donc, les non élus ne peuvent pas y participer même si la séance de vote est ouverte au public.

L'étape 7. L'approbation du budget

Le Président de l'Assemblée Provinciale transmet à l'organe exécutif le budget voté ainsi que les documents administratifs obligatoires qui doivent l'accompagner.

L'étape 8. L'exécution

Cette étape se déroule toute l'année, c'est-à-dire depuis l'approbation jusqu'à l'élaboration du prochain budget. C'est durant cette étape que l'essentiel des recettes sont recouvrées et les dépenses réalisées.

L'étape 9. Le forum de restitution du budget voté

Il doit se tenir le premier trimestre de l'année budgétaire entre février et Mars. Il donne l'occasion aux élus de présenter aux citoyens le budget final adopté. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'exercice de validation, il permet aux populations mais surtout aux désignés d'apprécier la conformité du budget qui a été voté avec les propositions issues de la synthèse des résultats des forums de différentes entités.

L'étape 10. Le forum de compte rendu à mi-parcours

Le forum est tenu au début du 3^{ème} trimestre, c'est-à-dire durant le mois de juillet. Il permet de faire une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du budget. A ce stade, l'Assemblée provinciale doit avoir une idée sur l'exécution du budget. Le forum aura plusieurs objectifs :

présenter le niveau d'exécution du budget à mi-parcours et les difficultés rencontrées, recueillir les questions soulevées par les populations et y apporter des réponses, présenter les prévisions pour le semestre suivant, faire part des difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources, présenter les actions prévues pour améliorer le taux de mobilisation des recettes, sensibiliser les populations et les acteurs économiques, et définir un plan d'action pour le prochain semestre.

L'étape 11. Le Forum de compte rendu final et préparation du prochain budget

Ce forum se tient entre novembre et décembre. Il a deux objectifs majeurs : faire le compte rendu final de l'exécution du budget en cours et préparer le nouveau budget. C'est également pendant ce forum qu'est organisée la mise à jour des diagnostics de différentes entités. A cet effet, nous pensons que la réussite du Budget Participatif dépend de l'approche de mise en œuvre.

Le suivi-évaluation est considéré comme une activité transversale qui peut se faire tout le long de l'exercice budgétaire. Il s'agit d'une activité très importante car l'application du budget participatif n'est pas une fin en soi. Elle vise à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens. Cet impact doit se traduire par de meilleures conditions de vie, une meilleure satisfaction des citoyens par rapport aux services qui leur sont rendus. Il est donc très important de suivre et d'évaluer régulièrement le processus afin de mesurer ses effets positifs mais également les différentes contraintes rencontrées. Les résultats de ce suivi évaluation permettent d'améliorer la mise en œuvre du budget.

Pour renchérir, la réussite du budget participatif dépend en grande partie de la capacité des communautés de différentes entités à *mobiliser suffisamment des ressources* pour prendre en charge les besoins des citoyens. Or, comme on le sait, les communautés rurales ont très peu d'opportunités de lever des ressources au niveau local. Celles-ci sont essentiellement constituées par la taxe rurale et dans de rares

occasions par les revenus tirés des marchés ou de quelques activités économiques.

De manière générale, le taux de recouvrement de la taxe rurale dans la Province du Kwango, reste très bas dans la quasi-totalité des communautés rurales. Le défi est donc de lever cette contrainte en tirant profit de la transparence et de la participation citoyenne que l'instauration du budget participatif a permis de rendre effectives. Quelques actions peuvent être internationalisées pour la mobilisation performante des ressources, à savoir : la formation efficace des membres de comité de suivi du budget participatif sur le processus d'identification de différentes sources de recettes, le recensement par les membres du comité de suivi de toutes les activités économiques qui sont des sources des recettes non exploitées, l'action de sensibilisation, par le comité de suivi, auprès de différents acteurs économiques sur la culture taxale afin de leur permettre de payer les différentes taxes, les actions de sensibilisation combinées impliquant les autorités politico-administratives à tous les échelons de la Province, les visites inopinées opérées dans les marchés par le comité de suivi pour contrôler et suivre l'effectivité de la collecte des taxes. Le comité de suivi n'a pas le pouvoir de coercition. Il ne se limite qu'à la sensibilisation, l'implication des membres des institutions politiques provinciales dans les actions de sensibilisation est capitale.

5.3. Promotion de l'entrepreneuriat

Notons d'entrée de jeu que la mobilisation des recettes pour financer le budget, ne pourra aussi être matérialisée que par la promotion de l'entrepreneuriat, car c'est de lui que proviendra essentiellement l'impôt et la taxe.

C'est pour cette raison que R. Zammar (2012, p.3) considère l'entrepreneuriat comme apporteur de solutions alternatives aux problèmes de chômage, de développement économique et formateur d'un état d'esprit, acteur et producteur de richesses économiques et sociales. L'entrepreneuriat est une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs

individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeur.

En effet, les Provinces, les Entités Territoriales Décentralisées et les entreprises sont toutes confrontées aux enjeux territoriaux. Pour les premières, il se pose la problématique récurrente de l'aménagement des territoires. Tandis que les secondes doivent faire face aux choix des localisations des activités. Dans un environnement mondialisé, cette préoccupation territoriale pourrait apparaître comme un paradoxe. En réalité, elle se profile comme l'une des voies permettant de contourner la vulnérabilité induite par la mauvaise volonté politique des dirigeants politiques. La coopération ou mieux le partenariat souhaité des PME induit à promouvoir l'entrepreneuriat mais aussi l'intrapreneuriat qui est un processus par lequel un individu (ou un groupe d'individus), en association avec une organisation existante, crée une nouvelle organisation ou provoque le renouvellement ou l'innovation au sein de cette organisation. Pour les Toutes Petites Entreprises et les Petites Moyennes Entreprises, il s'agit de mettre à profit les ressources territoriales en les transformant en avantages compétitifs. Il s'agit clairement de la territorialisation entrepreneuriale. Tandis que, pour la Province et ses Entités Territoriales Décentralisées, il convient de tirer bénéfice de l'entrepreneuriat local en termes d'attractivité dans le cadre du Nouveau Management Public Territorial pour la réalisation des budgets locaux.

Ainsi, une culture entrepreneuriale entraîne une dynamique provinciale axée sur le développement durable. Les gouvernants provinciaux et les animateurs des services provinciaux voire territoriaux doivent s'intéresser à ce phénomène d'instrumentation de la dynamique provinciale via l'entrepreneuriat qui ne doit pas être calqué des pays du Nord mais contingentée car les réalités diffèrent d'un État à un autre, d'une Province à une autre, surtout aussi que le Kwango est réputé comme une province à vocation agricole.

Dans la perspective du développement durable, les richesses doivent être construites par les acteurs provinciaux et locaux, à travers la valorisation des ressources locales (main d'œuvre, ressources

naturelles renouvelables et non renouvelables). La Province du Kwango, en ce qui le concerne, devrait s'intégrer au processus du Développement Durable et les acteurs provinciaux et locaux, dont les entrepreneurs, hommes et femmes d'affaires s'associent à l'avènement. Dans ce rapport, il y aura échange d'expériences managériales du secteur privé vers le secteur public et ainsi le Partenariat Public-Privé peut être conclu. Tout ceci devra se réaliser dans le cadre de l'endogénéisation du développement et de l'émergence de l'entrepreneuriat provincial et local.

Néanmoins, ces mécanismes partagent un double déterminant transversal: des acteurs situés sur un esprit entretenant un rapport particulier à une province, à un territoire (logique de proximité) et qui déploient un mode de coordination pour une communauté d'intérêts et de propriété (logique organisationnelle). La combinaison des deux logiques est à l'origine de la dynamique provinciale... basée sur un mélange de concurrence, d'émulation, de coopération et d'un ensemble de valeurs partagées.

Pour renchérir, l'entrepreneuriat provincial et local tient au fait que les Toutes Petites Entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises s'inscrivent d'abord dans leur environnement de proximité afin de provoquer véritablement une impulsion du développement durable. La territorialisation de l'entrepreneuriat doit de plus en plus gagner du terrain à l'ère du développement durable.

Pour amorcer également le processus de développement durable, il est pertinent d'encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprise. La création d'entreprises nouvelles et la diminution du nombre ou la sortie des entreprises moins productives sont fondamentales pour le dynamisme des économies modernes. Les entreprises nouvelles attirent des ressources vers de nouvelles activités et génèrent de nombreux emplois nouveaux lorsqu'elles connaissent la prospérité et une croissance rapide. Les pouvoirs publics reconnaissent de plus en plus la contribution potentielle de l'entrepreneuriat à la réduction de la pauvreté et à l'octroi de nouveaux moyens aux catégories défavorisées.

Les politiques visant l'entrepreneuriat ont aussi une dimension locale importante. De fait, les autorités provinciales soucieuses d'accélérer le développement durable devront se préoccuper presque toutes d'œuvrer pour une hausse de taux de création des Petites et Moyennes Entreprises. Des programmes provinciaux de réduction de la détresse paysanne ou sociale et de chômage, doivent être les préoccupations de la Province du Kwango. Les entreprises nouvelles peuvent comporter un certain nombre d'avantages qui contribueraient au développement durable, dont la progression de l'emploi et des revenus, l'accroissement de l'offre de services destinés aux consommateurs et aux entreprises, et parfois un effet de modèle et d'entraînement. Ces éléments qui déterminent les taux de création d'entreprise au niveau local sont entre autres la démographie, le chômage, le niveau des richesses, le profil éducatif et professionnel de la main d'œuvre, la prévalence d'autres petites entreprises et la dotation en infrastructures.

Eu égard à ce qui précède, notons que la Province du Kwango, en tant qu'acteur de son propre développement, peut se lancer également dans l'entrepreneuriat, surtout qu'elle a quelques atouts qui peuvent avec une bonne organisation le conduire au changement. Autrement, quelques produits agricoles et l'exploitation artisanale de ces carrières minières parsemées à travers la province peuvent aider, celle-ci à susciter l'espoir pour son développement.

Il convient de retenir que le Kwango est réputé comme une Province à vocation agricole. Son économie peut normalement être organisée à partir de ses activités agricoles. C'est pourquoi, la province étant régionalisée et bénéficiant de la loi sur la libre administration des provinces, ne devait plus atteindre un quelconque ordre, ou une intervention des tiers en vue de mettre sa population au service du développement.

5.4. Revitalisation des acteurs étatiques

Notons en prélude que le projet territorial, le budget participatif et la promotion de l'entrepreneuriat ne seront effectifs que si les acteurs

étatiques se revitalisent, c'est-à-dire recadrent ou réorientent leur façon de faire.

C'est pourquoi, l'élan du développement devrait provenir des institutions politiques nationales, surtout qu'il est connu que pour répondre aux impératifs ou exigences du développement durable, le gouvernement national de la République Démocratique du Congo se dote régulièrement des plans de développement. Récemment, il s'est doté du plan quinquennal de développement pour la période 2019-2023⁴ qui se réfère à l'étude prospective de la RDC à l'horizon 2040 visant à ce que « en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire ».

Par ailleurs, dans le cadre de cette étude, trois piliers essentiels nous concernent, bien que l'action du gouvernement soit élargie dans tous les secteurs de la vie nationale. Ces piliers du Développement Durable sont : social, économique et environnemental.

C'est pourquoi, l'élan du gouvernement central devra être ressenti sur les trois secteurs susmentionnés.

En effet, sur le plan social, le gouvernement national devra renforcer les secteurs sociaux en mettant l'accent sur la promotion des emplois en vue de l'inclusion sociale. A travers ce pilier, le gouvernement devra privilégier les infrastructures qui portent sur la création des réseaux de communication et de transport et relier les centres de production ou de transformation aux centres d'approvisionnement, indépendamment des limites des provinces. Il s'agira bien évidemment, d'instaurer les conditions nécessaires pour une forte compétitivité interne et externe de la production nationale.

⁴ Ce plan de développement connaîtra un glissement d'une année puisque l'année 2019 a été marquée une longue période de négociations entre les parties prenantes pour mettre le nouveau gouvernement en septembre 2019 à la suite des élections présidentielles et législatives de 2018.

Sur le plan financier, le gouvernement central consolidera des bases de l'économie et la stabilité macroéconomique en vue d'améliorer les perspectives de croissance qui passera par l'accélération de la diversification économique notamment à travers l'agriculture pour une croissance soutenue, inclusive et résiliente.

Sur le plan environnemental, enfin, le gouvernement central visera la création des meilleures conditions pour un développement industriel respectueux des exigences de l'équilibre écologique et l'environnement de santé des populations. La lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions devrait être intensifiée.

En effet, une organisation ne peut pas être créée sans que celle-ci puisse fixer les objectifs qu'elle vise à atteindre et élaborer également le programme en vue d'exécuter les actions qui suivent l'ordre qui était établi au préalable. La loi n°08/012 portant principes fondamentaux à la libre administration des provinces, soutient toujours les provinces qui prennent les initiatives de développement car, le développement et la décentralisation devaient produire des résultats meilleurs qu'avaient les provinces sous le régime de la Centralisation (DRC, 2008 | 2013).

Autrement dit, outre l'intervention du gouvernement central, les solutions aux problèmes provinciaux et locaux devaient provenir aussi des institutions politiques provinciales.

Soulignons que pour présenter un programme d'action du gouvernement provincial, le premier élément à mettre en exergue est de faire un diagnostic provincial, qui permettra de connaître certains problèmes nécessaires dans les différents domaines de la vie qui relève de l'intérêt général de la province.

Ainsi, dans cette perspective du développement durable de la province du Kwango, la vision globale du programme d'action gouvernementale est de mener les actions sur le plan social, économique et environnemental.

Sur le plan social, les actions suivantes doivent être menées : restaurer l'autorité de l'État, lutter contre toutes formes de tracasseries

dans les différents territoires, secteurs, groupements et villages, lutter contre la corruption, malversation, punir (sanctionner) les mauvais actes, assurer les droits de l'homme (ou de la femme), assurer la protection de la famille, de l'enfant et promouvoir le genre, sensibiliser la population à respecter les biens publics et au civisme fiscal, organiser un forum à l'intention des animateurs des Entités Territoriales Décentralisées. (ETD), réhabiliter et/ou construire les aires sportives, réhabiliter ou construire les infrastructures scolaires par territoire, construire les voiries urbaines dans les différents territoires, construire et réhabiliter les résidences du Président de l'Assemblée provinciale, du Gouverneur, des Administrateurs de territoire..., lutter contre les érosions à Kenge et Kasongo-Lunda, construire et réhabiliter les centres de santé.

Sur le plan économique, le gouvernement provincial devra maximiser les recettes et les encadrer. En clair, il lui faut : mettre à la disposition de la Direction Générale des Recettes du Kwango, DGRKWA en sigle, des moyens de mobilité, équipements informatiques, des panneaux solaires et des groupes électrogènes, rationaliser les gestions des imprimés de valeur, recréer un climat de confiance entre la DGRKWA et les opérateurs économiques en respectant la procédure de recouvrement des recettes, conclure un contrat de performance entre la province et la DGRKWA d'une part, et entre DGRKWA et les Antennes d'autre part, épuiser dans la DGRKWA, les prochains Agents de l'administration publique provinciale, rétrocéder aux ETD une fois reçue la rétrocession au niveau national.

Sur le plan environnemental, le gouvernement provincial est le seul maître à améliorer les voies de communication, à protéger l'environnement et à relancer la production agro-pastorale. Pour ce faire, il doit : veiller à la protection de l'environnement, encourager la productivité du secteur privé, encourager l'entreprenariat par les Congolais, sensibiliser la population de fournir plus d'efforts dans les secteurs de l'agriculture et de la nouvelle technologie, organiser les villages agricoles, installer la production des cultures vivrières, en vue

d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en durée de base, améliorer les routes de desserte agricole.

Conclusion

Dans cette étude, il était question de savoir, de quelle manière le management public peut favoriser le Développement durable de la province du Kwango, à travers les actions posées par les acteurs étatiques et non étatiques.

En effet, le management public peut véritablement constituer un socle stratégique, d'autant plus qu'il est principalement une idéologie et une pratique à travers lesquelles l'administration cherche à mettre le principe de performance au centre de sa modernisation et fait appel à des techniques issues du privé pour tendre vers cet idéal.

Par ailleurs, l'accent devrait être mis sur l'implication des acteurs de la place, en l'occurrence les acteurs étatiques (Institutions politiques nationales ; entreprises, établissements et services publics nationaux ; Assemblée provinciale ; Gouvernement provincial ; services publics provinciaux, urbain et locaux ; Provinces voisines et institutions publiques d'autres États) qui sont idéalement en quête de l'intérêt général et les acteurs non étatiques (Organisations sous régionales, régionales et internationales ; confessions religieuses ; Organisations Non Gouvernementales ; entreprises privées et personnalités socio-politico-économiques), à la recherche du profit.

En clair, l'implication de différents acteurs au processus du développement de la Province du Kwango est à relativiser, d'autant plus que deux catégories d'acteurs s'y profilent. Ce qui donne lieu à deux visions et à deux logiques souvent opposées.

Cependant, en matière d'implication au processus du développement durable de la Province du Kwango, il se note un apport considérable et de plus en plus grandissant du côté des acteurs non étatiques que du côté des acteurs étatiques. Ceci s'explique le mieux par la complexité des problèmes dans le chef des acteurs publics et que les

privés seraient plus concentrés sur la quête du profit pour couvrir leurs investissements.

C'est ainsi que la mise en relief de l'approche partenariale devra graviter autour des projets communs conçus dans un cadre de concertation dont le budget participatif, la promotion de l'entrepreneuriat et la revitalisation des acteurs étatiques constitueraient des soubassements pour booster le développement durable de la province du Kwango.

Bibliographie

- Atshwel-Okel, M.G. (2014). *Le Nouveau Management Public Territorial pour le développement durable d'un « mini-État ». Une Nouvelle Approche Conventionnelle et partenariale* [Thèse de Doctorat en SPA, UNIKIN].
- Belhocine, N., Facal, J., & Mazouz, B. (2005). Les partenariats public-privé: une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires d'aujourd'hui. *Revue d'analyse comparée en administration publique-TELESCOPE*, 12(1).
- Comeliau, C. (1991). *Planifier le développement : illusion ou réalité ?* Bruylant-academia, Louvain – La Neuve, Belgique.
- Khelladi, M. A. M. (s.d.). *Vers un nouveau management public dans le secteur de l'eau en Algérie par le recours au partenariat public-privé (PPP) : Cas de la SEAAL*. Document non publié, probablement Université d'Oran.
- Kilutu, K.C. (2019). *Collectivités territoriales et développement local dans la ville de Kinshasa : De l'analyse à travers les fondements du Management Territoriale Stratégique au Modèle de revitalisation des actions de développement dans la Commune de Kisenso* [Mémoire de DEA en SPA, UNIKIN].
- Kuzietuka, N.D. (2023). *Le Management public à l'épreuve du développement durable de la province du Kwango : état de lieux sur les apports des acteurs et perspectives* [Mémoire de DEA en SPA, UNIKIN].
- Lemfu, M.O. (2020). *Développement humain durable dans le diocèse de Kenge : perceptions locales du vécu quotidien*, [Mémoire de DES/DEA en SPA, UNIKIN].
- Libaert, T. & Guérin, A.J. (2008). *Le développement durable*. Paris, Ed. Dunod.
- O'Neill, M. et alii, (Mai 1997). La santé politique/Petit manuel d'analyse et d'interprétation politique dans le domaine de la santé. in *Les monographies du Centre québécois collaborateur de l'OMS ...*, OMS.

PNUD. (Décembre 2014). *Rapport national sur le développement humain 2004 : Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC.*

Ramazani Shadary, E. (2018). *Les institutions provinciales face au défi du développement de la RDC.* L'harmattan, Paris.

République Démocratique du Congo. (2008 | 2013). *loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux à la libre administration des provinces, telle que modifiée en 2013.*

Urbanews. (2003). *Le budget participatif : outil de démocratie participative* (No. 7). Direction du développement et de la coopération.

Zammar, R. (2012). *Initiation à l'entrepreneuriat* [Conférence tenue à l'Université Mohammed, Centre d'Études Doctorales en sciences et techniques de Rabat].

Expansion des établissements d'enseignements supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa : « Enjeux, défis et perspectives »

par Obendus Aterlong Alain & Indondo Patrick

Résumé

L'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans les milieux ruraux constitue une dynamique significative du système éducatif en République Démocratique du Congo.

La commune rurale d'Idiofa, situé dans la province du Kwilu et chef-lieu du territoire d'Idiofa, illustre cette transformation. Cet article analyse les causes de cette expansion, en identifie les enjeux, les défis et, les perspectives. La méthodologie adoptée repose sur une approche combinant analyse documentaire et observation de terrain. Les résultats montrent que cette expansion est principalement motivée par la pression démographique scolaire, la décentralisation ou libéralisation de l'enseignement supérieur et universitaire, et l'initiative privée. Toutefois, elle pose des défis majeurs en matière de qualité de la formation, d'infrastructures et de régulation institutionnelle.

Mots-clés: Enseignement supérieur, expansion universitaire, milieu rural, Idiofa et développement local.

Abstract

The expansion of higher education institutions in rural areas represents a significant dynamic within the educational system of the Democratic Republic of the Congo (DRC). The rural commune of Idiofa, located in Kwilu Province and serving as

the administrative center of the Idiofa territory, illustrates this transformation. This article analyzes the causes of this expansion and identifies its challenges, issues, and prospects.

The methodology adopted is based on a qualitative approach combining documentary analysis and field observation. The results show that this expansion is mainly driven by increasing student population pressure, the decentralization and liberalization of higher education, and private sector initiatives. However, it also raises major challenges in terms of the quality of education, infrastructure, and institutional regulation.

Keywords : Higher education, university expansion, rural area, Idiofa, local development.

1. Introduction

Le système d'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo connaît, depuis plusieurs décennies, une dynamique d'expansion marquée par la multiplication des établissements et leurs extensions progressives vers les milieux ruraux.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de démocratisation de l'accès à l'éducation supérieure, visant à réduire les inégalités territoriales et à répondre à une demande sociale de plus en plus croissante en formation universitaire.

Toutefois, cette croissance rapide soulève des interrogations quant à la qualité de l'offre de formation, à la régulation et contrôle institutionnel, et à la capacité réelle de ces établissements à contribuer efficacement au développement socio-économique local.

Dans ce contexte, la commune rurale d'Idiofa située dans la province de Kwilu, apparaît comme un espace représentatif de cette mutation du paysage éducatif ; longtemps caractérisée par l'absence d'institutions universitaires, elle connaît aujourd'hui une implantation rapide d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire, principalement portés par des initiatives privées et confessionnelles.

Cette situation suscite un intérêt scientifique particulier, dans la mesure où elle permet d'analyser les dynamiques, les logiques et les effets d'une expansion universitaire en milieu rural.

Dès lors, la question centrale qui guide cette étude est celle de savoir : dans quelle mesure l'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa constitue-t-elle un véritable levier de développement éducatif et socio-économique, ou plutôt un phénomène susceptible d'affecter la qualité de la formation universitaire ?

A partir de cette interrogation principale, les hypothèses suivantes sont formulées : premièrement, l'expansion des établissements d'enseignements supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa serait généralement due par la pression démographique scolaire, résultant de l'augmentation du nombre de diplômes de secondaire, de l'insuffisance de l'offre publique de formation supérieure et des intérêts économiques.

Deuxièmement, cette expansion des établissements d'enseignements supérieur et universitaire contribuerait à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en milieu rural, en réduisant les contraintes liées à la mobilité des étudiants vers les grands centres urbains.

Troisièmement, malgré ses effets positifs sur l'accès à l'éducation supérieure, cette dynamique serait confrontée à des insuffisances structurelles importantes, notamment le manque d'infrastructures adéquates, l'insuffisance de personnel académique qualifié et la faiblesse des mécanismes de régulation et d'accréditation.

Enfin, le renforcement des politiques publiques de contrôle, d'encadrement et d'investissement dans le secteur de l'enseignement supérieur et universitaire permettrait d'améliorer significativement la qualité et la performance de ces institutions en milieu rural, à l'instar de la commune rurale d'Idiofa.

2. Cadre théorique

L'analyse de l'expansion des établissements d'enseignements supérieur et universitaire en milieu rural s'appuie sur plusieurs approches théoriques, notamment du capital humain et la théorie de la massification de l'enseignement supérieur et universitaire.

2.1. La théorie du capital humain

Développé notamment par Gary Becker (1993), la théorie du capital humain considère l'éducation comme un investissement productif permettant d'accroître les compétences, les connaissances et la productivité des individus. Selon cette approche, l'extension de l'enseignement supérieur constitue un levier essentiel pour le développement économique et social.

Dans le contexte de la commune rurale d'Idiofa, l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur peut être interprétée comme une stratégie visant à renforcer les capacités locales.

En facilitant l'accès à formation universitaire, ces institutions contribuent à la production d'un capital humain susceptible de répondre aux besoins du développement local, notamment dans le secteur agricole, éducatif, financier, gestion et administratif.

Cependant, cette théorie souligne également que la qualité de la formation est un facteur déterminant. Une expansion non maîtrisée du système éducatif, sans amélioration qualitative, risque de produire un capital peu compétitif.

2.2. Théorie de la massification de l'enseignement supérieur

La théorie de la massification de l'enseignement supérieur, développée par Martin Trow (1973) explique le passage d'un système éducatif élitiste à un système de masse caractérisé par un accès élargi à l'université.

Selon Trow, l'enseignement supérieur évolue en trois phases :

- Un système élitiste (accès limité) ;

- Un système de masse (accès élargi) ;
- Un système universel (accès généralisé).

L'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire à Idiofa s'inscrit dans cette dynamique de massification. Elle traduit une volonté d'élargir l'accès à l'éducation universitaire aux populations rurales, longtemps marginalisées. Ces constats rejoignent les réalités observées dans la commune rurale d'Idiofa où la multiplication des établissements ne s'accompagne pas toujours d'un encadrement académique adéquat.

2.3. Pertinence des approches théoriques pour l'étude

L'articulation entre la théorie du capital humain et celle de la massification de l'enseignement supérieur permet de mieux comprendre les enjeux liés à l'expansion universitaire à Idiofa.

D'une part, cette expansion apparaît comme une opportunité de développement à travers la formation du capital humain. D'autre part, elle révèle les limites d'une croissance rapide du système éducatif sans mécanismes efficaces de régulation et de contrôle de qualité.

Ainsi, ces deux approches offrent un cadre d'analyse pertinent pour évaluer à la fois les bénéfices et les contraintes de l'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire en milieu rural.

3. Milieu d'étude

La commune rurale d'Idiofa notre milieu d'investigation est le chef-lieu du territoire d'Idiofa, dans la province de Kwilu en République Démocratique du Congo. Elle est caractérisée par une économie essentiellement agricole, une

forte proportion de jeunes et un accès limité aux infrastructures éducatives modernes.

Historiquement, l'offre d'enseignement supérieur y était insuffisante. Toutefois, depuis les années 2015, plusieurs

établissements d'enseignement supérieur et universitaire y ont été implantés, transformant progressivement le paysage éducatif local.

La commune rurale d'Idiofa, est un espace de 86 Km² de superficie et d'une population de 284.400 Habitants substantiellement jeunes. Les données d'enquêtes révèlent que la commune compte plus ou moins 15 Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire dont 11 Établissement privés contre 4 Établissements publics.

4. Méthodologie

Cette étude adopte une approche qualitative et les données ont été collectées à travers :

- Une analyse documentaire (rapports officiels, publications scientifiques, politiques éducatives) ;
- Des observations directes réalisées dans la commune ;
- Des entretiens informels avec des acteurs du secteur éducatif (autorités académiques, enseignants, étudiants, les ménages).

5. Résultats et discussions

Les données recueillies auprès des autorités académiques, des enseignants, les étudiants et les ménages ont été analysées selon une approche thématique, permettant d'identifier les principales tendances relatives aux causes, enjeux, défis et perspectives de l'expansion universitaire dans la commune rurale d'Idiofa.

5.1. Causes de l'expansion

Plusieurs facteurs expliquent l'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire à Idiofa commune rurale: premièrement, la croissance du nombre de diplômes du secondaire a engendré une demande croissante ou accrue d'accès à l'enseignement supérieur.

Deuxièmement, les politiques de décentralisation éducative ont favorisé l'implantation d'institutions en milieu rural.

Troisièmement, la libération de l'enseignement supérieur par la décision d'État n°75/CC/89 du 29 Avril 1989 portant abolition du monopole de l'État sur l'enseignement supérieur, qui par conséquent élargisse l'offre éducative au secteur privé et confessionnel (République du Zaïre, 1989).

Quatrièmement, la faible régulation et contrôle du secteur de l'enseignement supérieur a permis un laisser-aller qui facilite par la suite, l'ouverture ou l'implantation anarchique des établissements par fois non viables.

Enfin, la proximité géographique des établissements réduit les coûts liés à la mobilité étudiante, à la subsistance, ce qui constitue un facteur déterminant pour les ménages ruraux.

5.2. Enjeux

L'expansion observée dans la commune rurale d'Idiofa, présente plusieurs enjeux, notamment elle contribue à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en particulier pour les populations rurales, réduisant ainsi l'exode rural et les coûts de mobilité et de subsistance pour les étudiants issus de milieux ruraux. Elle constitue également un levier de développement local en favorisant la formation de capital humain qualifié. En plus, elle contribue à la création d'emplois directs et indirects, elle participe à la transformation sociale en renforçant les capacités intellectuelles et professionnelles des populations locales.

5.3. Défis

Malgré ses avantages, l'étude met en évidence plusieurs défis majeurs auxquels est confronté cette expansion non contrôlée des établissements d'enseignement supérieur dans la commune rurale d'Idiofa, parmi lesquels figurent :

Qualité de l'enseignement, les résultats révèlent la faible qualité de l'enseignement. Ce constat rejoint les travaux de Philip. G. Altbach (2009), qui affirme que l'expansion rapide des institutions

d'enseignement supérieur entraîne souvent une baisse des standards académiques lorsque les ressources ne suivent pas.

Par ailleurs, UNESCO (2021), insiste sur la nécessité d'un système d'assurance qualité pour garantir la crédibilité des diplômes. A Idiofa commune rurale, cette faiblesse se manifeste par l'insuffisance des supports pédagogiques et inadéquation des programmes.

Infrastructures éducatives: le manque d'infrastructures adéquates confirme les observations de l'UNESCO, selon lesquelles un

environnement d'apprentissage approprié est essentiel pour garantir une formation de qualité. Le manque des bibliothèques modernes, des laboratoires équipés et les salles de cours adaptées constitue un frein à l'apprentissage efficace ;

- Ressources humaines académiques: l'insuffisance des ressources humaines académiques qualifiées représente également un défi important. Ernest L. Boyer (1990), souligne que la qualité d'un système éducatif dépend largement de la compétence de ses enseignants. A Idiofa, le déficit en enseignants qualifiés est perceptible et entraîne une surcharge de travail et une baisse de la qualité de l'encadrement pédagogique ;
- Défis lié au système LMD (Licence-Master-Doctorat) : le système LMD pose des difficultés d'applications. Selon l'organisation internationale de la Francophonie (2012), la réussite du système LMD dépend de son adaptation au contexte local et de la formation des acteurs éducatifs. A Idiofa commune rurale, les problèmes observés concernent la mauvaise lecture ou compréhension du système et son application partielle ;
- Financement des établissements : le manque de financement constitue un obstacle majeur.

Selon Nicholas Barr (2004), un système d'enseignement supérieur efficace repose sur un financement durable et diversifié.

Dans le cas d'Idiofa, la dépendance excessive aux frais académiques compromet la qualité des services éducatifs et limite les investissements dans les infrastructures et la recherche.

Insertion professionnelle : l'insertion professionnelle constitue une contrainte importante. Selon Gary Becker (1993), l'éducation doit être perçue comme un investissement en capital humain, permettant d'améliorer la productivité et l'employabilité.

Cependant, dans le contexte d'Idiofa, l'économie locale est peu développée, comme le souligne Banque mondiale, il existe un décalage entre les compétences acquises et besoins du marché d'emplois, ce qui limite l'employabilité de diplômés universitaires.

5.4. Perspectives d'amélioration

Au regard des résultats obtenus, plusieurs pistes d'améliorations sont envisagées :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement: il est nécessaire de mettre en place des mécanismes d'assurance qualité, conformément aux recommandations de l'UNESCO et procéder même à la fermeture des établissements non viables ;
- Renforcement de l'insertion professionnelle: le développement de partenariat avec le secteur productif est nécessaire, comme le préconise la banque mondiale ;
- Modernisation des infrastructures : l'investissement dans les infrastructures éducatives est indispensable pour améliorer la qualité de l'apprentissage ;
- Renforcement des capacités du personnel académique : la formation continue des enseignants doit être encouragée afin d'améliorer leur performance pédagogique ;
- Amélioration de l'application du système LMD : une meilleure sensibilisation et un encadrement rigoureux sont nécessaires pour garantir l'efficacité du système ;
- Diversification du financement : selon Nicholas Barr (2004), une combinaison de financements publics et privés permet d'assurer la mobilité du système éducatif ;

- Enfin, renforcement de l'insertion professionnelle : le développement du partenariat avec le secteur productif bien que demeure faible à Idiofa, est essentiel, comme le préconise la banque mondiale (World Bank, 2020).

Conclusion

L'expansion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans la commune rurale d'Idiofa reflète une dynamique importante de transformation du système éducatif en RDC. Bien qu'elle favorise l'accès facile à l'éducation supérieure et le développement local, elle soulève des défis liés à la qualité de la formation, à la régulation, au financement aux infrastructures éducatives, à l'insuffisance de personnel enseignant qualifié, à l'insertion professionnelle et à l'application du système LMD. Ainsi, la mise en œuvre de politiques éducatives adaptées permettra de transformer ces défis en opportunités de développement pour la commune rurale d'Idiofa.

Bibliographie

- Altbach, P. G., Reisberg, L., & Rumbley, L. E. (2009). *Trends in Global Higher Education : Tracking an Academic Revolution*. UNESCO.
- Barr, N. (2004). *Financing Higher Education : Answers from the UK*. Routledge.
- Becker, G. S. (1993). *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education* (3^e éd.). University of Chicago Press.
- Boyer, E. L. (1990). *Scholarship Reconsidered : Priorities of the Professoriate*. Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching.
- Organisation internationale de la Francophonie. (2012). *L'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur dans l'espace francophone : Enjeux et perspectives du LMD*. OIF.
- République du Zaïre. (1989). *Décision d'État n°75/CC/89 du 29 avril 1989 portant abolition du monopole de l'État sur l'enseignement supérieur et universitaire*.
- Trow, M. (1973). Problems in the Transition from Elite to Mass Higher Education. In *Policies for Higher Education* (p. 51-101). OECD.
- UNESCO. (2021). *Reimagining Our Futures Together : A New Social Contract for Education*. UNESCO Publishing.
- World Bank. (2020). *The Changing Nature of Work and Skills Development in Sub-Saharan Africa*. World Bank.

La fréquentation des bars par les enfants à Butembo en République Démocratique du Congo

**par Arsène Kambale Kaputu, Fabrice Muhindo Kasondoli,
Ranulph Hangi Muvughealava & Kazi Mbusa Kasisivahwa**

Résumé

Cet article explique le mobile de la présence régulière des enfants dans les bars en ville de Butembo. Au-delà de leur statut de mineurs, ils sont servis par les tenanciers de ces entreprises en violation des dispositions sociales et juridiques. Partant de la méthode dialectique matérialiste appuyée par la technique documentaire et le questionnaire d'enquête, la réalité du terrain démontre que la recherche du plaisir constitue la motivation fondamentale des enfants à bar. D'ailleurs, la compagnie joue une influence importante dans ce comportement adopté par les enfants.

Mots-clés : bar, boisson, enfant, compagnie, loisir.

Abstract

This article explains the reasons behind the regular presence of children in bars in the city of Butembo. Beyond their status as minors, they are served by the owners of these establishments in violation of social and legal regulations. Using a dialectical materialist method supported by documentary research and a survey questionnaire, the reality on the ground demonstrates that the pursuit of pleasure is the fundamental motivation for children in bars. Furthermore, the company they frequent plays a significant role in this behavior.

Keywords: bar, drink, child, companionship, leisure.

Introduction

Depuis un moment, la présence des enfants se fait remarquer régulièrement dans les bars de la ville de Butembo, dans la province du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo (RDC). Par bar, cette réflexion attend tout lieu où l'on vend régulièrement la boisson alcoolisée : caf, club, espace, terrasse, buvette, boîte de nuit, « *nganda* », ... Ces lieux sont légalement qualifiés de débits de boissons (Journal Officiel J. , 1975). Et par enfant, toute personne âgée de moins de 18ans (Journal Officiel, 2009). C'est souvent le dimanche, les jours festifs qu'ils débordent de tous les coins de la ville seuls ou accompagnés des membres de famille et/ou des amis. Les uns y vont sur invitation à une activité collective, les autres pour des rencontres amoureuses.

Certaines activités attirent plus ces enfants dans les bars : le concert, le karaoké, la kermesse, les manifestations culturelles organisées par les écoles et autres structures, les anniversaires, les investitures des membres du staff de leurs organisations sociales, les veillées mortuaires, l'inauguration des hôtels, ... Ces activités commencent généralement vers 14 heures(h) pour se terminer vers 18h, sans exclure la possibilité pour ceux qui le veulent d'aller jusqu'à X temps. De cette manière, cette couche sociale constitue aujourd'hui une part importante de la clientèle des bars à Butembo.

Pourtant, l'ouverture des débits de boissons en RDC est réglementée comme suit : de 18h à 23h, du lundi au vendredi, la vente de boissons devant cependant prendre fin dès 22h; le samedi et veille des jours fériés légaux à partir de 18h jusqu'au lendemain à 6h du matin; le dimanche et jours fériés légaux à partir de 11h du matin jusqu'à 24h, la vente de boisson devant cependant prendre fin dès 23h (Journal Officiel J. , 1975). Néanmoins, à Butembo, ces lieux ouvrent leurs portes généralement de 9h à X temps en servant même la boisson. Dans

certains bistrots, il y a même des enfants comme vendeurs de boissons, en violation de plusieurs dispositions légales congolaises (Ministère de l'Emploi, 2008). Tout de même, certains débits de boisson sont localisés à côté des écoles et perturbent la formation des apprenants (Tekilazaya et Lundayi, 2019; Radio Okapi, 2022). Ainsi dit, cette recherche s'articule sur les points ci-après : la revue de la littérature, l'approche méthodologique, la présentation des résultats, leur discussion et enfin la conclusion.

1. Revue de la littérature

Sur le plan juridique, la RDC est signataire de plusieurs instruments juridiques internationaux qui protègent l'enfant : la convention relative aux droits de l'enfant, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et les différentes conventions de l'Organisation internationale du travail. A cela s'ajoutent la constitution de la RDC, le code de la famille et la loi n°09/001 du 10 janvier 2009, le décret du 6 décembre 1950 relative à l'Enfance délinquante. Au-delà de cette protection, il est censé bénéficier d'une attention particulière à cause de sa vulnérabilité (Kakose et Gures, 2026). Au Congo-Brazza, il est formellement interdit aux mineurs de fréquenter les salles de cinéma, les débits de boissons et dancing. Cette interdiction trouve son fondement dans la loi n°60-18 du 16 janvier 1960 tendant à protéger la moralité de la jeunesse congolaise et à travers le décret n°60-95 du 3 mars 1960 réglementant la fréquentation des débits de boisson et dancing par des enfants (Akono, 2021).

Sur le plan du genre, il faut déconstruire les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge. Le traitement des enfants doit partir de l'équité afin d'assurer un équilibre entre les filles et garçons à travers l'éducation et la santé afin d'éliminer les discriminations (Malpas et Bosman, 2014; Miyyaa et Rouyer, 2013). C'est même dans ce sens que la présence des filles et des garçons dans les bars de Butembo semble équilibrée.

Sur le plan social, cette réalité constatée à Butembo depuis un moment rencontre la théorie de la déviance. Cette dernière consiste à la transgression d'une norme (Larminat, 2017). Elle touche aussi la nature du changement social, l'évolution des mœurs et à la multiplication des ordres normatifs légitimes (Ogien, 2012). Cette multiplication vient la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne qui conduit à une espèce de libertinage auprès des enfants qui clament le respect de leur liberté pour se promener ou se divertir. Cette situation suscite un laisser-aller ou un lâcher-prise parental (Fabre, 2002).

Pourtant, dans une enquête menée à Villefranche en France, Bozon démontre que les cafés sont des endroits où les majeurs vont discuter des problèmes de la société et accroissent la socialité selon leur profession (Bozon, 1982). Et Niedzielski explore les usages vécus dans les débits de boissons, les raisons de leur conduite et les ritualités de la façon d'y consommer dans le contexte français (Niedzielski, 2018).

Quant à cette réflexion, elle se diffère de travaux antérieurs dans la mesure où elle aborde les enfants qui vont régulièrement à bar. Aussi, la circonscription spéciale qui est la ville de Butembo n'a pas été particulièrement étudiée par ces travaux avec une périodicité différente allant de 2015 à février 2026. L'année 2015 marque le début d'engouement des enfants de tous les coins de la ville de Butembo à l'espace jardin culturel chaque dimanche de 14h à 20h et février 2026 pour la collecte des données à travers les enquêtes de terrain.

Tout de même, les us et coutumes locales interdisent aux enfants de fréquenter seuls les lieux publics comme les bars. Ceci dit, cet article part du questionnement suivant : pourquoi les enfants fréquentent régulièrement les bars en ville de Butembo ? En guise d'hypothèse, la fréquentation régulière des bars par des enfants en ville de Butembo serait due à la recherche du plaisir. La démonstration de cette hypothèse constitue le fondement toutes les lignes qui suivent.

2. Méthodologie

Cet article recourt à la méthode dialectique matérialiste. Elle considère la réalité sociale comme une et totale en manipulant ses quatre lois suivantes : la loi de l'action réciproque ou de la connexion universelle, la loi du mouvement, la loi du changement qualitatif et la loi des contradictions (Loubet, 2000). La fréquentation des bars est liée à la multiplicité des brasseries et à la présence des lieux de vente en ville de Butembo. Voilà pourquoi l'implication de plusieurs acteurs en jeu intervient dans ce circuit : les opérateurs économiques, les organisations sociales, les familles. Mais, ce qui est contradictoire porte sur la présence des enfants à bar face à l'âge recommandé pour fréquenter les bars.

La collecte des données est fondée sur la technique documentaire et le questionnaire d'enquête (Coman et al, 2022). La technique documentaire a permis d'accéder aux données livresques à travers les textes légaux, les ouvrages, articles et autres documents relatifs à cette thématique. Le questionnaire d'enquête a facilité la descente sur terrain pour distribuer le protocole d'enquête auprès des enfants dans certains bars de la ville de Butembo.

Dans le cadre du prélèvement de l'échantillon, comme le chiffre exact de ces enfants n'est pas connu, il a été utile de recourir à la formule de l'échantillon d'une population infinie suivante :

$$n = \frac{Z_{\alpha}^2 pq}{e^2} \quad \text{dont les valeurs sont : } n = \text{taille de l'échantillon,}$$

Z_{α} = surface où l'on retrouve $1-\alpha$ sous la courbe normale = 1,96 ; e = marge d'erreur = $\pm 5\%$ (0,05) pour un seuil de confiance de 95%, p = proportion maximale = 50% (0,5) et q = précision = $1-p$ » (Milondo, 2016). Ceci conduit au calcul suivant :

$$n = \frac{1,96^2 \times 0,5(1-0,5)}{0,05^2} = 384$$

,16 $\simeq$ 384. Ainsi, le questionnaire d'enquête a été distribué à 384 enfants.

Quant au traitement des données, il a été possible grâce au logiciel SPSS 20 tandis que leur analyse a porté sur l'analyse de contenu et l'analyse statistique simple (Meynaud, 1961; Bardin, 2013).

3. Résultats

Les données prises en compte dans les tableaux suivants se sont focalisées sur plusieurs variables et indicateurs pour parvenir à une explication du constat de terrain. Cette réflexion adopte une analyse bivariable descriptive qui fusionne les variables de contrôle avec les variables dépendante et indépendante pour expliquer les résultats obtenus.

Tableau 1 : Cause de la fréquentation des bars et sexe des enquêtés

Cause de la fréquentation des bars	Sexe des enquêtés		Total
	Masculin	Féminin	
Recherche du plaisir	82(21,4%)	94(24,5%)	176(45,8%)
Imitation	76(19,8%)	48(12,5%)	124(32,3%)
Invitation d'une connaissance	28(7,3%)	30(7,8%)	58(15,1%)
Recherche de la survie	6(1,6%)	20(5,2%)	26(6,8%)
Total	192(50,0%)	192(50,0%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

Les enfants qui fréquentent régulièrement les bars en ville de Butembo pour la recherche du plaisir sont estimés à 45,8%. Mais ceux qui y vont par imitation équivalent à 32,3% contre 15,1% qui sont souvent invités par leurs connaissances. Et 6,8% s'y rendent dans la quête de la survie. Cette survie porte essentiellement sur la vente des produits commerciaux, la recherche de l'emploi voire la mendicité auprès de bonnes volontés.

Tableau 2 : Paiement de la consommation et connaissance de la fréquentation du bar par un enfant non accompagné de ses parents comme infraction

Paiement de la consommation	Connaissance de la fréquentation du bar par un enfant non accompagné de ses parents comme infraction		Total
	Oui	Non	
Oui	126(32,8%)	14(3,6%)	140(36,5%)
Non	174(45,3%)	70(18,2%)	244(63,5%)
Total	300(71,8%)	84(21,9%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

De tous les enfants réguliers dans les bars, ceux qui supportent la facture de leurs premières consommations et qui garantissent souvent leur temps à bar équivalent à 36,5% et 63,5% attendent la commande de ceux qui les ont invités ou des autres personnes présentes à bar : une domination passive qui conduit à la manipulation. Au-delà de cette situation ; 71,8% des mineurs savent que la fréquentation d'un bar par un enfant non accompagné d'un parent constitue une infraction contre 21,9% qui ignorent cette disposition légale.

Tableau 3 : Autres sources de paiement des consommations et organisateur de la 1ère fréquentation du bar

Autres sources de paiement	Organisateur de la 1ère fréquentation du bar			Total
	Un membre de la famille	Un ami	Moi-même	
Un membre de la famille	34(8,9%)	18(4,7%)	10(2,6%)	62(16,1%)
Un ami	16(4,2%)	134(34,9%)	40(10,4%)	190(49,5%)
Un autre client	20(5,2%)	40(10,4%)	72(18,8%)	132(34,4%)
Total	70(18,2%)	192(50,0%)	122(31,8%)	384(100,0%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

A part le paiement des consommations par les enfants, les amis assurent la facture de 49,5% d'enfants présents à bar, les autres clients supportent 34,4% et les membres de familles payent pour 16,1%. Concernant les organisateurs des premières arrivées des enfants à bar ; les amis occupent 50%, l'initiative personnelle vient avec 31,8% et les

membres de famille garantissent 18,2% de la consommation des mineurs à bar.

Tableau 4 : Durée depuis la première fréquentation des bars et tranche d'âges des enquêtés

Durée	Tranche d'âges des enquêtés			Total
	Moins de 12 ans	12 - 14 ans	15 - 17 ans	
1 an	18(4,7%)	50(13,0%)	98(25,5%)	166(43,2%)
2-5 ans	0	18(4,7%)	122(31,8%)	140(36,5%)
Plus de 5ans	2(0,5%)	12(3,1%)	64(16,7%)	78(20,3%)
Total	20(5,2%)	80(20,8%)	284(74,0%)	384(100,0%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

Il ressort de ce tableau que 43,2% des enquêtés ont réalisé 1 an depuis la première entrée à bar. Mais 36,5% réalisent entre 2 et 5 ans tandis que 20,3% totalisent plus de 5ans. Partant de la tranche d'âge, le constat est que 74% se situent entre 15 et 17 ans, alors que 20,8% sont entre 12 et 14 ans, contre 5,2% dont l'âge est en dessous de 12 ans.

Tableau 5 : Marque de boisson généralement consommée et niveau d'étude des enquêtés

Boisson	Niveau d'étude des enquêtés				Total
	Écoles primaires	7 ^è et 8 ^è études de base	1 ^{ère} et 2 ^è humanités	3 ^è et 4 ^è humanités	
Bière	42(11,0%)	36(9,4%)	30(7,9%)	28(7,3%)	136(35,6%)
Vin	20(5,2%)	16(4,2%)	12(3,1%)	6(1,6%)	54(14,1%)
Whisky	12(3,1%)	14(3,7%)	4(1,0%)	6(1,6%)	36(9,4%)
Liqueur	40(10,5%)	14(3,7%)	8(2,1%)	12(3,1%)	74(19,4%)
Eau	10(2,6%)	4(1,0%)	2(0,5%)	2(0,5%)	18(4,7%)
Kasiksi	0	2(0,5%)	0	4(1,0%)	6(1,6%)
Sucré/jus	32(8,4%)	4(1,0%)	0	0	36(9,4%)

:

Toute boisson présentée	14(3,7%)	8(2,1%)	0	0	22(5,8%)
Total	170(44,5%)	98(25,7%)	56(14,7%)	58(15,2%)	382(100,0%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

Il sied d'indiquer que deux enquêtés n'ont pas précisé la marque de boisson consommée. Toutefois, le constat est que 44,5% ont un niveau primaire dont certains n'ont plus poursuivi leurs études. Ensuite viennent les 25,7% de la formation de base, tandis que ceux de 3^e et 4^e humanités occupent 15,2% et 14,7% sont entre 1^{ère} et 2^e humanités. En gros, les élèves du secondaire totalisent 55,5%. En ce qui concerne la boisson généralement consommée, la bière prend la tête avec 35,6% alors que la liqueur constitue le goût de 19,4% contre 14,1% qui prennent le vin. Le whisky et le sucré/jus constituent le choix chacun de 9,4%. Par contre, ceux qui prennent toute marque présentée réalisent 5,8% à côté de 4,7% qui commandent l'eau et 1,6% qui boivent le kasiksi, boisson traditionnelle des Nande.

Tableau 6 : Idée de projet dans l'avenir et abandon de la fréquentation des bars

Idée de projet dans l'avenir	Abandon de la fréquentation des bars		Total
	Oui	Non	
Oui	242(63,0%)	42(10,9%)	284(74,0%)
Non	70(18,2%)	30(7,8%)	100(26,0%)
Total	312(81,2%)	72(18,8%)	384(100,0%)

Source : Enquêtes de terrain de février 2026

Partant de ce tableau, le constat est que 74% de ces enfants nourrissent des projets pour leur avenir contre 26% qui n'y pensent pas encore. Ainsi ; 81,2% sont disposés à abandonner cette attitude alors que 18,8% veulent y rester dont la plupart y trouver un moyen de survie.

Tableau 7 : Information des parents sur la fréquentation du bar par leur enfant et sexe des enquêtés

Information des parents	Sexe des enquêtés		Total
	Masculin	Féminin	

Oui	56(14,6%)	56(14,6%)	112(29,2%)
Non	136(35,4%)	136(35,4%)	272(70,8%)
Total	192(50,0%)	192(50,0%)	384(100,0%)

Source : *Enquêtes de terrain de février 2026*

Il ressort de ce tableau que les parents de 70,8% d'entre ces mineurs ne savent pas que leurs fils sont devenus amateurs et clients des bars. Mais seuls 29,2% sont au courant de cette situation. Ce qui est grave actuellement à Butembo, les garçons comme les filles adoptent le même comportement, ils sont attirés par les mêmes événements, les mêmes activités contrairement aux anciens temps.

4. Discussion

Comme la recherche du plaisir motive la plupart d'enfants, ceci rejoint la théorie de la déviance sociale (Peretti-Watel, 2001) qui explique ce comportement en ville de Butembo. Le tableau 1 confirme l'hypothèse de cet article. Pour tester cette hypothèse, le test du Khi-deux a été nécessaire avec le résultat ci-après :

Tableau 8 : Test du Khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	7,374a	3	,061
Rapport de vraisemblance	7,609	3	,055
Association linéaire par linéaire	,493	1	,482
Nombre d'observations valides	384		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 6,50.

Comme le P observé ou calculé 0,061 est supérieur à ∞ (0,05), cela signifie que cette hypothèse a été confirmée. Et cet équilibre entre les filles et les garçons rejoint l'approche genre du traitement des enfants (Mieyaa et Rouyer, 2013; Malpas et Bosman, 2014), comme ces derniers adoptent une présence quasi proportionnelle dans les bars à

Butembo. Cependant, la présence d'enfants non accompagnés dans les rues de Paris et Milan par les enfants est suffisamment rare pour susciter la curiosité, l'interrogation, voire la réprobation (Rivière, 2021).

Certains enfants se caractérisent par le gaspillage d'argent dans des activités qui constituent des infractions. Le tableau 2 le renseigne bien à 36,5%. Au-delà de ce gaspillage, d'autres se manifestent par une sorte de mendicité passive en acceptant donc les offres des amis ou des clients inconnus qui peuvent détenir des agendas cachés. Bien que cette mendicité soit différente de celle se manifestant sur les voies publiques (Kakose et Gures, 2026), c'est ainsi que, dans le cas des filles, quelques-unes sont exploitées sexuellement à travers de slogans comme « *ntalipia mbele* » (je vais payer par le sexe) en guise de compensation de la dépense. Cela rejoint l'une des caractéristiques psychologiques des personnes de 12 à 16 ans qui sont à la découverte de l'amour, un amour confus entre tendresse et sexualité, à la recherche des supports affectifs ailleurs ou des confidents (Becker, 2008). La grande conséquence qui en découle porte sur la défloration ou la grossesse indésirée, les infections sexuellement transmissibles et la perte de la personnalité. Cela est presque la même situation que traversent les serveuses des bars qui subissent aussi le harcèlement sexuel (Mulumba, 2018).

Par ailleurs, la compagnie amicale joue une influence significative sur la fréquentation des bars par les mineurs. Ceci rejoint la théorie de la loi de l'attraction selon laquelle les oiseaux de même plumage se ressemblent et s'assemblent (Cornette, 2021; Haanel, 2023). Pour preuve, le tableau 3 démontre que 50% des rencontres à bar sont organisées par les amis et ces derniers garantissent aussi la facture de la consommation.

Pourtant, ce sont les enfants de 15 à 17ans qui sont les plus visibles dans les bars. Ceci s'explique par la théorie psychologique de période de crise importante (Bédard, 1983; Meszaros et Danet, 2023). Ces enfants estiment que le monde leur appartient avec une curiosité de tout connaître, d'avoir leurs propres opinions. Par nécessité de compétition, ils constituent une clientèle importante dans certains bars

de Butembo chaque dimanche et les jours de festivité entre 14h et 18h. Le but est de se faire voir en gaspillant tous les efforts consentis pendant plus d'un mois d'activités génératrices de revenu.

Généralement les enfants consomment les boissons fortement alcoolisées allant de 10% à 40% d'alcool par pièce. Localement, ces boissons sont appelées « raccourci », c'est-à-dire avec peu d'argent, on s'enivre. Et surtout les garçons qui les prennent pour échapper aux grosses dépenses. En quête de considération, ces enfants éprouvent le besoin de se surpasser pour réaliser des exploits personnels avec des risques courus (Aubert, 2001).

Malgré la confirmation de la théorie de la déviance par le résultat du tableau 1, la majorité de ces enfants trace une vision pour l'avenir et elle est disposée à s'affranchir de cette déviance. Autrement dit, c'est l'adolescence qui les oriente sur cette voie de bar suivant la compagnie. C'est la recherche de sa personnalité qui poussent ces enquêtés au besoin d'affirmation de soi, à la remise en cause de la société en vue d'adopter un esprit critique (Steele et Aronson, 1995). Par contre, Bozon démontre que les bars sont l'affaire des hommes mûrs et non des enfants (Bozon, 1982).

Le comportement de 70,8% d'enfants échappe à leurs parents (Mohammed, 2011). La nécessité de vie à groupe ou en communauté pousse ces mineurs à la recherche de l'indépendance afin de s'éloigner de leur famille (Chauchat, 1980; Venard et al, 2023). De cette manière, ils affichent une posture saine en famille à travers le mensonge, pour justifier positivement le temps passé à bar. Ceci constitue un danger pour la société et donc pour toute la nation, vu que la jeunesse est l'espoir de demain. Toutefois, l'équilibre sur le plan du sexe démontre que le débit de boisson n'est plus l'apanage de seuls hommes. Mais, depuis un certain temps, la présence féminine dans ces endroits renvoyait directement au déshonneur, à la perte de toute pudeur (Hirsch, 2010). Dans ce sens, la fréquentation du café par les femmes était occasionnelle, exceptionnelle ou totalement inexistante, car les

cafés constituaient des lieux masculins de façons très diverses (Bozon, 1982). Cela était similaire à Butembo.

Conclusion

Cet article a identifié la principale motivation des enfants dans les bars en ville de Butembo. Partant de la méthode dialectique matérialiste appuyée par la technique documentaire et le questionnaire d'enquête, la réalité du terrain démontre que la recherche du plaisir constitue la motivation fondamentale des enfants à bar. Ceci confirme l'hypothèse de recherche.

A Butembo, les garçons comme les filles fréquentent presque proportionnellement les bars, contrairement aux anciens temps où le bar était l'affaire des hommes et des femmes prostituées. Cette situation est aussi la permanence des bars sur presque toutes rues de la ville. La plupart d'enfant trompe les parents pour justifier positivement le moment passé à bar. Pire encore, la majorité consomme au compte d'autres personnes. Elle se caractérise ainsi par une sorte de mendicité, car elle ne refuse pas les offres des autres clients avec des agendas cachés dont le contrôle (domination) en dehors du bar de ces enfants en vue de profiter de leur éventuel service sous d'autres dimensions. Ceci fait que, pour les filles par exemple, la facilité d'abuser sexuellement d'elles se présente à contrepartie de la facture réglée par l'offreur. Quant à la marque de la boisson consommée généralement par les mineurs, ces derniers optent pour des fortes doses localement qualifiées de « raccourci », faute de moyens financiers suffisant pour leur plaisir.

Par conséquent, cette recherche s'accommode en gros à la théorie de la déviance. Toutefois, les tenanciers des bars et les acheteurs des boissons alcoolisées à ces enfants violent la législation relative à la protection de l'enfant congolais. L'enfant à bar est exposé à plusieurs dangers : les bagarres, la dépravation des mœurs, le harcèlement sexuel, le vol, la calomnie,...

Ainsi, pour sauver l'avenir de ces enfants et protéger la société, sont formulées les recommandations ci-après :

- A l'État de sceller tous les bars où les enfants constituent la grande clientèle et qui les gardent au-delà de 17h00, de créer des espaces récréatifs réservés aux enfants dans tous les quartiers de la ville ;
- Aux bars de s'abstenir de servir l'alcool aux bars et limiter leur présence à bar jusqu'au plus tard 17h00 ;
- Aux parents de multiplier les mécanismes de contrôle et de surveillance de leurs enfants lors de leur sortie du domicile le week-end, les jours festifs et éviter d'organiser les fêtes familiales dans les bars ;
- Aux écoles et aux organisations sociales de renforcer l'éducation civique et morale des élèves et éviter d'organiser les activités culturelles et festives dans les bars ;
- A l'église d'enseigner les passages bibliques qui déconseillent la prise abusive et les conséquences négatives de l'alcool.

En définitive, beaucoup d'enfants réguliers à bar profitent du divertissement musical, de la danse et de l'alcool offerts par ces entreprises. Malgré l'ignorance de ce comportement comme infraction par plusieurs d'entre eux, la majorité pense à son avenir et souhaite un jour abandonner cette attitude.

Bibliographie

- Akono, F. (2021, mars 27). Où est la loi interdisant les mineurs de fréquenter les bars ? *Agence d'Information d'Afrique Centrale*, p. en ligne.
doi:<https://www.adiac-congo.com/content/ou-est-la-loi-interdisant-les-mineurs-de-frequenter-les-bars-125630>
- Aubert, J.-L. (2001). L'enfant à risques. Dans *Violence dans les écoles* (pp. 35-72). Paris: Odile Jacob.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Becker, E. (2008). Quand la sexualité des adolescents devient « préoccupante »... *L'information psychiatrique*, 84(7), 675-683.
doi:<https://doi.org/10.1684/ipe.2008.0370>
- Bédard, R. (1983). Crise et transition chez l'adulte dans les recherches de Daniel Levinson et de Bernice Neugarten,. *Revue des sciences de l'éducation*, 9(1), 107-126.
- Bozon, M. (1982). La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière: Une sociabilité populaire? *Ethnologie française*, 12(2), 137-146.
- Chauchat, H. (1980). Éléments théoriques et méthodes. Dans *La voie communautaire* (pp. 10-44). Paris: Éditions de la Sorbonne.
doi:<https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.77659>
- Coman et al, R. (2022). *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*. Bruxelles: De Boeck Supérieur.
- Cornette, X. (2021). *La loi de l'attraction*. Paris: Leduc.
- Fabre, N. (2002). Laisser aller l'enfant qui va. *Imaginaire & Inconscient*, 4(8), 7-14. doi:<https://doi.org/10.3917/imin.008.0007>
- Haanel, C. (2023). *La loi d'attraction. La clé pour attirer à vous tout ce que vous désirez*. Paris: J'ai lu.
- Hirsch, J.-P. (2010). *Vie de Bistrots en Alsace*. Paris: L'Harmattan.

- Journal Officiel. (2009). *Loi n° 009/01 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'enfant*. Kinshasa: Journal Officiel.
- Journal Officiel, J. (1975). *Ordonnance n° 75-153 du 31 mai 1975 réglementant les heures d'ouverture des débits de boissons et portant interdiction des night-clubs sur toute l'étendue de la République*. Kinshasa: Journal Officiel.
- Kakose et Gures, J. M. (2026). Protection des enfants exposés à la mendicité en République Démocratique du Congo : constat et perspectives. *Le Carrefour Congolais*, 11(1), 131-144.
doi:<https://dx.doi.org/10.4314/lcc.v11i1.5>
- Larminat, X. (2017, juillet 29). Sociologie de la déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus. *Ressources en Sciences économiques et sociales*. Consulté le avril 05, 2026, sur <https://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>
- Loubet, J.-L. (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris: L'Harmattan.
- Malpas et Bosman, J. M. (2014). L'enfant en non-conformité de genre et sa famille : une approche systémique. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 1(52), 139-165.
doi:<https://doi.org/10.3917/ctf.052.0139>
- Meszaros et Danet, T. L. (2023). Crise et choc. De la double dimension des chocs dans la gestion des crises. *Sécurité globale*, 2(34), 45-63.
doi:<https://doi.org/10.54695/secug.2.34.0045>
- Meynaud, J. (1961). *Introduction à la science politique* (éd. 2è). Paris: Armand Colin.
- Mieyaa et Rouyer, Y. V. (2013). Genre et socialisation de l'enfant : pour une approche plurifactorielle de la construction de l'identité sexuée. *Psychologie Française*, 58(2), 135-147.
doi:[10.1016/j.psfr.2012.12.001](https://doi.org/10.1016/j.psfr.2012.12.001)
- Milondo, A. (2016). *Méthodes quantitatives et recherche scientifique en sciences sociales. Aspects théoriques et méthodologiques sur le traitement des données* (éd. 1ère). Berlin: Editions Universitaires Européennes.

- Ministère de l'Emploi, d. T. (2008). *Arrêté ministériel N° 12/CAB.MIN/TPSI/045 /08 du 08 août 2008 fixant les conditions de travail des enfants*. Kinshasa: Journal Officiel.
- Mohammed, M. (2011). Contrôle parental, éducation et autorité. Dans M. Mohammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue* (pp. 163-229). 2011: Presses Universitaires de France.
- Mulumba, F. (2018, mars 8). Bars en RDC: harcèlement sexuel, cette violence routinière qui fait partie du travail des serveuses. *Global Press Journal*. Consulté le avril 10, 2026, sur <https://globalpressjournal.com/africa/democratic-republic-of-congo/servers-drc-bars-routine-harassment-part-job/fr/index.html>
- Niedzielski, P.-E. (2018). *Sociabilités de comptoir : une ethnographie des débits de boissons*. (T. à. Sociologie, Éd.) Strasbourg: Université de Strasbourg. doi:tel-03000539v1
- Ogien, A. (2012). *Sociologie de la déviance*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Peretti-Watel, P. (2001). Théories de la déviance et délinquance auto-reportée en milieu scolaire. *Déviance et Société* , 25(3). doi:<https://doi.org/10.3917/ds.253.0235>
- Radio Okapi. (2022, avril 26). Des parents déplorent la prolifération des bars près des écoles. *Radio Okapi*. Consulté le avril 10, 2026, sur <https://www.radiookapi.net/2022/04/26/actualite/societe/kinshasa-des-parents-deplorent-la-prolifération-des-bars-pres-des>
- Rivière, C. (2021). *Leurs enfants dans la ville: enquête auprès de parents à Paris et à Milan*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- Steele et Aronson, C. (1995). Menace du stéréotype et performance aux tests intellectuels des Afro-Américains. *Journal de la personnalité et de la psychologie sociale*, 69(5), 797-811. doi:10.1037/0022-3514.69.5.797
- Tekilazaya et Lundayi, L. N.-T. (2019). La prolifération des débits de boisson « Nganda » à l'université de Kinshasa et son impact . *Le Carrefour congolais*(2), 71-82.

- Venard, G., Brito, V. P., Eeckhout, P., Zimmermann, G., & Petegem, S. V. (2023). Quand le parent veut trop bien faire : État de la littérature sur le phénomène de surprotection parentale. *Psychologie Française*, 68(2), 247-260. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2021.11.001>

Problématique de la prolifération des groupements traditionnels dans le territoire d'Ilebo

par Mbomo Kakweyi Marcelin

Résumé

Le Territoire d'Ilebo, situé dans la province du Kasai en République Démocratique du Congo est confronté à une dynamique préoccupante marquée par la prolifération des groupements traditionnels. Cette situation génère les conflits au sein des entités traditionnelles et fragilise la cohésion sociale locale.

Le présent article met en évidence les causes et les manifestations de cette prolifération, notamment l'existence de groupements dépourvus d'arrêté ministériel de reconnaissance, la présence de deux chefs au sein d'un même groupement ainsi que l'absence de délimitation administratives claires pour certaines entités, la réalité observée dans ce Territoire explique les causes de cette prolifération, lesquelles constituent des sources de tensions et fragilisent la cohésion sociale suite à l'existence de plusieurs groupements ayant des irrégularités administratives.

Ces irrégularités administratives constituent des sources récurrentes de conflits communautaires et représentent une menace pour la stabilité territoriale.

Assimilable à une « bombe à retardement », cette situation appelle des mesures administratives appropriées visant à clarifier et régulariser le statut juridique des groupements traditionnels afin de restaurer l'ordre institutionnel et la paix sociale.

Mots clés : Prolifération, groupements traditionnels, groupements coutumiers, Groupements traditionnels, Territoire d'Ilebo.

Abstract

The territory of Ilebo, located in the Kasai province of the Democratic Republic of the Congo, is facing a concerning dynamic characterized by the proliferation of traditional *groupements*. This situation generates tensions within customary entities and weakens local social cohesion.

This article highlights the causes and manifestations of this proliferation, including the existence of groupements without ministerial recognition decrees, the presence of two chiefs within the same entity, and the lack of clearly recognized administrative boundaries in certain cases.

These administrative irregularities constitute recurring sources of community conflicts and represent a threat to territorial stability comparable to a “ticking time bomb”, this situation calls for appropriate administrative measures aimed at clarifying and regularizing the legal status of all traditional groupements in order to restore institutional groupements in order to restore institutional groupements and social peace.

Keywords: proliferation, traditional groupements, de facto groupements, customary, local governance, Territory of Ilebo.

Introduction

Le présent article porte sur « la problématique de la prolifération des groupements traditionnels de fait au Territoire d'Ilebo ». Cette entité administrative, située dans la province du Kasaï, en République Démocratique du Congo, traverse actuellement une période marquée des conflits au sein des structures traditionnelles, consécutif au non-respect des normes relatives à la reconnaissance des groupements coutumiers.

La loi congolaise n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces dispose, en son article 28, qu'un territoire se subdivise en communes, secteurs ou chefferies et lesquels se subdivisent à leur tour en groupement. Cependant, Il est constaté avec inquiétude que la création des groupements dans le Territoire d'Ilebo se caractérise par leur nombre élevé et par le fait que certains prétendus groupements ne disposent pas de documents officiels attestant leur reconnaissance par l'État Congolais.

1. Problématique

Cette situation nous amène à poser les questions suivantes :

- Quelles sont les causes de la prolifération des groupements traditionnels de fait dans le territoire d'Ilebo ?
- Et quelles en sont les conséquences de cette réalité ?

2. Hypothèses

L'observation révèle que les principales causes de la prolifération des groupements sont d'ordre politique, dans la mesure où certains leaders politiques encouragent la création de nouveaux groupements en dehors des normes légales, dans le but d'accroître leur base électorale. Cette réalité engendre des conflits entre les groupements d'origine et ceux créés de manière irrégulière au respect des procédures légales de reconnaissance et de la faiblesse du contrôle administratif, entraînent ainsi des conflits de légitimité et une fragilisation de la cohésion sociale souvent avec l'appui d'acteurs politiques influents. Williame (2007) renchérit en affirmant que la reconnaissance étatique des autorités traditionnelles ne supprime pas les rivalités internes, mais peut plutôt les accentuer lorsqu'elle est instrumentalisée à des fins politiques.

- Le cas de la guerre observée dans le groupe Bambange entre le chef de groupement Mabuka Masha Nkoyi et Nkinda Lokwa qui

a créé des dégâts énormes en vie humaine, nous affirme un interlocuteur.

Ainsi, Benoît Verhaegen (1990) montre que les structures coutumières congolaises ont subi d'importantes transformations sous l'influence des mutations politiques et administratives, ce qui explique l'émergence de nouvelles entités parfois en marge du cadre légal.

Or, la reconnaissance d'un groupement traditionnel devrait procéder de la base, c'est-à-dire de la famille ou de la communauté coutumière, avant d'être entérinée par l'État congolais, par le biais du ministre de tutelle, comme le souligne Mambi Tunga-Bau (2010) Dans la même logique, Reyntjens (2010) considère que l'autorité coutumière demeure un acteur central de la régulation sociale locale, mais son articulation avec l'État moderne reste souvent ambiguë, générant des conflits d'interpénétration des normes juridiques.

3. Cadre conceptuel

Nous ne pouvons aborder de plein pied notre travail sans pour autant définir les concepts opératoires qui sont les pièces maîtresses de cette étude.

À ce propos, notre sujet porte sur des concepts qui nécessitent d'être clarifiés en vue d'introduire sans détours nos lecteurs dans des réalités que nous abordons dans cette étude. En effet, ces concepts utilisés dans notre étude recèlent plusieurs significations et peuvent être appréhendés de divers sens. Pour éviter les contre sens qui peuvent découler de diverses conceptions, nous précisons au travers de cette page le vrai sens que nous accordons à chacun des concepts.

Ainsi nous est-il inéluctable de définir les concepts ci-après :

3.1. Prolifération : renvoie à l'augmentation rapide et parfois anarchique du nombre de groupements coutumiers.

3.2. Groupements traditionnels : constituent des entités coutumières reconnues par l'État et chargées d'assurer l'organisation sociale locale.

3.3. Groupement de fait : désigne une entité coutumière locale qui exerce une organisation sociale et une autorité traditionnelle sur une communauté déterminée, mais qui ne bénéficie pas d'une reconnaissance officielle par l'État à travers un acte juridique (arrêté ministériel ou décision administrative compétente).

Autrement dit, il s'agit d'un groupement qui existe dans la pratique sociale et coutumière, mais dont la création n'a pas respecté les procédures légales prévues pour la reconnaissance.

4. Méthode et Technique de recherche

4.1. Méthode

Afin de mieux appréhender cette réalité, nous avons recouru à l'approche socio- juridique, laquelle nous a permis d'analyser le droit écrit au travers les arrêtés, les lois et les textes juridiques relatifs aux entités administratives traditionnelles et les dynamiques sociopolitiques locales qui expliquent leur prolifération.

Selon Jacques Commaille (2014), la sociologie du droit permet de comprendre comment les normes juridiques sont produites, interprétées et appliquées dans des contextes sociaux spécifiques. Cette perspective dépasse une lecture strictement positiviste du droit pour intégrer les dynamiques sociales qui influencent son effectivité.

4.2. Techniques

Pour opérationnaliser cette méthode, plusieurs techniques ont été utilisées :

4.2.1. Technique d'observation est l'ensemble des opérations par les quelles un modèle d'analyse est soumis à l'épreuve des faits, confronté à des données observables (Van Campenhoudt et al., 1995)

Elle consiste à rassembler les informations nécessaires à analyser. C'est en fait, un ensemble de techniques de recueil des faits qui a permis de constater l'existence de groupements non reconnus, de conflits de groupements et de chevauchements territoriaux entre entités coutumières dans le territoire d'Ilebo.

- Observation directe : étant donné que notre étude a pour champ d'investigation le domaine socio-politique, rien ne peut remplacer le contact direct dans cette démarche. Nous sommes témoin oculaire de la prolifération des groupements traditionnels observée dans le territoire d'Ilebo.
- Observation indirecte ou documentaire : la technique documentaire est un procédé qui nous a mis en contact avec les documents écrits qui touchent à notre thématique. De nombreuses informations nous ont été réunies à travers des ouvrages, des travaux, des procès-verbaux, des lettres, les archives publiques et privées, les textes diffusés sur des réseaux internet.

Ces documents écrits, comme le souligne Shomba Kanyamba (2012), sont ceux à partir desquels l'information peut être puisée par la lecture du texte.

À l'aide de cette technique, nous avons fait parler ces sources d'information à travers l'analyse de contenu, car, Favier (1999) pense que les archives sont des matériaux inertes qui demandent à être mis en œuvre par le chercheur.

En se référant à nos prédécesseurs qui ont traité sur le pouvoir traditionnel dans diverses orientations, leurs points de vue nous ont aidés à fixer l'opinion face à la réalité que connaît le territoire d'Ilebo.

4.2.2. Technique d'interview : la notion d'interview désigne un tête-à-tête au cours duquel l'enquêté communique oralement des informations à l'enquêteur. Cette communication établit entre deux ou plusieurs personnes ayant pour but de recueillir certaines informations concernant un objectif précis.

Au travers l'interview libre, nos enquêtés ont eu la possibilité d'exprimer leurs pensées, opinions et connaissances des faits. Nos enquêtés ont une marge de liberté d'expression large et font face aux questions verbales ouvertes.

Bien que Charles Cannel (1959) souligne la faiblesse de l'interview en ce terme « quand un sujet sent sa personnalité engagée dans les faits qu'il rapporte, il y a lieu de craindre que les réponses n'aient pas la sincérité désirable ».

L'interview libre a facilité un libre échange de vues avec différentes couches de la population, notamment les autorités traditionnelles, les intellectuels, les personnalités administratives et la population elle-même

5. Subdivision du travail

Afin, pour examiner de manière structurée ce thème, en dehors de l'introduction et la conclusion, le présent article est réparti de la manière suivante :

Le premier point parlera de la subdivision du territoire d'Ilebo. Le deuxième point analyse les procédures de reconnaissance des groupements traditionnelles. Enfin, le troisième point et dernier présente la liste des groupements reconnus légalement, ceux de faits et leurs animateurs.

6. Subdivision du territoire d'Ilebo

Retenons que le territoire d'Ilebo (ex Port Francqui) a remplacé le territoire de Basongo qui a été créé parmi les huit territoires du District du Kasai (Ordonnance n° 99/AIMO du 29 septembre 1933 portant création du secteur ELK Basongo, 1933). Il est administrativement subdivisé en cinq secteurs suivant : le secteur Entre Lumbundi-Kasai Basongo en sigle ELK Basongo, Sud Banga,

7. Procédure de la reconnaissance

Jusqu'aux années 2016 nous avons constaté une croissance accrue des groupements dont la plupart ne répondant pas aux critères relatifs à la reconnaissance d'un groupement en nous référant aux prescriptions contenues dans la procédure relative à la reconnaissance du groupement du chef de Division Provinciale des Affaires Coutumières en 2013. Cette procédure décrit les critères dessous :

- La lettre de demande de scission au chef de groupement géniteur (reconnu par la coutume et investi par l'État) ;
- Mener les enquêtes préliminaires par l'Autorité Territoriale ;
- Disposer de l'espace ou la terre constituantes des savanes, rivières, sources, ruisseaux, forêts appropriés au groupement ;
- Avoir une carte géographique et ses limites à travers les points cardinaux ;
- Avoir une population suffisante propre ;
- Avoir un nombre suffisant des villages, localités et leurs chefs composant le groupement...

Bien que le législateur en matière coutumière ait mis en place de disposition pour empêcher des irrégularités sur la création illégale de groupement qui crée des conflits au sein des juridictions traditionnelles, le territoire d'Ilebo fait exception et pêche en la matière.

Selon Weber (1971), la légitimité traditionnelle peut entrer en tension avec la légitimité légale-rationnelle, surtout lorsque les mécanismes de reconnaissance officielle sont fragiles.

Certes, la reconnaissance de groupement à savoir le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et des affaires coutumières devrait selon ses attributions recevoir les propositions lui transmises par les autorités provinciales avant la prise de toutes décisions mais cette procédure n'est pas du tout prise en considération en ce qui concerne la reconnaissance des groupements actuellement établi au Territoire d'Ilebo. Le cas de l'arrêté ministériel 0189/ 2016 qui n'a pas respecté les procédures de la reconnaissance et constatons dans son contenu la reprise des noms de

certains groupements avec les mêmes chefs dont le souci du rédacteur était une occasion d'ajouter les nouveaux groupements de son obédience.

8. Liste des groupements et leurs animateurs par secteur

8.1. Secteur d'E.L. K Basongo

N°	Nom du groupement	Animateur	Nombre villages	Acte de reconnaissance	Observation
01	Tundu Pero Minenge	Nyimi Kakweyi Mbomo	24	Arr. Min : 119/79 du 11.05.1979	Reconduit sur l'Arr.Min : 0189/2016
02	Tundu Nyamandele	Mpenya Kinda Ngwakombe	08	Arr. Min : 0189/2016	
03	Tundu Masaki	Pero Ngwamashi	04	Arr. Min : 0189/2016	
04	Tundu Ndomandjale	Ipaka Kambolo Abdon	17	Arr. Min : 0189/2016	
05	Tundu Kazaba	Pero Kambambi Bernard	08	Arr. Min : 0189/2016	
06	Tundu Kambambi	Mapangu Bulamba François	06	Arr. Min : 0189/2016	
07	Tundu Nyate	Bunyama Ngwapitshi	02	Arr. Min : 0189/2016	
08	Tundu Ngembo	Shutu Mishembo Ngembo	04	Arr. Min : 0189/2016	
09	Tundu Matamashi	Matamashi Nyami	03	Arr. Min : 0189/2016	
10	Tulunda	Mudiangu Muatshibi	03	Arr. Min : 0189/2016	
11	Mukambo	Muatshisenge Tshingenji	04	Arr. Min : 0189/2016	

12	Tshingangadinga	Tshimika Muhambua	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
13	Bashi Shabita	Mbelenge Mulumba	02	Arr. Min : 0189/ 2016	
14	Bena Lunda	Dihinza Mueteteleno	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
15	Batshua Bashin-domayi	Makadi Kabala Roger	15	Arr. Min : 0189/ 2016	
16	Tundu kambolo	Mbondjale Bwenyi Lambert	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
17	Bakwa Songo	Tshitoji Sonyi	23	Arr. Min : 0189/ 2016	
18	Mbumba Bena-Konji	Mulanga Mbumba Paul	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
19	Mwamba Muayila	Iwanga Mabombolo Guy	11	Arr. Min : 0189/ 2016	
20	Mbumba Tshi-wewe	Kudineya Tshimbawu	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
21	Shapemba	Lunuita Utende Mus-hitu	18	Arr. Min : 0189/ 2016	
22	Kahita Mwanda-kamba	Tshitenu Tshitenu Julien	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
23	Shamushidi	Mushete Tonde	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
24	Mwayilawa	Muamu Kumbe	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
25	Tshiweye	Tshibanda Tshibanda	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
26	Tundu Lungambo	Mandjumba Ndjangu	04		De fait (sans arrêté)

8.2. Secteur Sud Banga

N°	Nom du groupement	Animateur	Nombre village	Acte de reconnaissance	Observation
01	Bawongo Bashi biyenge	Kambinga Ya-sajustin	05	Arr. Min : 0189/ 2016	
02	Bawongo Bandjembe	Kilembe Lukwasa Timothée	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
03	Kamba Marungu	Sheshi Makuala Mabira	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
04	Bashi Yuka	Mbinga Lukuasa Lopera	05	Arr. Min : 0189/ 2016	
05	Bash iKwasongo 1	Mbambi Kuasongo Sengedi	06	Arr. Min : 0189/ 2016	
06	Bashi Kwasongo	Mbambi Pakasa	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
07	Bashi Mashongo	Mata Maleke	05	Arr. Min : 0189/ 2016	
08	Bashi Mabombo	Bashutu Barey Marcel	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
09	Mabere	Ngwama Ndjowo	09	Arr. Min : 0189/ 2016	
10	Mabombo Mabuidi	Bashutu Mikadi	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
11	Tundu Ididingi	Kombe Pono	02	Arr. Min : 0189/ 2016	
12	Mabombo Mwendje	Ngwamashi Nyakoyo	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
13	Mwankongolo	Mawuka Pero	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
14	Bena Kongolo	Ngwadi Tshisuaka	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
15	Tundu Kateya	Ngwamashi Nyakoyo	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
16	Banga Iyomakuba	Makanana Makaka Prosper	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
17	Tundu Mandjumba	Nyate Bonji Norbert	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
18	Bena Konji	Kabasele Lunteke	02	Arr. Min : 0189/ 2016	
19	Bakwa Mfunya	Kambambi Mwenyamputu	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
20	Mangendo	Lukekera Makenga	03		De fait (sans Arrêté)
21	Itanga ra paya	Mabubu Pongo Mocky	04		De fait (sans Arrêté)
22	Kanyunyu	Poporo Poporo	03		De fait (sans Arrêté)

23	Fwamba-Kayiko	FwambaTshibangu Noé	02		De fait (sans Arrêté)
24	BashiMannyanga	Ndebuanyi Mbomo Alidor	03		De fait (sans Arrêté)

8.3. Secteur MaluMalu

N°	Nom du groupement	Animateur	Nombre village	Acte de reconnaissance	Observation
01	Bakwa Dish	Tshimanga Tshisekedi Norbert	05	Arr. Min : 0189/ 2016	
02	Bakwanga	Kasanji Kasanji Roger	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
03	Bena Mulumba	Ilunga Mbiya Muboyayi	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
04	Bena Mulombo	Kapiamba Nkasham Constatin	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
05	Bashi Ilebo Manyita	Imboyo Ngananga 2 Norbert	12	Arr. Min : 012 du 22/08/ 2011	Conflit avec Kwakombe Pero
06	Bakele	Bomayu Teku	04	Arr. Min : 0189/ 2016	
07	Kamba Kumba	Kanyinda Ntumba Grégoire	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
08	Bena Bilenga	Tshilomba Mukenges-hayi	03	Arr. Min : 0189/ 2016	
09	Bena Konji	Nkoyi Nkoyi Matthieu	05	Arr. Min : 0189/ 2016	
10	Bambange	Mabuka Masha Nkoyi Nkinda Lokwa	04 05		De fait (sans arrêté) 2chefs en conflit

8.4. Secteur Mapangu

N°	Nom du groupement	Animateur	Nombre village	Acte de reconnaissance	Observation
01	Bakumu Iyambu	Kombe Pero Mishondo II	55	Arr. Min : 0189/ 2016	
02	Batshioko	Kashika Lushindo	07	Arr. Min : 0189/ 2016	
03	Badinga Bazadi	Kumundjale Nyamakwey	06	Arr. Min : 0189/ 2016	

Source : Nos recherches janvier - Mars 2026

Il convient de signaler que la cité d'Ilebo ne fait pas mention suite son statut d'entité administrative urbaine, c'est ce qui explique l'absence des groupements.

9. Analyse et interprétation des données statistiques

Secteurs	Groupements légaux	Groupements de fait	Total par secteur
Basongo	25	1	26
Sud Banga	19	6	25
Malumalu	9	1	10
Mapangu	3	0	3
Total.	56	8	64

Les résultats de ce tableau montrent que le Secteur Sud Banga présente un taux élevé de groupement de fait soit 6 groupements suivi des secteurs Basongo et Malumalu ayant 1 groupement de fait à chacun.

10. Pourcentages

Secteurs	Légaux	Pourcentages	De faits	Pourcentages
Basongo	25	96,15	1	3,85
Sud Banga	19	76	6	24
Malumalu	9	90	1	10
Mapangu	3	100	0	0

Les données ci-haut présentées nous amènent à calculer les pourcentages globaux des groupements légaux et de faits, en se servant de la formule suivante :

$$P = \frac{n}{N} \times 100$$

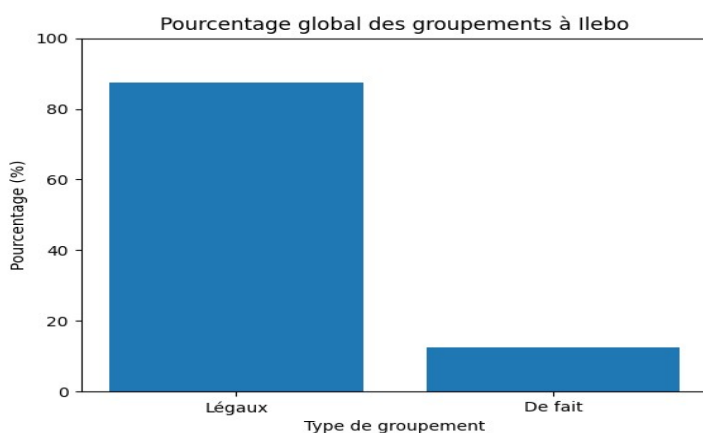
10.1. Pourcentage des groupements légaux

$$P = \frac{56}{64} \times 100 = 87,5\%$$

10.2. Pourcentage des groupements de faits

$$P = \frac{8}{64} \times 100 = 12,5\%$$

Figure 2.



Source : nous même

Le calcul des pourcentages a été effectué à l'aide de la formule statistique classique où « P » représente le pourcentage, « n » l'effectif observé et « N » l'effectif total. Cette formule permet de déterminer la proportion de chaque catégorie de groupements par rapport à l'ensemble recensé dans le territoire d'Ilebo. Ainsi, en rapportant le nombre de groupements légaux et de fait au total général, nous avons obtenu leurs pourcentages respectifs.

Conclusion

La prolifération des groupements de fait est une réalité vécue dans le territoire d'Ilebo, province du Kasai en République Démocratique du Congo, bien que quantitativement minoritaire par rapport aux groupements légalement reconnus. L'étude révèle que 12,5 % des groupements recensés sont de fait, contre 87% légalement établis. Plusieurs groupements existent sans aucune reconnaissance officielle de fois, du groupement existant ou soit du chef de groupement, cette observation de la violation de normes administratives et juridique crée d'énorme conflit entre la population locale.

Il est ensuite observé que certains d'autres groupement sont reconnus administrativement c'est-à-dire reconnus par le ministère de tutelle et se retrouvant dans l'arrêté mais sans une existence. La même réalité révèle l'existence d'autres groupement sans terre ni village qui le constitue.

En définitive, toutes ses réalités déstabilisent la paix au sein de la communauté. De ce fait nous suggérons à l'autorité compétente à savoir le Ministre ayant en charge les affaires coutumières de procéder à un contrôle effectif des groupements, de respecter la procédure de la reconnaissance de tout groupement en commençant par les enquêtes au niveau de la base qui est la famille ou au niveau de clan et élaborer un procès-verbal qui prouve l'approbation des membres de la famille enfin d'éviter de nomination hors-normes. D'établir Une régulation rigoureuse permettant de prévenir les conflits de légitimité et d'assurer une organisation territoriale plus stable et harmonieuse.

Bibliographie

- Cannell, C. F. (1959). *L'entretien comme méthode de collecte*. Presses Universitaires de France.
- Commaille, J., & Perrin, N. (2014). *La sociologie du droit*. La Découverte.
- Favier, M., & Coat, F. (1999). Le futur des systèmes d'information. *Revue française de gestion*, 125(1), 19-28.
- Mambi Tunga-Bau, H. (2010). *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'État en République démocratique du Congo*. Médias Paul.
- Ngwakoyo Nyamakad'Katot, J. B. (2014). *Étude des noms propres de personnes et de leurs significations didactiques et socioculturelles : Enseignement des anthroponymes au cycle long du secondaire* [Mémoire DEA]. Université Marien Ngouabi.
- Ordonnance n° 99/AIMO du 29 septembre 1933 portant création du secteur ELK Basongo, République Démocratique du Congo (1933).
- Reyntjens, F. (2010). Autorité coutumière et gouvernance locale en Afrique centrale. *Revue belge de science politique*, 52(3).
- Shomba Kanyamba, C. (2012). *Méthodologie de la recherche scientifique*. Presses universitaires.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Raymond, Q. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Verhaegen, B. (1990). Structures coutumières et transformations politiques au Congo. *Revue belge*, 21(1-2).
- Weber, M. (1971). *Économie et société. Tome 1*. Plon.
- Willame, J.-C. (2007). *Pouvoir traditionnel et recomposition de l'État en République démocratique du Congo*. Musée royal de l'Afrique centrale.

Leçons pratiques des accords politiques en République Démocratique du Congo de 1960 à nos jours

par Marcel-Pitshou Masala Mangituka

Résumé

Cet article analyse les accords politiques en RDC de 1960 à nos jours. L'étude montre que ces accords, bien qu'indispensables, ont souvent servi de compromis tactiques sans transformation structurelle durable. L'échec de la consolidation de la paix vient d'un décalage entre les négociations d'élites et les réalités locales confirmant que les accords de Lusaka et Sun City ont mis fin aux guerres sans instaurer une paix durable. La personnalisation du pouvoir reste un obstacle majeur. Les résultats révèlent que l'efficacité dépend de l'inclusivité, du suivi et de la volonté politique. La RDC doit passer d'une culture de l'accord conjoncturel à une gouvernance durable.

Mots-clés : Accords politiques, gouvernance, consolidation de la paix, RDC, participation citoyenne

Abstract

This article analyzes political agreements in the DRC from 1960 to the present. The study shows that these agreements, although essential, have often served as tactical compromises without lasting structural transformation. Peacebuilding failure stems from a gap

between elite negotiations and local realities. The Lusaka and Sun City agreements ended wars but did not establish lasting peace. Power personalization remains a major obstacle. Results reveal that effectiveness depends on inclusiveness, monitoring, and political will. The DRC must move from a culture of circumstantial agreements to sustainable governance.

Keywords: Political agreements, governance, peacebuilding, DRC, citizen participation

Introduction

Depuis son accession à la souveraineté nationale le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est constamment trouvée au cœur de processus politiques instables, marqués par des crises de légitimité, des conflits armés, et des transitions institutionnelles inachevées (Young, 1965). Ces turbulences, loin d'être de simples aléas historiques, ont profondément façonné la trajectoire politique du pays et justifié la multiplication d'accords politiques censés restaurer la paix, refonder l'État et relancer la vie démocratique.

L'histoire politique congolaise peut être lue comme une succession d'accords et de compromis négociés pour surmonter les tensions issues de la compétition pour le pouvoir, des ingérences étrangères et de la fragmentation du territoire. Dès les premières années de l'indépendance, les discordes politiques et ethniques ont provoqué la sécession du Katanga (1960-1963) et les rébellions de l'Est, obligeant les dirigeants congolais et la communauté internationale à intervenir à travers des négociations et des arrangements politiques précaires (Hoskyns, 1965). Le retrait du colonisateur belge, la crise de leadership entre Joseph Kasa-Vubu et Patrice Lumumba, et les tensions idéologiques de la Guerre froide ont façonné un environnement politique où la recherche permanente d'accords devenait la condition de survie de la jeune nation (Namikas, 2013).

À chaque étape de son évolution, la RDC a produit un corpus d'accords politiques parfois imposés, parfois négociés qui, tout en visant la réconciliation et la pacification, ont révélé les faiblesses structurelles du système politique congolais : centralisation excessive, absence d'un consensus national durable, instrumentalisation du droit constitutionnel à des fins partisans et déficit de culture démocratique institutionnalisée (Willame, 1992). De l'Accord de Luluabourg (1964) qui tenta d'instaurer un ordre constitutionnel fédéral, à l'Accord de Sun City (2002) qui mit fin à la deuxième guerre du Congo, en passant par l'Accord de la Saint-Sylvestre (2016) conclu sous la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ces ententes ont été des moments-clés où la négociation politique a cherché à suppléer les faiblesses de l'appareil d'État (Kisangani, 2012). Toutefois, leur mise en œuvre a souvent été entravée par des luttes d'intérêts, un manque de volonté politique et une instabilité chronique des institutions.

Ainsi, comprendre les leçons pratiques issues de ces accords revient à décoder les logiques de pouvoir et les conditions de réussite ou d'échec de la gouvernance politique congolaise. Les accords politiques ne sont pas seulement des textes juridiques : ils constituent des mécanismes de régulation des rapports de force, des outils de gestion des conflits et des instruments de légitimation des autorités (Reyntjens, 2009). Analyser leur portée permet donc de mieux saisir pourquoi la RDC peine à stabiliser son système politique malgré la récurrence de ces processus de concertation nationale.

Les accords politiques jouent un rôle central dans la trajectoire de consolidation institutionnelle de la RDC. Dans un contexte où les crises électorales et les confrontations armées se substituent souvent aux débats démocratiques, la négociation politique devient le principal moyen de régulation des différends. Ces accords, par essence, incarnent la recherche d'un équilibre fragile entre paix, justice et pouvoir (Paris, 2004).

Sur le plan juridique, ils visent la normalisation du fonctionnement des institutions, l'organisation des élections et la répartition du pouvoir entre les acteurs en présence. Sur le plan

politique, ils représentent des moments de recomposition des élites et de restructuration des alliances. Et sur le plan social, ils répondent à une aspiration collective : celle de mettre fin à la violence et de restaurer un minimum de confiance entre dirigeants et citoyens.

Cependant, leur importance ne doit pas masquer leurs limites. Dans de nombreux cas, ces accords ont servi davantage de compromis tactiques que de réels instruments de réforme structurelle. Ils ont souvent été conclus sous la pression internationale, avec un accent sur la paix immédiate, au détriment de la justice post-conflit et de la reddition de comptes (Autesserre, 2010). Ainsi, des accords de paix tels que celui de Lusaka (1999) ou l'Accord global et inclusif de Pretoria (2002) ont certes mis fin à des guerres ouvertes, mais n'ont pas nécessairement instauré une paix durable ou une gouvernance vertueuse (ONU, 1999 ; ONU, 2002). De même, l'absence d'institutionnalisation systématique des clauses signées faute de suivi, de mécanismes de contrôle ou d'ancrage législatif a abouti à la répétition de crises similaires à chaque cycle politique.

Pourtant, il serait réducteur de ne voir dans ces accords que des instruments éphémères de stabilisation. Ils ont parfois ouvert la voie à des avancées notables, comme l'organisation d'élections pluralistes en 2006, la mise en place d'un cadre juridique plus inclusif, ou l'intégration de mouvements rebelles dans la sphère institutionnelle (Clark, 2008). Ces expériences démontrent que les accords politiques, lorsqu'ils sont conçus dans une approche inclusive, participative et orientée vers la transformation institutionnelle, peuvent devenir de véritables leviers de consolidation démocratique.

La RDC illustre ainsi le paradoxe de la gouvernance négociée : chaque crise appelle un accord, et chaque accord débouche sur une transition incertaine vers la stabilité. D'où la nécessité de tirer des leçons pratiques de ces expériences accumulées pendant plus de six décennies afin de dégager des principes durables pour l'avenir politique du pays.

L'objectif central de cet article est de tirer des leçons pratiques des accords politiques signés en République Démocratique du Congo

depuis 1960 jusqu'à nos jours, en identifiant ce qu'ils ont apporté ou compromis dans les domaines de la paix, de la gouvernance et de la démocratie. Il s'agit de comprendre non seulement le contenu des accords, mais aussi les dynamiques d'acteurs, les motivations politiques, les rapports de force et les contextes sociaux qui les ont produits. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'un examen documentaire, mais d'une lecture systémique de l'évolution politique du pays à travers ses moments de négociation institutionnelle.

Ainsi, en retraçant six décennies de négociations politiques, du maquis de Luluabourg à la table de Genève, en passant par Sun City, Goma et la CENCO, l'article cherche à répondre à une question fondamentale : Comment transformer la culture des accords conjoncturels en une culture de gouvernance durable et responsable en RDC ?

Pour atteindre cet objectif, l'article s'appuie sur une méthodologie mixte, associant approche historique, analytique et comparative. L'approche historique permet de replacer chaque accord dans son contexte politique, économique et social, de manière à révéler les continuités et ruptures dans le processus de construction de l'État congolais. Comme le souligne Young (2012), l'histoire politique congolaise ne peut se comprendre sans une mise en perspective chronologique des crises et des tentatives de résolution. L'analyse qualitative se base sur l'examen des textes des accords, leurs mécanismes de mise en œuvre et leurs résultats tangibles, en tenant compte des rapports d'organisations comme le PNUD, International Crisis Group ou la MONUSCO. Selon De Villers et Omasombo (2019), cette approche permet de dépasser la simple description juridique pour saisir les dynamiques réelles du pouvoir. L'approche comparative introduit une dimension supplémentaire, en confrontant l'expérience congolaise à celle d'autres pays africains ayant connu des crises similaires (Burundi, Liberia, Côte d'Ivoire), afin d'extraire des enseignements universels adaptés au contexte local. Akindès (2003) et Sawyer (2005) ont montré l'intérêt de cette comparaison pour comprendre les mécanismes communs de sortie de crise en Afrique.

Ce travail vise également à identifier les conditions structurelles de réussite ou d'échec des processus d'accords politiques dans la durée. Il s'interrogera sur les critères d'efficacité : inclusion des parties prenantes, transparence de la médiation, mécanismes de suivi, et alignement entre les engagements pris et leur exécution. Enfin, cet article se situe dans une perspective prospective et normative : il ne se limite pas à décrire ou à expliquer, mais entend formuler des pistes concrètes pour la conception d'accords futurs plus cohérents, participatifs et orientés vers le renforcement institutionnel.

1. Historique de la politique en République Démocratique du Congo (1960-2020)

1.1. Les débuts de l'indépendance (1960)

L'histoire politique de la République Démocratique du Congo s'ouvre dans un contexte de forte effervescence nationale et de fragilisation institutionnelle immédiate. Le 30 juin 1960, après 80 ans de domination coloniale, le Congo accède à l'indépendance. Les premières institutions, issues des Accords de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960), reposent sur un compromis fragile entre la Belgique, soucieuse de préserver ses intérêts économiques, et les élites politiques congolaises encore peu expérimentées dans la gestion de l'État moderne. Comme le note Nzongola-Ntalaja (2002), ce compromis initial a conditionné toute la trajectoire postcoloniale du pays.

La Constitution de Luluabourg (1964) consacre un régime parlementaire et un État fortement centralisé. Toutefois, dès le départ, les rivalités ethno-régionales et les clivages idéologiques se traduisent par des crises multiples : le désaccord entre le président Joseph Kasavubu et le Premier ministre Patrice Lumumba, la mutinerie de la Force Publique, la sécession du Katanga sous Moïse Tshombe, et la fragmentation du pays en multiples zones d'influence. Young (2012) souligne que ces premières crises ont installé une culture politique où la négociation permanente devient la condition de survie de l'État.

Face à la désintégration rapide des institutions, plusieurs initiatives politiques et diplomatiques cherchent à rétablir l'ordre. Les Accords de Coquilhatville (1961) et ceux de Lovanium (1964) visent une réunification politique nationale autour d'une solution constitutionnelle fédérale, mais leur mise en œuvre reste incomplète. La mort tragique de Patrice Lumumba en 1961 accentue la polarisation nationale. L'ONU (ONUC, 1960-1964) intervient comme médiateur et force de stabilisation, introduisant une dynamique internationale durable dans la gestion des crises congolaises.

Ces premiers accords illustrent déjà un modèle récurrent dans la politique congolaise : face à une crise interne, les acteurs recourent à des négociations externes, où la souveraineté nationale se conjugue difficilement avec la médiation internationale. L'État congolais naît ainsi sur une base de compromis et de méfiance : une gouvernance affaiblie, des institutions jeunes, et une culture politique encore marquée par la personnalisation du pouvoir.

1.2. Les crises politiques et les conflits armés (1965-2000)

Le coup d'État de Joseph-Désiré Mobutu en novembre 1965 met fin aux désordres politiques de la Première République et inaugure une ère de centralisation autoritaire. Selon Nzongola-Ntalaja (2002), Mobutu a systématiquement instrumentalisé les accords politiques pour maintenir son emprise sur le pouvoir.

Sous le régime du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), le Congo (rebaptisé Zaïre en 1971) connaît une stabilité institutionnelle apparente, mais au prix d'un étouffement total du pluralisme politique. Mobutu met en place un système fortement présidentieliste et personnifié, où l'unité nationale est confondue avec la loyauté au régime. Ce modèle élimine les tensions à court terme mais reporte les contradictions sociales et économiques en arrière-plan.

Les années 1970 et 1980 voient l'économie s'effondrer sous l'effet de la zaïrianisation, de la corruption systémique et de la prédation élitare. Lorsque le vent de la démocratisation souffle sur l'Afrique au début des années 1990, le Zaïre s'ouvre à une vague de revendications

politiques. Les Accords politiques de la Conférence Nationale Souveraine (CNS, 1991-1992) sous la médiation d'Étienne Tshisekedi marquent un tournant inédit : pour la première fois, les acteurs politiques, syndicaux et religieux cherchent un consensus national de transition vers la démocratie. Comme le note Malu-Malu (2004), cette expérience a révélé à la fois les aspirations démocratiques du peuple congolais et la résistance des élites à lâcher le pouvoir.

Cependant, la mise en œuvre de ces accords échoue en raison du refus du régime de Mobutu d'abandonner effectivement le pouvoir. Le pays s'enfoncé progressivement dans un vide institutionnel qui favorise l'explosion des conflits régionaux. En 1996, le déclenchement de la Première Guerre du Congo, menée par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, signe la fin du mobutisme.

Mais la victoire de 1997 n'apporte pas la stabilité attendue. L'État se fragmente à nouveau face à la Deuxième Guerre du Congo (1998-2002), conflit dit « de la Grande Guerre africaine », impliquant neuf pays de la région et de multiples acteurs armés internes. Reyntjens (2009) analyse en détail cette régionalisation du conflit, qui a rendu les négociations de paix particulièrement complexes. Les négociations de Lusaka (10 juillet 1999) constituent alors une tentative majeure pour structurer un cessez-le-feu durable. Cet accord, complété par le Dialogue intercongolais de Sun City (2002), donnera naissance au cadre du Gouvernement de transition (2003-2006), chargé de conduire le pays vers des élections démocratiques.

Les leçons de cette période sont multiples : les accords politiques en RDC sont souvent des produits de guerre plus que de dialogue démocratique, imposés sous contrainte de survie nationale ; mais leur mise en œuvre a aussi jeté les bases d'une architecture institutionnelle plus inclusive. Stearns (2011) insiste sur ce paradoxe : la guerre a permis des avancées politiques qui auraient été impossibles en temps de paix.

1.3. La transition démocratique et la reconfiguration politique (2000-2010)

Avec la fin de la guerre en 2003, s'ouvre une nouvelle phase historique : celle de la transition vers la démocratie pluraliste. L'Accord global et inclusif de Sun City (2002), intégré à la Constitution de transition (2003), instaure un modèle de partage du pouvoir entre l'ancien gouvernement, les rébellions armées (RCD, MLC), la société civile et l'opposition non armée. Tull (2005) montre que ce partage du pouvoir, bien qu'innovant, a institutionnalisé le clientélisme politique. Cette période de cohabitation politique (2003-2006) est marquée par la présence d'un président (Joseph Kabila) et de quatre vice-présidents issus des différentes composantes du dialogue intercongolais.

Sur le plan institutionnel, cette expérience contribue à reconstruire les piliers de l'État : réunification du territoire, intégration des armées, réforme constitutionnelle et relance du processus électoral. La Constitution du 18 février 2006 donne naissance à la Troisième République, fondée sur la démocratie représentative, le multipartisme et la décentralisation.

Les élections présidentielle et législatives de 2006, saluées comme les premières véritablement pluralistes depuis l'indépendance, constituent un moment d'espoir et de légitimation démocratique. Cependant, l'esprit de compromis de Sun City s'épuise rapidement. La centralisation du pouvoir présidentiel, les tensions postélectorales (2006 et 2011), et la résurgence des groupes armés à l'Est du pays révèlent que la paix politique n'a pas consolidé une paix sociale ou institutionnelle. Autesserre (2010) a brillamment démontré que l'échec de la consolidation de la paix en RDC vient d'une focalisation sur les négociations d'élites au détriment des dynamiques locales de violence.

Les accords de Goma (2008), conclus entre le gouvernement et plusieurs milices, réaffirment le besoin de négociation permanente dans la gestion de la sécurité nationale. Toutefois, leur application partielle et les violations répétées de cessez-le-feu confirment l'une des faiblesses structurelles de la gouvernance congolaise : la rupture

récurrente entre les engagements politiques et leur exécution effective. International Crisis Group (2003) soulignait déjà cette difficulté dans son rapport sur la transition congolaise.

1.4. Les défis contemporains et les accords récents (2010-2020)

La décennie 2010-2020 est marquée par de nouveaux défis : contestations électorales, réformes institutionnelles inachevées et émergence de nouvelles dynamiques citoyennes. Le second mandat du président Joseph Kabila (2011-2018) ravive les tensions relatives à la limitation du pouvoir et au respect des délais constitutionnels, conduisant le pays à une crise politique majeure en 2016. Englebert (2003) avait anticipé cette difficulté en analysant la persistance de l'État faible congolais.

Sous la médiation de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), l'Accord politique de la Saint-Sylvestre (31 décembre 2016) est signé entre la majorité présidentielle et l'opposition. Cet accord fixe un calendrier de transition pour permettre l'organisation d'élections crédibles et pacifiques. Il prévoit notamment le maintien provisoire du président en fonction jusqu'à la tenue d'élections, ainsi qu'un partage du pouvoir dans le gouvernement transitoire. Selon le PNUD (2018), cet accord a permis d'éviter une guerre civile généralisée. Malgré les retards et les tensions, cet accord permet un transfert pacifique du pouvoir en janvier 2019, marquant la première alternance démocratique dans l'histoire du pays, avec l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi.

Par ailleurs, l'Accord de Genève (2018), signé entre plusieurs leaders de l'opposition avant les élections, illustre les difficultés internes à maintenir des alliances politiques cohérentes face à la pression électorale. Yengo (2006) avait déjà analysé ce phénomène de fragmentation des oppositions dans les processus de négociation. Il met en évidence le poids des ambitions personnelles et la fragilité des coalitions politiques congolaises, malgré les appels à l'unité nationale.

Cette dernière décennie confirme ainsi une constante : les accords politiques, bien qu'ils aient permis des avancées ponctuelles

notamment la pacification relative du pays et l'émergence d'une alternance institutionnelle, restent incapables de résoudre durablement les contradictions structurelles du système politique congolais. Leur caractère conjoncturel, motivé souvent par la crise, limite leur portée transformative.

L'histoire politique de la RDC, de 1960 à 2020, montre une constante : le pouvoir s'y négocie plus qu'il ne se conquiert institutionnellement. Des accords de l'indépendance jusqu'à ceux de la Saint-Sylvestre, le pays vit dans une dynamique cyclique faite de crises, de négociations et de recompositions. Chaque période de confrontation aboutit à un nouvel arrangement politique, puis à un nouvel épisode d'instabilité lorsque les promesses ne sont pas tenues.

Ces soixante années révèlent aussi une tension entre deux logiques : une logique de survie politique, où les élites signent des accords pour préserver leurs positions, et une logique de transformation nationale, portée par les aspirations populaires à la démocratie et à la bonne gouvernance.

La véritable leçon historique qui se dégage est que la stabilité politique en RDC ne peut reposer sur des accords ponctuels, mais sur l'institutionnalisation durable des principes de responsabilité, d'inclusivité et de transparence. Les accords politiques n'ont été que des solutions provisoires à des crises structurelles, mais chacun d'eux fournit aussi des apprentissages essentiels pour bâtir une culture politique plus mature et collaborative.

2. Analyse des accords politiques majeurs en République Démocratique du Congo (1960-2020)

2.1. Les accords de l'indépendance : enjeux et résultats

Les accords qui ont accompagné et suivi l'indépendance du Congo ont eu une influence déterminante sur la structure politique et institutionnelle du pays. L'Accord de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960) marque le point de départ de la souveraineté

congolaise. Cet accord, conclu entre les représentants belges et congolais, visait la préparation de la constitution d'un État indépendant, l'organisation d'élections et la création d'un cadre de coopération postcolonial. Young (2012) estime que cet accord a posé les bases d'un État fragile en ne réglant pas la question de la formation administrative et militaire.

Les négociations ont abouti à un compromis sur une indépendance immédiate fixée au 30 juin 1960, mais sans réelle préparation institutionnelle, ni consolidation administrative. Ainsi, dès la naissance de la République, un déséquilibre structurel s'installe entre la classe politique fragilisée et les anciennes structures coloniales qui conservent la maîtrise technique, économique et militaire.

L'après-indépendance est aussitôt marqué par une série d'accords internes visant à colmater les divisions nationales. Les Accords de Coquilhatville (1961), qui cherchent à réunifier les provinces après la sécession katangaise, montrent déjà la faible solidité des ententes politiques. De même, les Accords de Lovanium (1964) visent à restaurer un consensus constitutionnel, mais reflètent davantage un partage du pouvoir entre factions qu'un projet institutionnel commun.

En définitive, ces premiers accords ont échoué à consolider l'unité nationale. Ils ont produit deux conséquences durables : d'une part, une culture politique de compromis sans réforme, où les ententes servent à désamorcer la crise immédiate sans transformer les causes profondes, d'autre part, la mise en place d'un État fragile, dépendant des arbitrages extérieurs et des accords de circonstance. Nzongola-Ntalaja (2002) résume cette situation en parlant de « souveraineté sans capacité ».

Cette faiblesse initiale conditionnera toute la trajectoire politique ultérieure du Congo, où chaque crise nationale donnera naissance à de nouveaux accords politiques temporaires.

2.2. Les accords de paix et de réconciliation (1999-2003)

L'effondrement du régime de Mobutu en 1997 n'ouvre pas la voie à la stabilité, mais au contraire à une nouvelle ère de conflits régionaux. La Première Guerre du Congo (1996-1997), suivie de la Deuxième Guerre du Congo (1998-2002), transforme le pays en champ de bataille continental impliquant neuf nations africaines. Reyntjens (2009) qualifie ce conflit de « première guerre mondiale africaine » en raison de l'implication de multiples acteurs régionaux.

Face à l'ampleur de la crise, la communauté internationale parraine la signature de plusieurs accords multilatéraux dont le plus marquant demeure l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (10 juillet 1999). Cet accord engage le gouvernement de Kinshasa, les mouvements rebelles (RCD et MLC), ainsi que les États voisins (Rwanda, Ouganda, Zimbabwe, Angola, Namibie). Il prévoit un cessez-le-feu, le déploiement d'une force de paix des Nations unies (MONUC) et la tenue d'un dialogue intercongolais inclusif chargé de définir les modalités d'une transition politique. L'Accord de Lusaka marque une avancée majeure sur deux plans :

1. Il reconnaît, pour la première fois, le principe de solution politique à un conflit militaire interne en RDC ;
2. Il inaugure un cadre régional de sécurité intégrée, introduisant la responsabilité partagée entre les États africains et les institutions internationales.

Cependant, la mise en œuvre connaît de fortes résistances : les combats se poursuivent dans l'Est, les groupes armés entretiennent l'économie de guerre, et la méfiance demeure entre les signataires. Stearns (2011) montre comment l'économie de guerre a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre des accords. C'est dans ce contexte que s'ouvre le Dialogue intercongolais de Sun City (Afrique du Sud, 2002), sous la médiation de l'Afrique du Sud et de la SADC.

Cet accord, connu sous le nom d'Accord global et inclusif (AGI), constitue l'un des textes politiques les plus structurants de l'histoire récente du Congo. Il met fin formellement à la guerre, définit

les organes de transition (gouvernement, parlement transitoire, institutions d'appui à la démocratie) et établit un partage de pouvoir entre les anciennes parties belligérantes. L'AGI prévoit aussi la rédaction d'une nouvelle constitution, la réunification du territoire national, la réforme de l'armée et la préparation d'élections démocratiques.

Sur le plan conceptuel, ces accords introduisent une idée essentielle : la paix ne peut découler d'une victoire militaire, mais d'un consensus politique structuré et inclusif. Cependant, leur succès partiel a aussi révélé les limites du modèle de partage du pouvoir : ce dernier, s'il apaise temporairement les tensions, tend à institutionnaliser le clientélisme et la fragmentation politique. Tull (2005) analyse cette contradiction en montrant comment le partage du pouvoir a renforcé les logiques de prédation. La RDC sort certes de la guerre, mais entre dans une période de gouvernance fragmentée, où le compromis devient la norme, souvent au détriment de la réforme.

2.3. Les accords institutionnels et leur efficacité (2006-2016)

L'adoption de la Constitution du 18 février 2006 fruit des accords de transition marque un tournant historique : elle consacre la Troisième République et rétablit le pluralisme politique. Le nouveau texte constitutionnel intègre plusieurs acquis du processus de Sun City : la séparation des pouvoirs, la décentralisation territoriale, et la création d'institutions de contrôle démocratique telles que la Commission électorale indépendante et la Cour constitutionnelle. Ces dispositifs visaient à réduire la concentration du pouvoir exécutif et à renforcer la responsabilité publique.

Sur cette base, le pays organise ses premières élections pluralistes en 2006, saluées par la communauté internationale comme un signe d'ancrage démocratique. L'élection de Joseph Kabila symbolise la fin de la période de transition et le retour à la légitimité constitutionnelle. Pour la première fois, le pouvoir politique semble reposer sur des institutions élues plutôt que sur des accords de crise.

Pourtant, les années qui suivent montrent les limites de cette transition institutionnelle. La réforme de l'appareil d'État demeure inachevée, la décentralisation budgétaire reste bloquée, et la gouvernance continue de fonctionner dans une logique présidentialiste. Les Accords de Goma (2008) signés entre le gouvernement et plus de 20 groupes armés du Nord et Sud-Kivu montrent que la signature d'un texte institutionnel ne suffit pas à pacifier durablement le territoire. Autesserre (2010) insiste sur ce point : les accords nationaux ignorent souvent les causes locales des violences. Ces accords de paix provinciaux prévoyaient le désarmement, la réinsertion et la réintégration des miliciens dans les forces armées. Or, à peine signés, de nouvelles rébellions surgissent, révélant l'absence de suivi concret et de volonté politique.

Ainsi, l'efficacité des accords institutionnels demeure étroitement liée à leur ancrage dans la réalité sociale et territoriale. Sans mécanismes de suivi, de sanction ni de participation citoyenne, les accords tendent à se dissoudre dans les pratiques politiques habituelles. En d'autres termes, la RDC a su produire des textes élaborés, mais rarement des institutions robustes. Ce contraste entre formalisation juridique et faiblesse d'exécution constitue la clé de lecture majeure de la gouvernance congolaise post-2006.

2.4. L'Accord de Genève (2018) et ses implications sur la gouvernance actuelle

À la veille des élections générales de décembre 2018, les principales forces de l'opposition congolaise se réunissent à Genève, sous la médiation d'organisations internationales comme la Fondation Kofi Annan. Les discussions, conclues par la signature de l'Accord de Genève (11 novembre 2018), désignent Martin Fayulu comme candidat unique de l'opposition face au pouvoir en place.

Cet accord symbolisait, en théorie, une volonté d'unité et de rationalisation de l'opposition politique pour assurer une alternance démocratique. Cependant, moins de 24 heures après sa signature, plusieurs leaders notamment Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe s'en

retirent, dénonçant un manque de consensus interne. Cet épisode souligne de manière exemplaire l'instabilité structurelle des coalitions politiques congolaises, marquées par la personnalisation du pouvoir et l'absence d'engagement collectif durable. Yengo (2006) avait déjà identifié cette fragilité des alliances politiques dans les contextes de transition.

Politiquement, l'échec de Genève affaiblit la crédibilité de l'opposition et montre la difficulté à faire prévaloir les intérêts communs sur les ambitions individuelles. Mais paradoxalement, il ouvre la voie à une nouvelle configuration politique : la coalition Cap pour le Changement (CACH) de Félix Tshisekedi remporte la présidence, tandis que la majorité parlementaire revient au Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, imposant une cohabitation inédite dans l'histoire du pays.

Sur le plan de la gouvernance, cet accord avorté et ses conséquences politiques révèlent trois phénomènes importants :

1. Le besoin d'unité idéologique pour toute négociation politique viable ;
2. L'importance du respect et du suivi des engagements signés, souvent absents dans le jeu politique congolais ;
3. Le caractère stratégique des accords politiques, utilisés comme instruments de repositionnement plus que comme projets nationaux.

Malgré son échec, l'Accord de Genève constitue une étape clé dans la maturation du débat démocratique congolais. Il met en évidence un changement générationnel d'acteurs et une montée en puissance des dynamiques citoyennes exigeant des pratiques politiques plus responsables et transparentes.

L'analyse des accords politiques majeurs entre 1960 et 2020 permet de dégager deux constats fondamentaux. Premièrement, les accords politiques ont été instrumentalisés comme outils de sortie de crise, mais rarement comme moteurs de réforme. Ils ont permis d'obtenir des trêves, des transitions et des élections, sans transformer

radicalement les structures de gouvernance. Deuxièmement, leur efficacité demeure tributaire de la volonté politique et de l'inclusivité du processus. Là où les acteurs nationaux, la société civile et la communauté internationale ont travaillé de manière concertée (cas de Sun City), les résultats ont été plus tangibles. Là où la démarche s'est limitée à des arrangements d'élites (cas de Genève), les effets ont été limités et de courte durée. L'essentiel des leçons à retenir est donc que le succès d'un accord politique ne dépend pas seulement de son contenu, mais de sa capacité à s'ancrer dans des institutions fortes, un esprit de transparence et une dynamique de participation citoyenne. En ce sens, les accords politiques restent à la fois le reflet et le révélateur des forces et faiblesses du système politique congolais.

3. Leçons tirées des accords politiques en République Démocratique du Congo (1960-2020)

3.1. Effets des accords sur la consolidation de la paix : évaluation de leur efficacité et résilience

Les différents accords politiques conclus en République Démocratique du Congo ont tous eu pour ambition majeure de ramener la paix et de reconstruire l'autorité de l'État. Néanmoins, leur efficacité a varié en fonction du contexte politique, du degré d'inclusivité des négociations et de la sincérité des acteurs impliqués.

Sur le plan global, ces accords ont eu des effets positifs indéniables. Ils ont souvent permis de suspendre temporairement les hostilités, de rétablir un minimum de cohésion nationale et de poser les jalons institutionnels d'un nouvel ordre politique. Par exemple, l'Accord de Lusaka (1999) a ouvert la voie à la plus importante mission de maintien de la paix des Nations unies en Afrique, la MONUC (puis MONUSCO). De même, l'Accord global et inclusif de Sun City (2002) a permis la réunification du territoire et la mise en œuvre d'une transition pacifique débouchant sur les élections de 2006, première étape d'un renouveau démocratique. Comme le note Malu-Malu (2004),

cette transition a constitué une expérience inédite en Afrique par son ambition et sa complexité.

Cependant, ces succès demeurent largement fragiles. L'expérience congolaise montre que ces accords, s'ils peuvent instaurer une paix négociée, ne garantissent pas une paix institutionnalisée. La consolidation de la paix suppose une stabilité durable, une justice équitable et un développement socio-économique intégré — dimensions souvent absentes ou négligées lors des négociations.

En effet, l'application des accords a souvent souffert d'un décalage entre textes et pratiques. Les clauses relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (DDR) n'ont été que partiellement exécutées ; la réforme de l'armée est restée incomplète et marquée par des tensions de commandement ; le système judiciaire, censé encadrer la justice transitionnelle, est demeuré peu fonctionnel. Ainsi, les cycles de violences récurrentes à l'Est du pays démontrent la faiblesse de la réconciliation nationale, malgré la succession d'accords de paix. Autesserre (2010) a montré que cette persistance de la violence locale est directement liée à l'absence de prise en compte des dynamiques communautaires dans les accords nationaux.

Il en ressort que la pérennité de la paix dépend moins de la signature d'accords que de la capacité des institutions à en assurer la continuité et le suivi. Les accords sans mécanismes d'application efficaces deviennent des promesses symboliques sans effet concret. Ils doivent donc s'accompagner d'un cadre robuste de gouvernance post-accord, où la société civile, les collectivités locales et les partenaires internationaux jouent un rôle d'appui et de veille citoyenne. L'expérience congolaise invite ainsi à repenser la notion d'« accord de paix » : il ne s'agit pas seulement d'un outil de cessation des hostilités, mais d'un processus politique en soi, un enchaînement d'étapes devant mener à la réinvention de l'État.

3.2. Les erreurs à éviter dans la signature d'accords politiques : promesses non tenues et conséquences

L'un des enseignements centraux tirés de l'histoire politique congolaise est que la signature d'un accord ne suffit pas à garantir la stabilité. La plupart des crises successives proviennent de promesses non respectées et d'un déficit de crédibilité des engagements pris.

Plusieurs erreurs récurrentes peuvent être identifiées :

- Absence d'inclusivité : Beaucoup d'accords ont été conclus entre élites politiques, excluant la société civile, les mouvements citoyens ou certaines communautés locales. Cette exclusion entraîne un sentiment de marginalisation qui nourrit de nouvelles tensions. Par exemple, à Sun City (2002), certaines factions armées non représentées ont refusé de reconnaître les résultats du dialogue, alimentant la reprise des hostilités. International Crisis Group (2003) a souligné cette lacune dans son évaluation de l'accord.
- Personnalisation du pouvoir et manque de continuité : Une fois parvenus au gouvernement, certains acteurs issus des accords ont priorisé leurs intérêts politiques au détriment du bien commun. Cela a conduit à une reproduction des crises que ces accords voulaient résoudre. La manipulation des échéances électorales de 2016 illustre ce phénomène, où le non-respect des délais constitutionnels a replongé le pays dans l'incertitude. Englebert (2003) analyse ce phénomène comme une conséquence de la structure de l'État néopatrimonial congolais.
- Faiblesse du suivi et de la mise en œuvre : Les textes sont souvent riches en principes, mais pauvres en mécanismes d'exécution. Peu d'accords en RDC ont prévu des organes de suivi indépendants dotés de réels pouvoirs coercitifs. Ainsi, les engagements liés à la réforme sécuritaire (intégration des troupes rebelles dans l'armée nationale, par exemple) n'ont été que partiellement réalisés.
- Influences extérieures et dépendance internationale : Une autre limite tient à l'ingérence d'acteurs extérieurs parfois essentiels

pour la médiation, mais aussi porteurs de leurs propres intérêts géopolitiques. Certains accords ont été orientés pour préserver des équilibres régionaux plutôt que pour répondre aux aspirations nationales. Reyntjens (2009) montre comment les pays voisins ont utilisé les accords de paix pour verrouiller leurs intérêts économiques dans l'Est congolais. Cela a créé un décalage entre la légitimité interne et la pression diplomatique.

Les conséquences de ces erreurs sont tangibles : multiplication des accords sans effet durable, perte de confiance entre gouvernés et gouvernants, affaiblissement des institutions, et persistance des foyers de violence. Ce constat souligne la nécessité de bâtir une nouvelle culture politique fondée sur la responsabilité, la transparence et la cohérence de l'action publique.

3.3. Le rôle des acteurs nationaux et internationaux : analyse de l'implication des ONG et des États voisins

La mise en œuvre des accords politiques en RDC a toujours mobilisé une pluralité d'acteurs. Leur implication a été simultanément un facteur de succès et de tension.

Les acteurs nationaux : partis politiques, leaders communautaires, société civile et Églises ont joué un rôle décisif dans la médiation et la surveillance post-accord. La Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), par exemple, demeure une institution pivot dans la gestion des crises politiques, notamment lors de la transition de 2016. Le rôle de la CENCO a été salué par le PNUD (2018) comme un exemple de médiation religieuse réussie en Afrique. Les ONG nationales, comme l'Observatoire de la parité ou la Ligue des Électeurs, ont contribué à plaider pour la transparence électorale et la participation citoyenne.

Cependant, l'espace d'action de ces acteurs nationaux reste limité par la centralisation étatique et le manque de moyens financiers. De plus, leur crédibilité dépend souvent de leur neutralité parfois contestée.

Les acteurs internationaux, quant à eux, ont exercé une influence dominante. L'ONU, l'Union africaine, la SADC, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux ont été impliqués à diverses étapes : tantôt médiateurs, tantôt garants financiers des processus électoraux. Leur rôle, bien que positif, soulève une question essentielle : celle de la souveraineté politique. Si l'appui international a permis de sortir le pays de situations d'impasse (Lusaka, Pretoria, CENCO), il a aussi entraîné une dépendance prolongée à la diplomatie externe, où la légitimation du pouvoir semble souvent venir de l'extérieur plutôt que du suffrage populaire.

En revanche, certaines dynamiques régionales ont aggravé les tensions. Les ingérences du Rwanda et de l'Ouganda dans les conflits de l'Est ont montré les limites des accords de paix régionaux, où les États voisins utilisent la façade diplomatique pour défendre leurs intérêts économiques (exploitation minière et zones frontalières). Reyntjens (2009) et Stearns (2011) ont abondamment documenté ces ingérences.

En définitive, l'efficacité des accords en RDC dépend d'un équilibre fragile : associer les acteurs externes à la résolution des crises sans leur céder la direction du processus. Une appropriation nationale forte, soutenue par une coordination inclusive, reste la clé d'une gouvernance stable et souveraine.

3.4. Importance de la participation citoyenne réussie : cas d'intégration des populations locales dans les processus

L'expérience congolaise montre que les accords les plus durables sont ceux qui parviennent à impliquer activement la population. La paix ne peut venir uniquement « d'en haut » ; elle doit se construire « par le bas », à travers une mobilisation citoyenne consciente et durable.

L'intégration des populations locales dans les processus de négociation et de suivi des accords demeure pourtant faible. Les communautés, notamment rurales, sont souvent tenues à distance des prises de décision qui impactent leur quotidien. Cette exclusion

alimente une méfiance vis-à-vis des autorités centrales et nourrit le cycle récurrent de rébellion. Autesserre (2010) insiste sur cette dimension : ignorer les conflits locaux, c'est condamner les accords nationaux à l'échec.

Pourtant, certaines initiatives réussies démontrent le potentiel de la participation citoyenne. Les forums de paix communautaires dans le Nord-Kivu, ou les concertations locales organisées dans le cadre du programme STAREC (Stabilisation et Reconstruction des zones affectées par les Conflits armés), ont favorisé le dialogue entre groupes ethniques et permis la réduction locale des tensions. Ces expériences témoignent du rôle crucial des acteurs à la base dans la mise en œuvre concrète des accords nationaux.

Les organisations de jeunes et de femmes constituent par ailleurs des catalyseurs essentiels de cette participation. Des mouvements comme Lucha ou Filimbi ont contribué à redéfinir l'espace démocratique, alertant contre les dérives autoritaires et exigeant le respect des engagements politiques. Leur émergence démontre l'aspiration profonde d'une nouvelle génération à rompre avec la politique de l'accord imposé pour instaurer une gouvernance participative et responsable.

Ainsi, réussir l'intégration des citoyens dans les processus politiques ne relève pas d'une exigence morale, mais d'une condition stratégique de stabilité. Une société civile impliquée constitue un contrepoids démocratique capable de garantir la transparence, de dénoncer les violations d'accords et de renforcer la légitimité des institutions.

Les leçons tirées de six décennies d'accords politiques en République Démocratique du Congo sont claires : le pays ne manque pas d'accords, mais de volonté collective pour les transformer en instruments réels de réforme. La persistance des crises démontre que la paix et la démocratie ne se décrètent pas — elles se construisent, pas à pas, par l'engagement de tous les acteurs.

Le passage d'une culture de l'accord conjoncturel à une culture de la gouvernance durable exige : une appropriation nationale effective des processus, la mise en œuvre de mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation, une participation citoyenne active et pérenne et l'inclusion véritable des femmes et des jeunes dans les structures décisionnelles. Enfin, l'expérience congolaise peut servir d'exemple comparatif à d'autres pays africains ayant traversé des crises similaires, comme le Burundi (Chrétien & Mukuri, 2002) ou la Côte d'Ivoire (Akindès, 2003), où la combinaison entre volonté politique et ancrage institutionnel a permis une stabilité plus solide.

4. Perspectives pour la République Démocratique du Congo (RDC)

4.1. Propositions pour un cadre d'accords plus efficaces : recommandations pour la gouvernance future

Après plus de six décennies de négociations, d'accords et de transitions, la République Démocratique du Congo se trouve à la croisée des chemins. Les accords politiques successifs ont permis d'éviter la dislocation de l'État, mais ils n'ont pas encore conduit à une transformation durable des pratiques politiques. Dès lors, il devient essentiel de concevoir un nouveau paradigme d'accords politiques, non plus comme des instruments de sortie de crise, mais comme des leviers de réforme structurelle.

Plusieurs pistes se dégagent pour renforcer l'efficacité et la durabilité des futurs accords politiques en RDC :

1. Institutionnaliser le processus de négociation politique : Il s'agit de créer, au sein de l'architecture étatique, un cadre légal permanent pour la concertation politique nationale. Cet organe, inspiré du Conseil national du dialogue au Ghana ou du Forum pour la réconciliation au Burundi (Chrétien & Mukuri, 2002), permettrait d'éviter le recours constant à des dialogues exceptionnels de crise. En faisant de la concertation un outil

institutionnalisé, le pays renforcerait sa résilience face aux tensions politiques récurrentes.

2. Renforcer la mise en œuvre des accords par des organes de suivi indépendants : Chaque accord devrait prévoir des mécanismes d'évaluation inclusifs, associant institutions, société civile, Églises et partenaires internationaux. Ces organes de suivi, dotés d'un mandat précis et de pouvoirs de contrôle, garantiraient la transparence et la responsabilité des signataires. Une culture du respect des engagements en découlerait, rompant avec l'impunité politique souvent observée lors des transitions.
3. Ancrer les accords dans la réforme institutionnelle : Les accords doivent s'inscrire dans une vision de long terme articulée autour de la réforme du système judiciaire, de la décentralisation véritable et de la professionnalisation des forces de sécurité. L'objectif est de faire des accords non pas un simple arrangement politique, mais une opportunité pour refonder l'État sur des bases solides et équitables.
4. Redéfinir le rôle de la communauté internationale : L'appui extérieur reste nécessaire, mais il doit évoluer d'une logique d'ingérence à une logique d'accompagnement. La médiation internationale doit soutenir les institutions nationales sans s'y substituer, afin de restaurer pleinement la souveraineté du peuple congolais. Il s'agit de passer d'une diplomatie de la pression à une diplomatie de la responsabilité partagée.

4.2. Le rôle des jeunes et des femmes dans les futurs processus politiques

L'avenir politique de la République Démocratique du Congo repose en grande partie sur une transformation générationnelle et sociale. Les jeunes et les femmes, longtemps marginalisés dans les négociations et les institutions, représentent aujourd'hui la clé d'une stabilité durable fondée sur la participation, la transparence et l'innovation démocratique.

Le rôle des jeunes : Avec plus de 60 % de la population âgée de moins de 25 ans, la RDC possède un potentiel humain considérable.

Pourtant, les jeunes restent sous-représentés dans les organes de décision. Leur implication dans les accords politiques pourrait renouveler les pratiques de dialogue, en introduisant des revendications liées à la bonne gouvernance, à la justice sociale et à l'emploi. Les nouveaux mouvements citoyens tels que Lucha, Filimbi ou Vici Maji ont déjà démontré la capacité des jeunes à influencer positivement le débat politique, en promouvant l'éthique, la responsabilité et la reddition des comptes. Pour renforcer ce rôle, il serait nécessaire d'adopter des quotas inclusifs au sein des plateformes de négociation et des institutions de suivi post-accord. Par ailleurs, la formation civique et politique des jeunes doit être institutionnalisée afin de bâtir une culture de gouvernance responsable et participative.

Le rôle des femmes : Historiquement, les femmes congolaises ont joué un rôle essentiel dans la médiation informelle, la reconstruction sociale et la justice communautaire, mais leur présence formelle dans les processus politiques demeure marginale. Leur participation effective est pourtant déterminante pour garantir la cohésion sociale et la durabilité des accords de paix. Des initiatives comme le Réseau des Femmes pour la Paix ou la Coalition des Femmes Leaders pour la Gouvernance démontrent la capacité des femmes à influencer positivement la politique locale et nationale lorsqu'elles disposent d'espaces d'expression. Les politiques publiques et les futurs accords doivent donc reconnaître cette dimension et intégrer des dispositions obligatoires de parité lors des dialogues nationaux et des négociations institutionnelles.

En outre, la participation des femmes et des jeunes ne doit pas être perçue comme un geste symbolique ou une exigence extérieure, mais comme un impératif démocratique et un facteur de légitimité politique. Une transition véritablement inclusive repose sur la reconnaissance de toutes les composantes de la société, au-delà des considérations partisans.

Les perspectives d'avenir de la République Démocratique du Congo exigent un changement de paradigme politique : passer d'une gouvernance de réaction à une gouvernance d'anticipation, d'une culture

du compromis de crise à une culture de la consolidation. Les accords politiques de demain devraient être conçus non comme des « fins de conflit » mais comme des fondements d'institutions durables. La clé du succès réside dans l'appropriation nationale des processus, la justice sociale, et une citoyenneté active. En combinant la mémoire historique des anciens accords et la vitalité des nouvelles générations, la RDC possède tous les atouts pour transformer ses fragilités politiques en leviers de stabilité et de développement.

Conclusion

L'histoire politique de la République Démocratique du Congo, depuis son accession à l'indépendance en 1960, témoigne d'une succession d'accords et de dialogues conçus pour répondre à des crises multiformes. De la Table Ronde de Bruxelles à l'Accord de la Saint-Sylvestre, chaque étape de ce long parcours a révélé à la fois la fragilité de l'État congolais et la résilience d'un peuple en quête de stabilité et de dignité. Les accords politiques ont eu le mérite de prévenir la désintégration du pays, mais leur mise en œuvre souvent incomplète a montré les limites des solutions de compromis dépourvues de vision structurelle durable.

Trois leçons majeures émergent de cette analyse. Premièrement, la paix négociée ne peut se consolider que si elle s'inscrit dans des institutions fortes capables de garantir la justice, la transparence et la participation citoyenne. Deuxièmement, la volonté politique reste la condition sine qua non du succès des accords : sans leaders responsables, engagés à respecter leurs engagements, chaque processus demeure voué à l'échec. Enfin, troisièmement, la participation inclusive des jeunes, des femmes, et de la société civile représente l'avenir de la gouvernance congolaise. C'est dans la pluralité des voix et la diversité des acteurs que se construit la légitimité d'un projet national partagé.

La République Démocratique du Congo possède aujourd'hui une expérience unique, faite d'épreuves et de compromis, qui lui offre la possibilité de bâtir un modèle original de gouvernance africaine

fondée sur la concertation et la responsabilité. Les erreurs du passé doivent devenir des repères pour l'avenir : signer moins, mais appliquer mieux ; négocier plus largement, mais avec rigueur et sincérité.

La stabilité durable de la RDC ne viendra pas seulement d'accords politiques, mais d'un changement profond de culture politique, où la transparence, la justice sociale et le respect de la parole donnée forment les piliers de la confiance entre gouvernants et gouvernés. À travers cet engagement collectif, le pays pourra enfin transformer les leçons pratiques de son histoire en une trajectoire de progrès, de paix et de dignité nationale.

Bibliographie

- Accord de Genève (2018). Fondation Kofi Annan Genève. [En ligne]
Disponible sur : <https://www.kofiannanfoundation.org/news/kofi-annan-foundation-facilitates-meeting-of-congolese-drc-political-leaders-in-geneva/>
- Accord global et inclusif de Sun City (2002). Pretoria : Gouvernement congolais et parties prenantes. Disponible sur
: <https://peacemaker.un.org/en/node/9166>
- Accord politique de la Saint-Sylvestre (2016). CENCO, Kinshasa. [En ligne]
Disponible sur : <https://cenco.cd/wp-content/uploads/2017/04/ACCORD-POLITIQUE-GLOBAL-ET-INCLUSIF-31-Dec-2016-VERSION-ELECT.pdf>
- Accords de Coquilhatville (1961). Kinshasa : Archives nationales.
- Accords de Goma (2008). Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Kinshasa.
- Accords de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960). Bruxelles : Archives du Royaume de Belgique. Disponible sur
<https://www.jstor.org/stable/44826456>
- Akindès, F. (2003). *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*. Dakar : CODESRIA. Disponible sur
<https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/book/274>
- Autesserre, S. (2010). *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge University Press.
- CENCO Conférence Épiscopale Nationale du Congo. (2016). *Accord politique global du Centre Interdiocésain de Kinshasa (Accord de la Saint-Sylvestre)*. Kinshasa : CENCO.
- Chrétien, J.-P., & Mukuri, J. (2002). Burundi : La fracture identitaire, Logiques de violence et certitudes ethniques (1993-2002). Paris : Karthala.
- Clark, J. F. (2008). *The African Stakes of the Congo War*. Palgrave Macmillan.

Constitution de Luluabourg (1964). Journal Officiel de la République du Congo.

De Villers, G., & Omasombo, J. (2019). *Histoire générale du Congo : De Léopold II à Joseph Kabila*. Bruxelles : Éditions du CRISP.

Englebert, P. (2003). Why Congo Persists: Sovereignty, Globalization and the Violent Reproduction of a Weak State. *Queens University Papers*, 27(2), 43-68.

Hoskyns, C. (1965). *The Congo Since Independence: January 1960 – December 1961*. Oxford University Press.

International Crisis Group. (2003). *République Démocratique du Congo : Quelles priorités après les accords de Sun City ?* Rapport Afrique n°22. [En ligne] Disponible sur : <https://www.crisisgroup.org>

Kisangani, E. F. (2012). *Civil Wars in the Democratic Republic of Congo, 1960-2010*. Lynne Rienner Publishers.

Malu-Malu, A. (2004). La transition congolaise : défis et enseignements. *Revue Africaine des Affaires Internationales*, 10(3), 27-46.

Namikas, L. (2013). *Battleground Africa: Cold War in the Congo, 1960-1965**. Woodrow Wilson Center Press.

Nations Unies MONUC/MONUSCO. (2002-2020). *Rapports annuels du Secrétaire général sur la situation en République Démocratique du Congo*. New York : ONU. [En ligne] Disponible sur : https://www.securitycouncilreport.org/un_documents_type/secretary-generals-reports/page/2?ctype=Democratic+Republic+of+the+Congo&cbtype=democratic-republic-of-the-congo

Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*. London: Zed Books.

ONU. (2002). *Accord global et inclusif de Pretoria*. Nations Unies.

Organisation des Nations Unies. (1999). *Accord de cessez-le-feu de Lusaka*. ONU, Conseil de sécurité, Document S/1999/815. [En ligne] Disponible sur : <https://undocs.org/S/1999/815>

- Paris, R. (2004). *At War's End: Building Peace After Civil Conflict*. Cambridge University Press.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2018). *Rapport sur le développement humain en République Démocratique du Congo*. Kinshasa. [En ligne] Disponible sur <https://www.undp.org/fr/madagascar/publications/rapport-national-sur-le-developpement-humain-2018>
- République Démocratique du Congo. (2002). *Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo* (Accord de Sun City). Pretoria : Gouvernement de la RDC.
- Reyntjens, F. (2009). *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sawyer, A. (2005). *Beyond Plunder: Toward Democratic Governance in Liberia*. Boulder: Lynne Rienner.
- Stearns, J. (2011). *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*. New York: Public Affairs.
- Tull, D. M. (2005). *The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo)*. Hamburg: GIGA German Institute of Global and Area Studies.
- Willame, J.-C. (1992). *L'automne d'un despotisme : pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*. Les Cahiers du CEDAF.
- Yengo, P. (2006). Les accords politiques en RDC : entre paix négociée et recomposition du pouvoir. *Politique Africaine*, n°101, 85-107.
- Young, C. (1965). *Politics in the Congo: Decolonization and Independence*. Princeton University Press.

Conséquences de l'orpaillage artisanale sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans le territoire de Seke-Banza

par Théophile Keni Lungu, Honoré Belesi Katula, Camille Nsimanda & Fils Milau

Résumé

Seke-Banza, l'un des dix territoires de la Province de Kongo Central en RDC, est une entité à vocation agricole qui constitue le grainier de la province. Les paysans y pratiquent une agriculture de substance dont les principales cultures sont la Banane, le Manioc, le Maïs, le Riz, le haricot et l'arachide. Ces dernières décennies, l'orpaillage artisanale tend à détrôner cette spécialité ; ce qui constitue une menace potentiel au secteur agricole de la zone. En analysant les perceptions de la population, la présente étude examine comment l'activité aurifère influence la production agricole locale et la sécurité alimentaire dans le Territoire de Seke-Banza.

L'approche méthodologique s'appuie sur une approche mixte (qualitatives et quantitatives) les recherches documentaires et les enquêtes de terrain (entretiens et observations). Il est vrai que l'orpaillage est une alternative à l'instabilité économique des paysans mais il ressort de cette étude que les conséquences sont notamment la réduction des superficies cultivables et conflits fonciers, réduction de la main d'œuvre agricole, réduction de temps de travaux agricoles, dégradation de la qualité du sol, baisse de la production agricole locale et apparition de l'insécurité alimentaire. Les stratégies pour la création de l'équilibre agriculture-mine dans le territoire ont été aussi proposé.

Mots clés : Orpillage, production agricole, insécurité alimentaire, Seke-Banza

Abstract

Seke-Banza, one of the ten territories of Kongo Central Province in the DRC, is an agricultural area that serves as the province's breadbasket. Farmers there practice subsistence farming, with bananas, cassava, maize, rice, beans, and peanuts being the main crops. In recent decades, artisanal gold mining has been increasingly supplanting this traditional activity, posing a potential threat to the area's agricultural sector. By analyzing the population's perceptions, this study examines how gold mining activity influences local agricultural production and food security in the Seke-Banza Territory.

The methodological approach relies on a mixed-methods approach (qualitative and quantitative), combining documentary research and fieldwork (interviews and observations). While gold panning is indeed an alternative to the economic instability faced by farmers, this study reveals that its consequences include a reduction in arable land and land conflicts, a decrease in the agricultural workforce, reduced time spent on agricultural work, soil degradation, a decline in local agricultural production, and the emergence of food insecurity. Strategies for creating a balance between agriculture and mining in the region were also proposed.

Keywords: Gold panning, agricultural production, food insecurity, Seke-Banza

1. Introduction

Dans la plupart des pays en développement, l'exploitation minière artisanale demeure une activité largement informelle et non réglementée (Hilson, 2009).

De ce fait, Hilson (2011) indique que les mineurs artisanaux dépendent fortement de technologies rudimentaires quasi sans encadrement ni formalisation. Ceci nuit au bien-être des communautés, à l'environnement et a des conséquences négatives sur la production agricole et l'accès à l'alimentation.

D'après Whittemore, R., Chase, S. K., & Mandle, C. L., *Validity* (2001), l'exploitation aurifère artisanale ou à petite échelle ou orpillage artisanal désigne l'exploitation minière pratiquée par des individus, des groupes, des familles ou des coopératives avec une mécanisation minimale ou inexistante, souvent dans le secteur informel (illégal) du marché.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) en Afrique subsaharienne est souvent perçue comme une activité de type « ruée », caractérisée par le chaos et un esprit d'entreprise, où les mineurs sont des « chercheurs de fortune » (Hilson, 2002). Elle est également souvent considérée comme une activité de « précarité », où les mineurs cherchent à atténuer leur pauvreté et travaillent dans l'EMAPE pour compléter leurs revenus agricoles (Hilson, 2002).

Hilson (2009) a constaté que les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans les pays en développement ont eu un impact sur la production agricole et l'approvisionnement. Comme c'est le cas dans le district d'Amansie Ouest et à Kyebi, dans la région orientale du Ghana, à la famine des communautés agricoles entourant la mine d'or de Nyamongo dans le district de Tarime en Tanzanie (Crawford, 2015), à la faible production agricole dans les zones d'exploitation minière artisanale de Katni et Chatanagpur en Inde (Drechsler, 2001), et à la réduction de la production alimentaire dans les zones minières de Manille aux Philippines en raison de la dégradation des sols, de la pollution des cours d'eau, de la déforestation et de la pénurie de main-d'œuvre active (FAO, WFP, and IFAD, 2012).

L'insécurité alimentaire existe lorsque tous les individus n'ont pas ou pas un accès suffisant à une alimentation saine et nutritive pour mener une vie saine et active (Simon Thibodeau, 2022).

Selon Almaden (2015), le secteur minier Congolais à l'instar de celui de nombreux pays en développement, est caractérisé par une forte « informalité » notamment dans son sous-secteur artisanal. Cette situation, qui limite sa contribution effective au développement économique de l'État, a longtemps conduit à appréhender l'exploitation artisanale de l'or principalement sous l'angle de ses effets négatifs.

Selon Keni L.T. et *al.* (2023), dans le Territoire de Sek-Banza l'activité d'orpaillage artisanal paraît économiquement viable pour les exploitants car elle aide à augmenter les revenus des ménages, mais elle constitue à l'inverse une source de la dégradation de la production agricole et de conflit pour les populations rurales locale. Sachant que le bien-être de la population ne peut pas être assuré dans les milieux ruraux si la production agricole est déficitaire, une question mérite d'être posée : quels sont les conséquences de l'orpaillage artisanal sur la sécurité alimentaire dans le territoire de Seke-Banza ?

La présente étude vise à explorer les implications de l'orpaillage artisanal sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans le Territoire de Seke-Banza.

A cet effet, une attention particulière sera accordée aux effets de l'orpaillage artisanal sur les facteurs de production agricole, sur la production agricole locale, ces implications sur la sécurité alimentaire, la dimension de la sécurité alimentaire la plus affectée et les mesures appropriées pour développer l'équilibre dans la relation agriculture–mine de Seke-Banza.

Pareilles analyses n'étant pas encore été menées dans le territoire de Seke-Banza, l'étude veut apporter sa contribution dans la gestion rationnelle l'écosystème de Seke-Banza par la création de l'équilibre en l'agriculture et l'orpaillage, gage d'une sécurité alimentaire dans le territoire.

Cette étude s'étend de janvier à décembre 2025 et couvre l'espace géographique du Territoire de Seke-Banza, province de Kongo Central en République Démocratique du Congo, dans laquelle

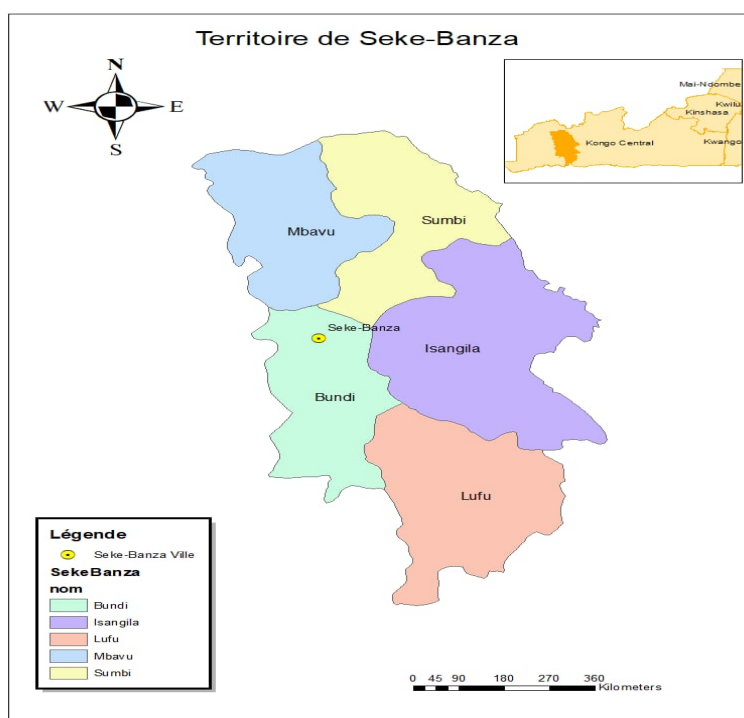
l'exploitation artisanale de l'or est exercée notamment dans les secteurs de Mbavu, Bundi, Sumbi et Isangila.

2. Matériel et Méthodes

2.1. Milieu d'étude

Le territoire de Seke-Banza s'étend de latitude $5^{\circ}17'22,15''$ et longitude $13^{\circ}38'31,17''$ à l'Est ; latitude $5^{\circ}14'00,13''$ et longitude $13^{\circ}05'04,95''$ à l'Ouest ; latitude $4^{\circ}55'29,92''$ et longitude $13^{\circ}26'01,90''$ au Nord ; latitude $5^{\circ}49'54,43''$ et longitude $13^{\circ}26'58,10''$ au Sud comme l'indique la carte :

Figure 1 : Carte administrative du Territoire de Seke-Banza dans la Province au Kongo Central



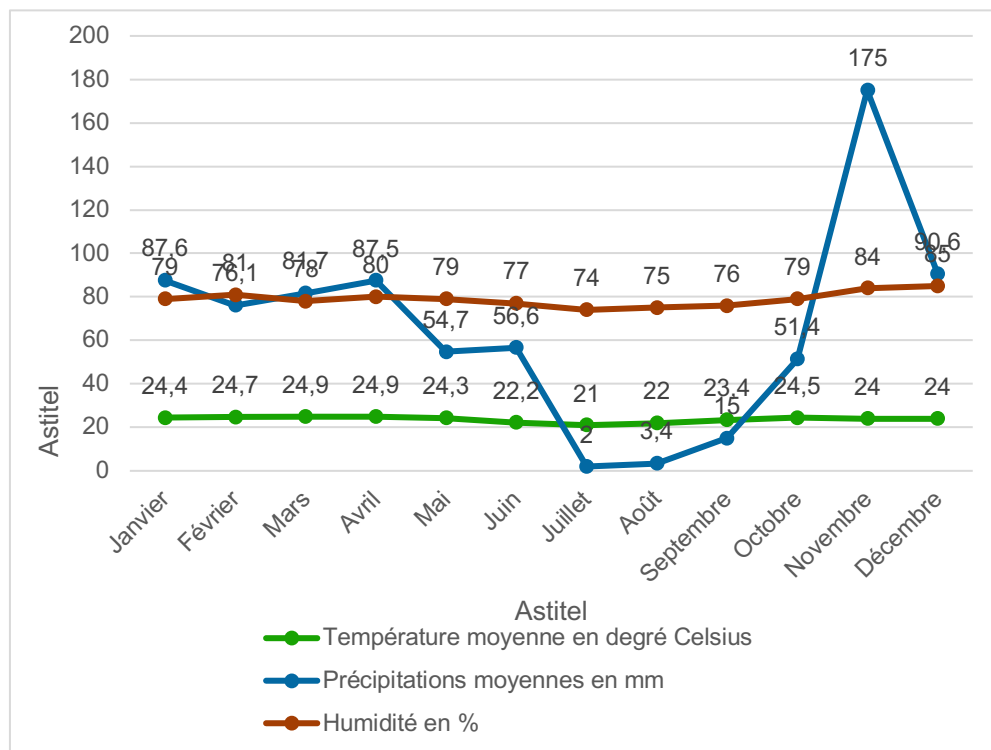
Source : auteur à partir des données shapefiles de la province

Pour Peel M. C et *al*, (2007), le Territoire de Seke-Banza s'inscrit dans l'ensemble écologique de la forêt de Mayombe en République Démocratique du Congo, et se caractérise par un éco-climat

du type tropical humide, classé Aw5 selon la classification de Köppen. Selon David M. Olson et *al.* (2001), cette région forestière est également influencée par le courant marin froid de Benguela ainsi que et les alizés du sud-est qui contribuent à façonner ses conditions. En ce qui concerne le régime saisonnier, les travaux de Couralet C. et *al.*, (2018) ainsi que de Lubalega T. K et *al.*, (2018), mettent en évidence une alternance de deux saisons principales. La saison des pluies, d'une durée d'environ sept mois, s'étend de mi-octobre à mi-mai et comprend une courte période sèche en janvier et février, caractérisée par une réduction des précipitations.

Par ailleurs, selon WWF (2010) et CSB (2014), la saison sèche, qui dure de cinq mois, s'étend de mi-mai à mi-octobre. Elle se distingue par une forte réduction des précipitations, parfois quasi nulles, comme l'illustre la figure ci-dessous pour la période considérée dans la présente étude :

Figure 2: Évolution de la précipitation, l'humidité relative de l'air et la température de janvier à décembre 2025



Source : Auteur à partir des données de l'INERA Ngimbi

La figure 2 montre que les précipitations mensuelles moyennes varient entre 2 et 87.6 mm, tandis que la température moyenne annuelle, oscille autour de 21° C à 24,9 °C. l'humidité relative de l'air n'est très variable. Durant la période de cette étude, elle va de 74% à 81%. En ce qui est de l'insolation, les données du Ministère Provincial du Plan de Kongo Central (2011) ainsi que celles de Lubalega T. K., et Mananga P. M., (2018) indiquent qu'elle est globalement faible dans le territoire de Seke-Banza. Elle est estimée à environ 50% entre 7 et 17 heures et peut descendre à, moins de 20 % en saison sèche. La durée annuelle d'insolation n'excède pas 1.300 heures par an, soit en moyenne 3 à 4 heures par jour.

Au Nord-Ouest du territoire de Sek-Banza, les sols sont du type argilo-sableux à argileux. Ces formations pédologiques appartiennent au groupe ferrasols sur roches basiques (Tutula, 1968 ; Hubau et *al.*,

2014) Il s'agit donc des sols ferralitiques (oxisols), caractérisés par une forte la teneur d'oxydes de fer et d'aluminium.

Selon le Ministère Provincial du Plan (2007), l'organisation géologique de la zone d'Ouest en est, comprend le système Mayombe, le système Haut-Shilungu, les formations tillitiques ainsi que le système schisto-calcaire. La texture des sols varie globalement d'argilo-limoneuse à argilo-sableuse, ce qui leur confère dans l'ensemble, un potentiel de fertilité relativement favorable.

La végétation du territoire de Seke-Banza est majoritairement forestière (White F., 1986). Selon Lubini A. (1997) cette caractéristique confirme l'appartenance de ces formations y compris celle de la réserve de Biosphère de Luki, au massif forestier guinéo-congolais. Par ailleurs, cette réserve constitue un exemple représentatif de la forêt du Mayombe. Selon Fayolle et *al.*, (2014) ce type forestier correspond à la catégorie « moist central Africa », équivalente aux forêts semi-décidues décrites par White (1986).

2.2. Approche méthodologique

2.2.1. Approche de l'étude

Cette étude a adopté une approche mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. Elle est à la fois descriptive et analytique dans la mesure où elle vise à décrire les réalités observées sur le terrain tout en analysant l'orpaillage artisanal et la production des principales spéculations. Cette approche a facilité un examen approfondi des perspectives et des expériences des populations, révélant des détails importants sur la manière complexe dont les activités minières affectent la sécurité alimentaire dans la zone étudiée.

2.2.2. Techniques de collecte des données

a) Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté en une revue de la littérature portant sur l'orpaillage artisanal, la production agricole, la sécurité alimentaire. Elle s'est appuyée sur des

ouvrages scientifiques, des articles, des rapports institutionnels ainsi que d'autres documents pertinents sur la thématique étudiée.

b) observation de terrain

Des observations directes ont été réalisées sur 42 sites d'exploitation artisanale. Ces actions de descente sur terrain ont permis d'étudier les pratiques d'orpaillage artisanale, de constater les pratiques agricoles ainsi que leurs implications sur la production agricole et la sécurité alimentaire des populations locales.

c) Enquête sur le terrain

Des enquêtes ont été menées auprès des acteurs locaux impliqués dans l'orpaillage artisanale (orpailleurs, agriculteurs, autorités locales, etc.). Elles ont été réalisées à l'aide de questionnaires semi-structurés et d'entretiens, permettant de recueillir des informations sur le changement opéré par les orpailleurs dans les activités économiques, les conflits constatés sur terrain et changement de la qualité du sol et la carence en produits alimentaires.

d) Données en rapport avec la sécurité alimentaire

pour être plus précise et réaliste, l'étude a préféré puiser les informations concernant la sécurité alimentaire dans les résultats des enquêtes menées par la FAO durant la période de la présente recherche en utilisant l'outil fiable qui est l'IPC_AFI.

Selon FAO/FSNAU (2006), le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ou Integrated Food Security Phase Classification, en anglais, IPC en abrégé c'est un ensemble d'outils et de processus standardisés à l'échelle mondiale qui permet d'analyser et de classer la gravité et l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aiguë dans une zone donnée. Ce cadre a pour objectif fournir des informations stratégiques pour la prise de décision afin de prévenir, atténuer ou réduire l'insécurité alimentaire aiguë qui menace une région donnée.

Pour l'Asociados mundiales de la CIF. (2012), les zones géographiques sont classées en 5 phase de sévérité notamment (1) la zone en sécurité alimentaire (phase 1), (2) zone insécurité alimentaire modérée (phase 2), (3) zone de crise aiguë de l'alimentation et des moyens d'existence (phase 3), (4) zone d'urgence humanitaire (phase 4) et (5) zone de famine ou catastrophe humanitaire.

2.2.3. Échantillonnage

Le choix de l'échantillon a été effectué en ciblant les principaux acteurs concernés par l'activité d'orpaillage. Ce choix a permis de recueillir des informations pertinentes et diversifiées, représentatives des réalités du terrain. En l'absence d'une base de sondage exhaustive des exploitants artisanaux de l'or opérant dans le Territoire de Seke-Banza, il a été procédé à un échantillonnage raisonné. L'échantillon retenu comprend 345 individus, répartis entre les secteurs de Bundi (104), Mbavu (155), Sumbi (27) et Isangila (59). Les informations analysées proviennent de 42 sites d'exploitation artisanale.

2.2.4. Traitement et analyse des données

Les logiciels Microsoft Excel 2011 et SPSS (Statistical Package for Social Science) ont été utilisés respectivement pour l'encodage des données, le calcul des fréquences de certaines variables ainsi que la réalisation des analyses statistiques.

3. Présentation des résultats

Les résultats de cette étude portent sur l'impact de l'orpaillage artisanal sur les facteurs de production agricole, les effets de l'orpaillage sur la production agricole locale, les implications sur la sécurité alimentaire et les mesures pour un développement équilibré agriculture-mines.

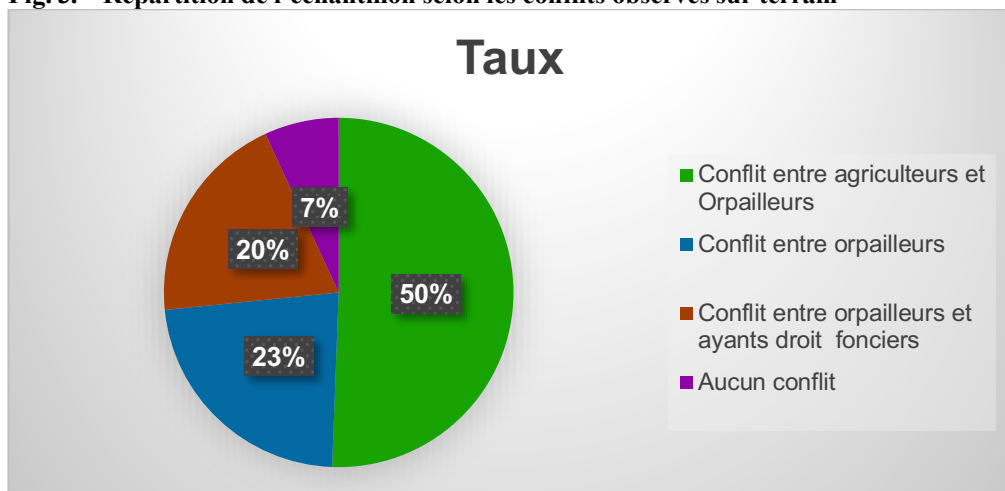
3.1. Impact de l'orpaillage artisanal sur les facteurs de production agricole

3.1.1. Réduction des superficies cultivables et conflits fonciers

Les résultats de notre étude montrent que sur l'ensemble de 42 sites d'exploitation étudiés, une superficie totale de 1.830.945 m² soit 183,945 ha de forêts sont détruites par l'orpaillage artisanal, surface de terre propice aux activités agricoles de pointe en saison C (sèche). Cette situation de concurrence a engendré la réduction de surface culturale aboutissant à l'insécurité alimentaire car les cultures maraichères, les haricots et le riz pratiquées dans ces bas-fonds en saison C sont généralement sources des vitamines, des protéines et des glucides. Ces produits sont indispensables au maintien de la bonne santé de la population surtout les enfants de moins de cinq ans.

La réduction de la superficie cultivable constatée entraine aussi des conflits entre les orpailleurs et les agriculteurs. En ce qui concerne les conflits, les données enregistrées sont interprétées sur la figure suivante :

Fig. 3. Répartition de l'échantillon selon les conflits observés sur terrain



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

La figure 3 met en évidence une répartition des conflits dans les sites d'exploitation aurifère dans le territoire de Seke-Banza : les

conflits entre agriculteurs et orpailleurs dominant nettement avec 50,6 %, soit plus de la moitié de l'ensemble. Suivi des conflits entre orpailleurs 22,8 %, conflits entre ayant-droit fonciers et orpailleurs 19,7 %. A cause de cette situation, l'étude considère que l'exploitation artisanale de l'or dans ce territoire constitue une menace pour la production agricole et la sécurité alimentaire en ce qu'elle se constitue en concurrent en ce qui concerne l'occupation de terrain, en réduisant ainsi la superficie agricole, elle diminue aussi la production agricole du territoire et la disponibilité alimentaire qui un facteur clé de la sécurité alimentaire.

3.1.2. La réduction de la main d'œuvre agricole

La réduction de la main d'œuvre agricole est exprimée par la migration de la main-d'œuvre de l'activité agricole à l'exploitation minière. En se basant sur la comparaison de la situation des activités principales de la population avant et après la ruée de l'or dans le territoire de Seke-Banza. Les informations à ce sujet sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1. Avis des enquêtés sur leurs activités principales avant et après la ruée de l'or dans le territoire

Activités principales	Avant la ruée de l'or		Après la ruée de l'or	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteur	301	87,2	124	35,9
Charbonnier	23	6,7	5	1,4
Commerçant	6	1,7	45	13,0
Fonctionnaire	15	4,3	2	0,6
Orpailleur	0	0,0	169	49,0
Total	345	100,0	345	100,0

Source: Auteur à partir des données de l'enquête

Le tableau 1 indique qu'avant la ruée de l'or dans le territoire de Seke-Banza, l'agriculture (87,2 %) primait comme activité principale, avec quelques activités marginales (charbonnier, commerçant,

fonctionnaire). C'est un modèle classique, peu diversifié, où la vie l'économique de la population repose quasi exclusivement sur les travaux champêtres. Les autres catégories sont insignifiantes.

Après la ruée, L'agriculteur, jadis dominant, chute à 35,9 %, il perd son statut de pilier central. À l'inverse, l'orpailleur qui n'existait pas, prend la première place (49,0 %). On passe d'une économie productive et enracinée à une économie de prédation, tournée vers un gain rapide et incertain.

Cette situation implique les effets secondaires notamment les taux des commerçants bondissent de 1,7 % à 13,0 %, en revanche, le taux des charbonniers et les fonctionnaires s'effondrent respectivement de 6,7 à 1,4% et 4,3 à 0,6%.

En effet, ce tableau montre une désorganisation profonde de l'activité agricole et un exode agricole (perte de la main-œuvre agricole) manifeste enrichissant la main d'œuvre favorable à l'orpaillage artisanal. Ce facteur contribue fortement à la réduction de la superficie emblavée, à la baisse de la production agricole et à l'insécurité alimentaire car rendant la nourriture indisponible (insuffisante).

3.1.3. La réduction de temps de travaux agricoles

Les enquêtes menées par l'étude indiquent qu'à la ruée de l'or dans le Territoire de Seke-Banza, tous ceux qui ont l'orpaillage comme activité principale ne vivent que de cette activité tandis que ceux qui ont encore l'agriculture comme principal travail divisent leurs temps de travail entre l'agriculture et l'orpaillage. Ce qui réduit davantage les facteurs de production agricole.

3.1.4. Le changement de la qualité du sol

Le retournement du sol dans les sites d'exploitation artisanale de l'or modifie la nature du sol et l'expose à l'érosion. Par conséquent, les sites ayant subis exploitation minière restent inaptes à l'agriculture pendant longtemps.

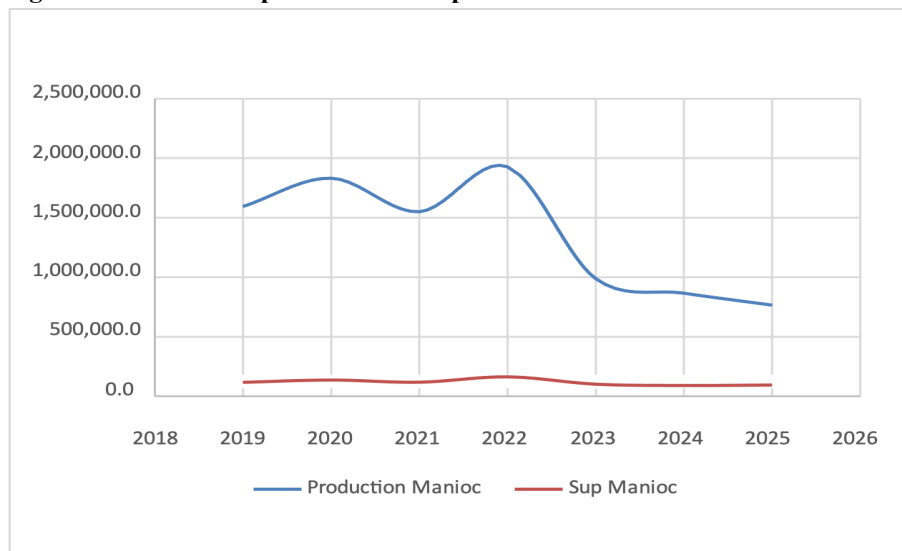
Les quatre facteurs précités mis ensemble contribuent largement à la détérioration des facteurs de production agricole conduisant à la baisse de la production agricole qui induit la rareté de la nourriture et l'insécurité alimentaire.

3.2. Effets de l'orpaillage sur la production agricole locale

D'une manière générale, l'étude constate que l'exploitation artisanale de l'or influence négativement la production agricole du Territoire de Seke-Banza. Ceci se matérialise par l'évolution des statistiques agricoles enregistrées dans le territoire durant les sept dernières années sur les principales cultures notamment le manioc, le maïs, le riz, l'arachide et le haricot commun.

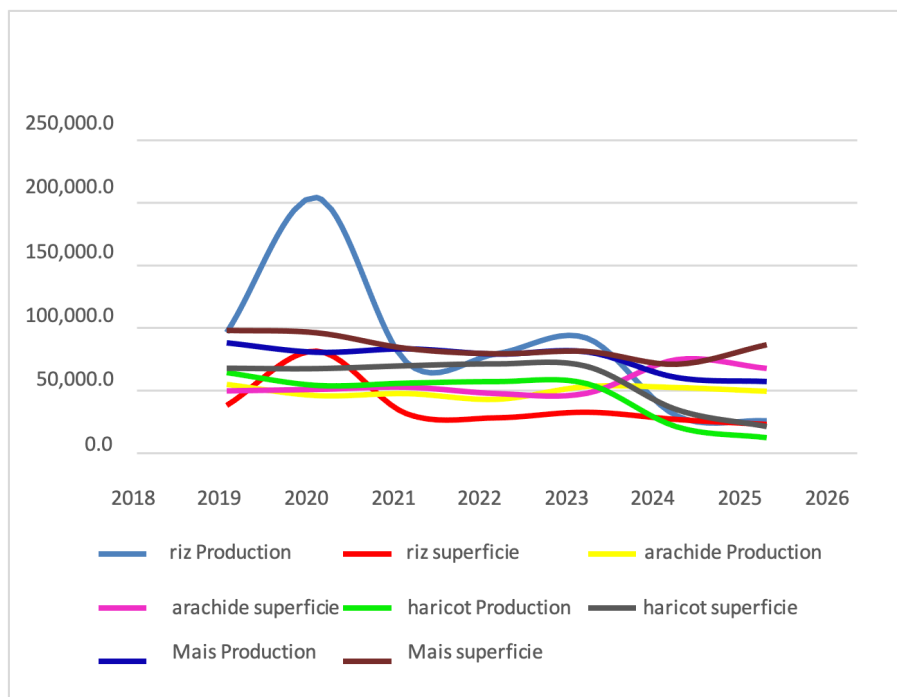
Les figures suivantes représentent l'évolution de la production agricole et des superficies emblavées des principales cultures dans cette entité de 2019 à 2025.

Fig. 4: Évolution de la production et superficie de Manioc de 2019 à 2025



Source: Auteur à partir des données des rapports de l'Inspection de l'Agriculture du Territoire de Seke-Banza

Fig. 5: Évolution de la production et des superficies emblavées de Haricot, Arachide, Riz paddy et Maïs dans le Territoire de Seke-Banza de 2019 à 2025



Source: Auteur à partir des données des rapports de l'Inspection de l'Agriculture du Territoire de Seke-Banza

Les graphiques 4 et 5 représentent la production agricole et les superficies emblavées de manioc, maïs, haricot, arachide et riz paddy dans le Territoire de Seke-Banza de 2018 à 2025, l'étude remarque que les deux variables tendent vers la baisse suite à l'exode agricole, à la réduction du temps consacré à l'agriculture et à la détérioration de la nature du sol par l'orpaillage. Si cette situation persiste, les conditions alimentaires dans cette partie de la province deviendront inquiétantes et cela affectera aussi les villes comme Matadi, Boma et Kinshasa où la production agricole de Seke-Banza est habituellement déversée. Les cultures de riz et de haricot qui sont souvent pratiquées dans les bas-fonds sont plus touchées.

3.3. Implications de l'orpaillage artisanal sur la sécurité alimentaire

Étant donné que l'orpaillage artisanal a perturbé les facteurs de production, le sol et le capital humain, il a contribué à l'avilissement de la production agricole et à l'installation de l'insécurité alimentaire. Le tableau qui suit donne les derniers résultats de GTT, FAO et PAM sur l'insécurité alimentaire aiguë, dans le territoire de Seke-Banza.

Tableau 2. Situation de la sécurité alimentaire dans le Territoire de Seke-Banza

<u>Territoires</u>	IPC Phase 1	IPC Phase 2	IPC Phase 3	IPC Phase 4	IPC Phase 5	<u>Phase Globale</u>
Seke-Banza (Actuelle)	55%	30%	15%	-	-	Phase 2
Seke-Banza (projetée)	40%	45%	15%	-	-	Phase 2

Source: Rapport de l'enquête IPC octobre 2025

La lecture du tableau 2 montre que le territoire de Seke-Banza, avec sa population estimée à 498.941 habitants, a 15 % de la population soit (74841 personnes) sont en phase de crise (phase 3) c'est-à-dire qu'ils ont des déficits importants de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure au niveau normal. Ces ménages parviennent à couvrir leurs besoins alimentaires essentiels de façon marginale seulement en dépâtissant de leurs avoirs de moyens d'existence majeurs ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. 30% de la population en 2025 et 45% projeté 2026 soit (224523 personnes) sont en phase de stress (phase 2) c'est-à-dire qu'ils ont une consommation alimentaire minimale et adéquate, mais ne peuvent assumer certaines dépenses non alimentaires qu'en s'engageant dans des stratégies d'adaptation de stress.

Cette situation indique visiblement que le Territoire de Seke-Banza, jadis grainier de la Province de Kongo Central sombre progressivement dans l'insécurité alimentaire.

La dimension de la sécurité alimentaire la plus touchée est la disponibilité des produits alimentaire. Puisqu'il y a visiblement une diminution des aliments pendent que la population est toujours croissante.

3.4. Stratégie pour le développement d'un équilibré agriculture–mines dans le Territoire de Seke-Banza

Les résultats épinglés ci-haut à l'occurrence la réduction des superficies cultivables et les conflits fonciers, la diminution des actifs agricoles, la réduction de temps de travaux agricoles, la perturbation de la qualité du sol et la diminution de la production des principales spéculations (manioc, maïs, riz paddy, arachide et haricot) occasionnés par l'orpaillage artisanale, mettent la population de cette zone en situation vulnérabilité alimentaire, la preuve que l'orpaillage est en train de prendre de l'ampleur dans le territoire de Seke-Banza en noyant l'agriculture qui pourtant est le garant de la sécurité alimentaire dans le milieu. Ainsi, il s'avère indispensable de proposer des stratégies pour créer l'équilibre entre l'agriculture et l'orpaillage dans ce territoire. Ces stratégies passent par :

- La séparation nette à travers des cartes communautaires des zones réservées à l'agriculture de celles allouées à l'orpaillage (création des zones agricoles et des carrés miniers avec des limites infranchissables) ;
- Réhabiliter le Service d'Appui et d'Encadrement des exploitants Miniers Artisanaux à petit Échelle (SAEMAPE) ;
- Aider les orpailleurs à travers le SAEMAPE à s'organiser en coopératives minières pour faciliter leur encadrement ;
- Sensibilisation les parties prenantes à la gestion de l'après-mine c'est-à-dire la réhabilitation de chaque portion de terre après exploitation (remblayage des puits, reboisement) pour la rendre à nouveau cultivable ;
- Former les orpailleurs sur la gestion de leurs revenus en les encourageant à orienter leurs gains miniers dans l'agriculture ;

- Encourager le Développement des filières des cultures pérennes (cacao, café) pour offrir une alternative stable à la précarité des revenus miniers ;
- Réhabilitation des routes de dessertes agricoles car quelques paysans ont déclaré ne pas vouloir exercer l'activité agricole par manque de possibilité d'apporter les produits agricoles vers le marché d'écoulement ;
- Amélioration des conditions d'approvisionnement des agriculteurs en intrants de basse appropriés pour soutenir leur résilience (semences améliorées, pesticides et fertilisants)
- Réhabilitation du Service National de Vulgarisation Agricole, SNVA en sigle. Service spécialisé dans l'encadrement technique des agriculteurs.

4. Discussion

La discussion autour des conséquences de l'orpaillage artisanale sur la sécurité alimentaire des populations du territoire de Seke-Banza s'est focalisée d'une part sur les impacts de cette activité sur les facteurs de production agricole dans cette entité (superficie cultivable, main d'œuvre agricole, temp de travail agricole et la qualité de sol), d'autre part sur les effets de l'orpaillage sur la production des principales cultures vivrières et ses implications sur la sécurité alimentaire.

Il a été constaté qu'il y a une diminution de la superficie cultivable dans le territoire suite l'expansion de l'activité aurifère. En effet, 183,945 hectares de forêt de bas-fond qui regorgent des terres fertiles, autres fois utilisées pour les cultures maraichères, le haricot et le riz ont été ravagé durant la période de cette étude. Or pour la population rurale de ce territoire essentiellement agricole, la terre est le facteur de production le plus important, il est un facteur existentiel. Réduire cette dernière, conduirait à rendre la population vulnérable sur le plan alimentaire car elle pratique l'agriculture de subsistance. Pour ce qui est de la vulnérabilité alimentaire, les preuve ce cette étude corroborent avec les conclusions des recherches de F. N'goualessou

(2012) qui affirme qu'en République Centrafricaine, l'impact des activités minières sur les activités agricoles pouvait être envisager dans les dimensions de la diminution de la production, la réduction du temps de travail consacrés à l'agriculture, de l'abandon de certains champs et arrêt total de toute activité agricole. Cette attitude implique la rareté des produits de consommation provoquant ainsi l'insécurité alimentaire. La perte de terres agricoles a été signalée aussi par Danyo et Osei-Bonsu (2016) comme étant le principal impact de l'exploitation minière artisanale sur les communautés minières ghanéennes. Haruna et *al.* (2022) ont également fait une constatation similaire en décrivant l'exploitation minière et l'agriculture comme étant étroitement liées en raison de l'impact de l'exploitation minière sur la productivité agricole.

L'étude a observé une réduction sensible de la main d'œuvre agricole ou actif agricole. Les résultats de la recherche indiquent qu'avant la ruée de l'or dans le territoire de Seke-Banza, 87,2 % de la population enquêtée était agriculteur, les autres soit 12,8% s'occupaient de quelques activités marginales comme charbonnier, commerçant, fonctionnaire. Après la ruée, l'agriculteur, jadis dominant, chute à 35,9 %, il perd son statut de pilier central. À l'inverse, l'orpailleur qui n'existait pas, prend la première place (49,0 %). Ces résultats corroborent avec ceux de Funoh Keven N. (2014) qui confirme qu'au Cameroun des nombreux petits exploitants agricoles jeunes, attirés par des paiements plus élevés et plus rapides de l'orpaillage artisanal, abandonnent l'agriculture traditionnelle. Cette réduction de la main-d'œuvre perturbe gravement la production agricole locale.

Ceux qui sont restés agriculteurs soit 35,9% ont réduit leurs temps de travaux agricoles, le partageant avec l'orpaillage artisanale. Ces résultats vont dans le même ordre d'idée que ceux de Nyathi et *al.*, (2025) qui disent qu'au Zimbabwe, certains petits agriculteurs sont tellement absorbés par l'exploitation minière qu'ils n'ont jamais l'occasion d'aller aux champs. Tandis que d'autres ont sensiblement réduit le temp accordé aux travaux champêtres.

La dégradation de la qualité du sol se manifeste par le fait que le sol retourné par les orpailleurs ne peut plus supporter les cultures pendant une très longue durée.

En effet, les résultats de cette étude indiquent clairement que l'orpaillage artisanale et l'agriculture dans le territoire de Seke-Banza présentent un antagonisme ou évoluent en concurrent, ce pendant les recherches de Hilson et Garforth, (2013) ; Maconachie et Binns, (2007); et Pijpers, (2014), indiquent que ces deux activités sont complémentaires.

Les aspects analysés ci-haut conduisent forcément à la baisse de la production agricole sur les principales spéculations vivrières du Territoire de Seke-Banza notamment le Manioc, le Maïs, l'Arachide, le Haricot et le Riz paddy, aboutissant à l'insécurité alimentaire observée. Ce constat semble corroborer avec les recherches de N'gna Traoré (2019) qui, confirme qu'en zone minière, la terre apparaît comme une ressource à la fois négociée et disputée entre exploitants miniers et agriculteurs.

Concernant les stratégies pour créer l'équilibre entre l'agriculture et le mine, ces actions se résument par la bonne gouvernance c'est-à-dire l'application des lois qui protègent les zones agricoles hautement productives (bassin de production agricole), l'intervention de l'État dans redynamisation les services d'encadrement des paysans dans la production agricole (SNVA) et dans l'exploitation artisanale minière (SAEMAPE) et faire respecter les normes minières, environnementales et agricoles dans les zones d'exploitation minière. Ce qui corrobore avec les conclusions de Nyathi et *al.*, (2025).

Conclusion

Au terme de cette étude sur les conséquences de l'orpaillage artisanale sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans le Territoire de Seke-Banza, Province de Kongo Central en RDC, il ressort que plusieurs facteurs conjugués engendrés par l'exploitation artisanale

de l'or sont à l'origine de la baisse de la production agricole dans la zone considérée aboutissant à l'insécurité alimentaire. L'orpaillage artisanal semble être économiquement rentable pour les orpailleurs, mais au contraire elle constitue une source de la détérioration de la production agricole et de conflit pour les populations rurales de Seke-Banza.

La rapidité du gain dans le secteur minier l'emporte sur le revenu que procure l'activité agricole. Ce secteur minier entraîne le détournement de la main d'œuvre agricole particulièrement les jeunes. En revanche, l'agriculture s'éloigne de plus en plus de ses performances d'antan en raison du peu d'intérêt qui lui est accordé désormais. La combinaison de la baisse de la production agricole vivrière gage de la sécurité alimentaire et l'accroissement de la population venue à la recherche de l'or est à la base d'une flambée des prix des produits alimentaires venant des territoires voisins. Par ailleurs, les inégalités d'accès à ces denrées finissent par créer des situations alimentaires diversifiées au sein des ménages conduisant à l'insécurité alimentaire.

Pour permettre la création de l'équilibre entre l'agriculture et le mine, l'étude appelle à la bonne gouvernance par l'application rigoureuse des lois qui protègent les zones agricoles hautement productives (bassin de production agricole), la redynamisation des services d'encadrement des paysans dans la production agricole (SNVA) et dans l'exploitation artisanale minière (SAEMAPE) et faire respecter les normes minières, environnementales et agricoles dans les zones d'exploitation minière.

Bibliographie

- Almaden, C. R. (2015). Political ecology of small-scale gold mining in Cagayan de Oro City, Philippines. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, 6(1 Suppl. 1).
- Asociados Mundiales de la CIF. (2012). *Versión 2.0 del manual técnico de la Clasificación Integrada de las Fases de la Seguridad Alimentaria: Información y normas que garantizan mejores decisiones relativas a seguridad alimentaria*. FAO.
- Couralet, C., Van den Bulcke, J., Ngoma, L. M., Van Acker, J., & Beeckman, H. (2013). Phenology in functional groups of Central African rainforest trees. *Journal of Tropical Forest Science*, 25(3), 361–374.
- Crawford, G., Coleman, A., Gabriel, B., & Atinga, M. (2015). *The impact of Chinese involvement in small-scale gold mining in Ghana* (Report No. E-33110-GHA-1). International Growth Centre. <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2016/08/Crawford-et-al-2015.pdf>
- CSB. (2014). *Rapport provincial sur l'état des lieux de la biodiversité dans le Kongo Central (Bas-Congo)*. Première Conférence Internationale sur l'état des lieux de la biodiversité dans la R.D. Congo, Kisangani.
- Danyo, G., & Osei-Bonsu, A. (2016). Illegal small scale gold mining in Ghana: A threat to food security. *Journal of Food Security*, 4(5), 112–119. <https://doi.org/10.12691/jfs-4-5-2>
- Drechsler, B. (2001). *Small-scale mining and sustainable development within the SADC region*. Mining, Minerals and Sustainable Development.
- FAO, WFP, & IFAD. (2012). *The state of food insecurity in the world*. FAO.
- Fayolle, A., Picard, N., Doucet, J.-L., Swaine, M. D., Bayol, N., Bénédet, F., Gourlet-Fleury, S., Kouamé, F. N., Kouadio, Y. L., Lejoly, J., Lewis, S. L., Sonké, B., & Steppe, K. (2014). A new insight in the structure, composition and functioning of Central African moist forests. *Forest Ecology and Management*, 329, 195–205. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2013.07.014>

- FSNAU. (2006). *Marco integrado de clasificación de la seguridad alimentaria y la fase humanitaria: Manual técnico versión 1* (Serie Técnica IV). FAO/FSNAU.
- Funoh, K. N. (2014). *The impacts of artisanal gold mining on local livelihoods and the environment in the forested areas of Cameroon* (Working Paper No. 150). CIFOR.
- Haruna, U. A., Amos, O. A., Dara, O. O., Wuraola, S. F., Kilonzo, J. S., Olorunfemi, O. E., Musa, S. M., & Lucero-Prisno, D. E. (2022). Agriculture and food security in Northern Nigeria, Part II: The impact of mining. In M. J. Cohen (Ed.), *Advances in food security and sustainability* (Vol. 7, pp. 149–160). Elsevier.
<https://doi.org/10.1016/bs.af2s.2022.06.003>
- Hilson, G. (2002). An overview of land use conflicts in mining communities. *Land Use Policy*.
- Hilson, G. (2009). Small-scale mining, poverty and economic development in Sub-Saharan Africa: An overview. *Resources Policy*.
- Hilson, G., & Van Bockstael, S. (2011). Diamond mining, rice farming and a “Maggi cube”: A viable survival strategy in rural Liberia? *Journal of International Development*.
- Hilson, G., & Garforth, C. (2013). “Everyone now is concentrating on the mining”: Drivers and implications of rural economic transition in the Eastern Region of Ghana. *The Journal of Development Studies*, 49(3), 348–364. <https://doi.org/10.1080/00220388.2012.713469>
- Hubau, W., Van Neer, W., Van Bergen, P., Beeckman, H., & Eichhorn, B. (2014). Archaeological charcoals as archives for firewood preferences and vegetation composition during the late Holocene in the southern Mayumbe, Democratic Republic of the Congo (DRC). *Vegetation History and Archaeobotany*, 23, 591–606.
<https://doi.org/10.1007/s00334-013-0415-1>
- Keni, L. T., Mbenza, M. F., Nkunku, P. M., & Mvuanda, R. K. (2023). Impacts de l’orpaillage sur la production agricole dans le territoire de Seke-Banza (RDC). *International Journal of Innovation and Scientific Research*, 68(2), 214–223.

- Lubalega, T. K., Isungu, I., Mupwala, É., Mabanga, A., Khasa, D. P., Ruel, J. C., Mayigu, H., Matangwa, E., & Dishiki, E. (2018). Étude de la régénération naturelle de cinq espèces semencières dans la réserve de biosphère de Luki en RDC. *Revue africaine d'environnement et d'agriculture*.
- Lubini, A. (1997). Les ressources phytogénétiques des savanes du Zaïre méridional. In *Actes du colloque "Gestion des ressources génétiques des plantes en Afrique des savanes"* (Bamako, Mali, 24–28 février 1997).
- Maconachie, R., & Binns, T. (2007). "Farming miners" or "mining farmers"? Diamond mining and rural development in post-conflict Sierra Leone. *Journal of Rural Studies*.
- Ministère Provincial du Plan. (2007). *Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSRP Final)*.
- Ministère Provincial du Plan. (2011). *Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de seconde génération (DSRP) (Vol. 1)*.
- N’Gna Traoré, N. (2019). Articulation et compétition entre l’exploitation de l’or et l’agriculture à Kadiolo: Quelles dynamiques foncières? *Revue Malienne des Langues*, (5).
- N’Goualesso, F. (2012). *Impact de l’exploitation artisanale de diamant sur les activités agricoles dans le Mambéré-Kadéï* (Mémoire de maîtrise, Université de Bangui).
- Nyathi, D., Dube, E., Ncube, M., & Sibanda, B. (2025). Mining farmers or "farming miners": The dynamics of livelihood diversification in rural agricultural communities of Insiza District, Zimbabwe. *TWIST Journal*. <https://doi.org/10.5281/twist.10049652>
- Olson, D. M., Wikramanayake, E. D., Burgess, N. D., Powell, G. V. N., Underwood, E. C., D’Amico, J. A., Itoua, I., Strand, H. E., Morrison, J. C., Loucks, C. J., Allnutt, T. F., Ricketts, T. H., Kura, Y., Lamoreux, J. F., Wettengel, W. W., Hedao, P., & Kassem, K. R. (2001). Terrestrial ecoregions of the world: A new map of life on Earth. *BioScience*, 51(11), 933–938.

- Peel, M. C., Finlayson, B. L., & McMahon, T. A. (2007). Updated world map of the Köppen-Geiger climate classification. *Hydrology and Earth System Sciences*, 11(5), 1633–1644.
<https://doi.org/10.5194/hess-11-1633-2007>
- Pijpers, R. (2014). Crops and carats: Exploring the interconnectedness of mining and agriculture in Sub-Saharan Africa. *Futures*.
- Thibodeau, S. (2022). *L'insécurité alimentaire des ménages: Synthèse de la consultation*. Observatoire québécois des inégalités.
- Tutula, P. (1968). *L'enrichissement de la forêt du Mayumbe en Terminalia superba Engl. et Diels par le sylvo-bananier* (Rapport de master, Université Lovanium de Kinshasa).
- White, F. (1986). *La végétation de l'Afrique*. ORSTOM-UNESCO.
- Whittemore, R., Chase, S. K., & Mandle, C. L. (2001). Validity in qualitative research. *Qualitative Health Research*, 11(4), 522–537.
- WWF. (2010). *Plan d'aménagement de la Réserve de Biosphère de Luki*. Projet d'appui à la gestion durable et conservation des écosystèmes forestiers de la République Démocratique du Congo.

